

Table des matières

Remerciements	i
Résumé	ii
Table des matières	iii
Liste des abréviations	v
Glossaire	v
Liste des figures	vi
1. Introduction	1
1.1 Origine du travail	1
1.2 Problématique et objectifs	2
1.3 Méthodologie	2
2. Définition des concepts et contexte	5
2.1 Définition des concepts	5
2.1.1 Archives privées vs archives publiques	5
2.1.2 Archives personnelles vs archives privées.....	6
2.1.3 Archives de vies ordinaires ou de gens ordinaires	7
2.1.4 Valorisation des archives.....	8
2.2 Les archives de gens ordinaires en Suisse	8
2.2.1 Historiographie et développement de l'intérêt pour les archives des gens ordinaires.....	9
2.2.2 Archives privées et législation suisse	10
2.2.2.1 Statut juridique des archives privées.....	11
2.2.2.2 Respect de la vie privée et droit d'auteur.....	12
2.2.3 Organismes préservant des archives de gens ordinaires	13
2.2.3.1 Lieux de préservation d'archives privées.....	13
2.2.3.2 Lieux de préservation d'archives de gens ordinaires.....	14
3. Portraits de deux associations	17
3.1 Le choix des AVP et des AVO	17
3.2 Portrait des Archives de la vie privée, Genève	18
3.2.1 Missions et fonctionnement.....	18
3.2.2 Financement.....	19
3.2.3 Fonds.....	20
3.2.4 Valorisation	21
3.2.5 Priorisation des acteurs à atteindre.....	22
3.2.6 Pistes de réflexion.....	23
3.3 Portrait des Archives de la vie ordinaire, Neuchâtel	23
3.3.1 Missions et fonctionnement.....	24
3.3.2 Financement.....	25
3.3.3 Fonds.....	25
3.3.4 Valorisation	26
3.3.5 Priorisation des acteurs à atteindre.....	27
3.3.6 Pistes de réflexion.....	27
4. Identification des besoins	28
4.1 Les besoins exprimés par les AVP	28

4.2	Les besoins exprimés par les AVO	28
4.3	Un besoin commun	29
4.4	Analyse de l'existant : la visibilité numérique de l'association des AVP	30
4.5	Analyse de l'existant : l'accès numérique aux fonds des AVO.....	32
5.	Propositions de solutions.....	35
5.1	Survol des pratiques existantes.....	35
5.1.1	Augmenter la visibilité de l'organisme auprès des chercheur.euse.s	36
5.1.1.1	Référencements sur les sites web d'institutions patrimoniales	36
5.1.1.2	Présence dans Wikipédia	36
5.1.1.3	Augmenter sa visibilité en faisant partie d'un réseau.....	38
5.1.2	Augmenter la visibilité de ses fonds.....	40
5.1.2.1	Donner accès aux documents grâce à un inventaire et un moteur de recherche.....	40
5.1.2.2	Tenir au courant de l'acquisition et du traitement des fonds.....	42
5.2	Propositions de moyens de valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s pour les AVP.....	44
5.2.1	Améliorer leur référencement.....	44
5.2.2	Figurer sur Wikipédia	45
5.2.3	Faire partie de réseaux.....	46
5.3	Propositions de moyens de valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s pour les AVO	47
5.3.1	Rendre possible une recherche plein texte sur une page web.....	47
5.3.2	S'intégrer au portail des archives neuchâteloises.....	48
5.3.3	Adopter sa propre base de données.....	48
5.4	Une collaboration entre les AVP et les AVO ?	49
5.5	Réflexions sur les propositions.....	50
6.	Conclusion	51
	Bibliographie	53
	Annexe 1 : Entretien avec les Archives de la vie privée	63
	Annexe 2 : Entretien avec les Archives de la vie ordinaire	69
	Annexe 3 : Répertoire et descriptions des fonds des AVP	74
	Annexe 4 : Description illustrée d'un fonds des AVP avec inventaire.....	75
	Annexe 5 : Liste des fonds des AVO, description et inventaire.....	76
	Annexe 6 : Exemples d'inventaires des AVO	77
	Annexe 7 : Inventaire descriptif des fonds des AVO.....	78
	Annexe 8 : Dossier « La guerre est finie »	79
	Annexe 9 : Galeries de la CRIEE sur notrehistoire.ch.....	80
	Annexe 10 : Valorisations numériques utilisées par d'autres organismes préservant des archives de gens ordinaires.....	81

Liste des abréviations

AEG : Archives d'État de Genève

AEN : Archives de l'État de Neuchâtel

AVO : Archives de la vie ordinaire

AVP : Archives de la vie privée

BPUN : Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

CRIÉE : Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance

EDAC : European Ego Document Archives and Collections Network

Glossaire

Archives publiques : « les documents produits ou reçus par l'administration ou par les personnes physiques ou morales investies d'une délégation de l'autorité publique » (De Joux 2013, p. 35).

Archives privées : toutes les archives qui ne sont pas publiques. On y trouve les archives de personnes et de familles, les archives ecclésiastiques, d'associations et d'entreprises privées.

Archives personnelles : un sous-ensemble des archives privées, produites par des personnes.

Archives de vies ordinaires : ici tout document donnant un aperçu de la vie de gens ordinaires, mais dont ceux-ci ne sont pas nécessairement les détenteurs ou les producteurs.

Archives de gens ordinaires : ici un sous-ensemble des archives de vies ordinaires. Désigne les documents conservés par des gens ordinaires, que ce soient des papiers officiels ou des archives personnelles.

Liste des figures

Figure 1 : Catégories d'archives.....	7
Figure 2 : Photographies des locaux des AVP	18
Figure 3 : Photographies des locaux des AVO.....	24
Figure 4 : Présence des AVP sur le site de la Ville de Carouge	31
Figure 5 : Dossier thématique des AVO : En marge de la « grande » Histoire	33
Figure 6 : Impact de l'utilisation de Wikipédia pour augmenter la visibilité.....	37
Figure 7 : Exemple d'une publication de Mémoires d' Ici sur Facebook	43
Figure 8 : Proposition de modification sur le site de la ville de Carouge	44

1. Introduction

« L'archive privée constitue une mine d'or pour les historiens. Les correspondances, journaux personnels, livres de raison ou comptes, mémoires et autobiographies qu'on y trouve offrent en effet un accès irremplaçable aux pratiques sociales et culturelles des individus et des collectivités, dans des espaces et des périodes donnés. » (Tosato-Rigo 2013)

A partir des années 1960, l'intérêt pour l'histoire des vies dites « ordinaires »¹ et par conséquent pour les archives privées émanant de particuliers, « s'[...]affirm[e] de manière forte » (Coutaz 2007a). De nombreuses associations d'archives récoltant de tels documents sont créées partout en Europe dans le but de documenter l'histoire de « sujets négligés voire niés : les femmes, les homosexuels, les prisonniers ; ceux que l'historienne Michelle Perrot nomma les “ombres de l'histoire” » (Artières et Laé 2011, p. 143). Ces archives sont vues comme « indispensables dans les composantes de la Mémoire et complémentaires aux archives officielles » (Coutaz 2007a).

La Suisse connaît elle aussi cette floraison. A Genève, par exemple, la Fondation Collège du Travail est créée en 1978, la CRIÉE (Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance) en 1988 et les Archives de la vie privée en 1994. Mentionnons encore les Archives de la vie ordinaire fondées en 2003 à Neuchâtel, Mémoires d'ici en 2003 dans le Jura bernois, Histoires d'ici en 2007 à Fribourg. Pour la Suisse allemande, les Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse ont été créées à Worblaufen en 1982 et les Archives de la culture des femmes des Grisons en 1997.

1.1 Origine du travail

Lors d'un stage aux Archives de la vie privée, une association préservant des archives de gens ordinaires à Genève, j'ai été captivée par une correspondance entre deux sœurs, couvrant plus de 40 années d'existence, donnant notamment un aperçu de la vie d'une des sœurs en Allemagne lors de la Seconde guerre mondiale². Ces lettres étaient « émotionnellement prenante[s] » comme la lettre de chiffon de l'historienne Arlette Farge (Farge 1989, p. 19). Je les ai lues « comme si, de ce monde disparu, revenaient aussi des traces matérielles des instants les plus intimes » (*Idem*).

Ces fragments de vies que sont les archives personnelles sont fascinantes, puisqu'ils donnent l'impression de saisir un instant d'une vie passée, et l'historien.ne ou l'archiviste risque d'en perdre son regard scientifique et son objectivité. Certains pourraient même se demander s'il y a un « intérêt véritable de la prise en compte systématique de ces sources par les historiens » « [a]u-delà du goût pour le pittoresque et de la nostalgie naïve qui caractérisent si souvent l'évocation superficielle d'un passé plus ou moins proche à travers les documents personnels, en particulier ceux de la « vie ordinaire » (Henry 2014, p. 6). Toutefois, l'importance de ces archives pour constituer l'histoire est aujourd'hui indéniable. Elles apportent un autre regard, non institutionnel, sur la société et les individus dans toutes leurs complexités et multiplicités. Le chercheur doit veiller à ne pas les « sacralis[er] » et à les « interrog[er] et soum[ettre] à des hypothèses qui prendront en compte la part des déterminismes culturels, sociaux, économiques, politiques, qui pèsent sur tout destin

¹ Voir chapitre 2.1.3

² Fonds Augusta de Mitzlaff et Constance de Saugy 2015-13, conservé aux AVP.

individuel » (Ramseyer et Bonnet Borel 2020). Ils doivent de plus être mis en relation avec d'autres archives.

En plus d'avoir été tentée de sacraliser la correspondance entre les deux sœurs, j'ai réalisé que je me plongeais dans leur intimité et celle de leur famille, peut-être à leur l'insu. La protection de la vie privée est effectivement un enjeu important des archives de gens ordinaires. Les donateurs des archives ne sont pas forcément les producteurs des documents ; le don peut provenir de membres de la famille comme les enfants ou petits-enfants. Des délais de protections protègent certes les archives jusqu'au décès de la personne ou au-delà. Mais, certains peuvent être de l'avis de Philippe Lejeune, spécialiste de l'autobiographie, qui affirme que :

« L'idée que dans quelques générations on viendra trifouiller dans vos textes pour en tirer des renseignements sur n'importe quoi, sans comprendre que vous parlez de vous, ou en vous reprochant de le faire, cela dégoûterait d'écrire. Pour éviter les malentendus, je mettrai en tête, en grosses lettres : 'Chasse interdite' » (cité dans Barbalato et Mingelgrün 2012, ch. 2).

Au-delà de ces deux enjeux de nature historiographiques, morales et légales, liées au type d'archives de gens ordinaires, j'ai été confrontée à d'autres problématiques, liées au type d'organismes préservant de telles archives. Certains d'entre eux bénéficient d'un ancrage institutionnel et collaborent pour davantage de visibilité et pour mutualiser leurs ressources, pourtant, ils peinent à trouver des subventionnements, fonctionnent fréquemment de manière bénévole et semblent peu connues du public.

Convaincue de l'importance de conserver les archives de gens ordinaires et donc de faire davantage connaître les organismes les préservant, il me paraissait intéressant d'étudier comment améliorer leur visibilité. Plus précisément, je souhaitais explorer les moyens de valorisation d'archives de gens ordinaires et des organismes les préservant en Suisse.

1.2 Problématique et objectifs

Ainsi, ce travail tente de répondre à la question suivante : Quels sont les besoins des organismes suisses préservant des documents de gens ordinaires en matière de valorisation de leurs archives ou de leur association, et quelles solutions pourraient être proposées ?

Pour des raisons de faisabilité, cette question sera traitée à travers deux institutions suisses.

Objectifs :

1. Définir les concepts et dresser le contexte
2. Identifier un besoin lié à la valorisation ressenti par deux organismes conservant des archives de gens ordinaires
3. Proposer des pistes de réflexion pour tenter d'y remédier

1.3 Méthodologie

Afin de répondre à ces trois objectifs, ce travail se déroule en six étapes successives.

Première étape : Cerner les concepts et le contexte

Cette étape s'effectue grâce à une revue de la littérature. Celle-ci est de nature multidisciplinaire, puisée dans les publications des domaines des sciences de l'information et

de l'histoire. Elle consiste en ouvrages et articles scientifiques, principalement d'auteurs suisses, majoritairement en langue française (notre travail se portera sur des institutions de suisses romandes), mais aussi en langue allemande. Des auteurs français incontournables pour le sujet y figurent également.

D'anciens travaux de bachelor et de master en Information documentaire et Sciences de l'information à la Haute école de gestion de Genève ont également été utilisés.

Deuxième étape : Sélectionner les deux organismes d'archives

Pour des raisons de faisabilité, il est nécessaire de réduire le champ de recherche à l'analyse de deux organismes d'archives préservant des archives de gens ordinaires et ayant les mêmes missions. Nous optons donc pour une étude qualitative permettant d'étudier de manière approfondie les besoins des deux organismes choisis en matière de valorisation.

La liste d'archives suisses recensées par l'Association des archivistes suisses et disponible sur son site permet de passer en revue les organismes existants et d'effectuer une sélection. Les deux associations choisies doivent posséder les mêmes missions et s'intéresser à la collecte, à la préservation et à la mise à disposition d'archives de gens ordinaires. Le critère de sélection est donc la similarité la plus proche possible des deux organismes.

Troisième étape : Dresser le portrait des deux organismes

Les portraits des deux associations sont dressés à l'aide d'une consultation approfondie de leur site internet respectif, d'une lecture des statuts, des rapports d'activités quand ils existent et de publications à leur sujet. Pour compléter leur portrait et dégager des problématiques actuelles liées à la valorisation auxquelles elles font face, un entretien structuré est mené avec chacune des associations.

Quatrième étape : Identifier les besoins, choisir un besoin commun et confronter avec l'existant

Une fois que les portraits des AVP et des AVO sont dressés, des besoins en matière de valorisation d'archives ou de l'association elle-même sont identifiés. Un besoin commun est dégagé. Une analyse de l'existant permet de confronter le besoin exprimé lors de l'entretien à nos observations.

Cinquième étape : Effectuer un survol des pratiques existantes

Afin de tenter de trouver des solutions répondant au besoin commun identifié à la quatrième étape, nous effectuons un survol des pratiques existantes dans des organismes similaires. A cette fin, un échantillon de quinze organismes similaires est constitué, à partir de certains organismes mentionnés sur les sites internet des deux associations sélectionnées, donc considérés comme institutions sœurs par celles-ci. Les pratiques des quinze organismes sont étudiées à l'aide de deux axes de recherche et nos observations sont consignées dans une grille d'analyse qui les reflètent. A partir de la grille d'analyse, qui ne prétend pas être exhaustive, est dressée une description des différentes pratiques employées. Des lectures sont effectuées pour compléter notre survol des solutions, lorsqu'une précision théorique est nécessaire.

Sixième étape : Dégager des pistes répondant au besoin commun

L'exploration des pratiques existantes dans des organismes similaires permet de dégager des pistes répondant au besoin commun des deux associations. Des solutions sont proposées pour chacune des deux associations. Enfin, une brève réflexion est menée sur la collaboration des deux associations autour de ce besoin commun.

2. Définition des concepts et contexte

Il convient de définir les concepts et d'établir le contexte, tous deux inhérents à la problématique de la valorisation des archives de « gens ordinaires ». Dans un premier temps, nous définirons les concepts. Dans un second temps, nous décrirons le contexte historiographique, législatif et archivistique suisse des archives de vies ordinaires.

2.1 Définition des concepts

Le concept d'« archives privées » sera défini en opposition au concept d'« archives publiques ». Nous tenterons ensuite d'expliquer la différence entre les concepts d'« archives privées » et d'« archives personnelles ». Nous expliquerons ensuite l'utilisation des termes d'« archives de vies ordinaire » ou de « gens ordinaires », un terme à connotation certes négative, mais tout de même utilisé dans ce travail. Enfin, nous donnerons une définition du concept de « valorisation des archives ».

2.1.1 Archives privées vs archives publiques

Les archives constituent « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale ou par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leurs fonctions » (De Joux 2013, p. 35)³. Les archives sont dites soit publiques soit privées. Le terme « archives publiques » désigne : « les documents produits ou reçus par l'administration ou par les personnes physiques ou morales investies d'une délégation de l'autorité publique » (*Idem*). Les archives privées, quant à elles, sont « caractérisées en creux par rapport aux archives publiques » (Coutaz 2016, p. 62). Elles représentent toutes les archives qui ne sont pas publiques. Pendant longtemps, le terme d'« archives privées » connotait « des fonds limités, comme ceux de personnes physiques ou de familles, alors que des entreprises [...] ou des institutions [...] disposent d'archives d'une taille telle que leur gestion relève des mêmes problématiques que celles que connaissent les institutions publiques » (*Idem*).

Les archives privées réunissent donc les documents provenant « des personnes et des familles, ainsi que de tous les organes qui n'exécutent pas les compétences de l'État » (Roth-Lochner et Huber 2007, p. 35). Ces organes sont par exemple les médias, les associations professionnelles, sportives, musicales etc., les organisations internationales non gouvernementales, les communautés religieuses et les entreprises (Roth-Lochner et Huber 2007). Les archives privées sont « omniprésentes », « difficilement quantifiables » et constituent une « immense masse documentaire produite dans le cadre de toutes les activités qui ne relèvent pas de l'action publique » allant ainsi des « archives des individus » aux « archives embrassant tous les domaines de l'économie, du savoir, de la pensée, des sciences, de la création artistique et littéraire » (De Joux 2013, p. 35).

En Suisse, quatre catégories d'archives privées se distinguent (Zenoni et Hagemajer 2009 ; Racine 2014) :

- les archives de personnes et de familles ;

³ Il existe différentes définitions du concept d'« archives ». Ce travail choisit la définition française. Pour une comparaison des définitions d'« archives » en langue française et allemande et l'inclusion ou l'exclusion des « archives privées » dans les définitions voir Schlatter 2014, pp.312-314.

- les archives ecclésiastiques ;
- les archives d'associations ;
- les archives d'entreprises privées.

Ce travail porte sur les archives de personnes et de familles, et plus précisément sur celles de « gens ordinaires »⁴. Les archives de personnes peuvent être définies comme les « [a]rchives de personnalités marquantes de notre société [...] mais également les archives de simples citoyens », que nous appelons « gens ordinaires », créées et reçues dans l'exercice privé de leurs activités (Zenoni et Hagmajer 2009, p. 7). Elles regroupent d'une part les papiers personnels (état civil, pièces relatives à la formation et à la carrière), d'autre part les « papiers liés à leur activité politique, intellectuelle, sociale et/ou artistique » (*Idem*). Ces derniers sont également appelés « archives personnelles ». Une définition plus approfondie est proposée au chapitre suivant.

Les archives de familles regroupent les « documents généraux concernant la famille, à savoir des généalogies, des titres honorifiques et des registres de compte » et les « documents liés à chaque individu (papiers personnels, pièces relatives aux relations avec la famille, pièces relatives au monde extérieur) » (*Idem*).

La frontière entre les archives privées et publiques est floue. Si l'on considère que la démarcation réside dans la nature privée ou publique du producteur, l'on se retrouve confronté à l'existence d'organismes privés chargés de services publics, générant aussi bien des archives publiques que des archives privées (Zenoni et Hagmajer 2009 ; Coutaz 2016). Ainsi, « toutes les archives privées émanent de producteurs privés », mais ces derniers ne produisent pas que des archives privées » (Zendali Dimopoulos 2014, p. 97). De nombreux fonds d'archives sont donc de « composante hybride » (Coutaz 2016 p. 62). L'ambiguïté des statuts des personnalités politiques et des hauts fonctionnaires complique souvent la division entre activités privées et publiques (Coutaz 2016 ; Zendali Dimopoulos 2014). Les termes d'« archives associées » et « archives quasi-institutionnelles » sont utilisés pour décrire ces archives privées liées à l'activité d'une institution publique, mais qui n'ont pas été créés dans un cadre public (Zenoni et Hagmajer 2009, p. 5). Ainsi, afin de déterminer s'il s'agit d'archives privées, il est nécessaire non seulement d'identifier le producteur, mais aussi la nature de ses activités (Zendali Dimopoulos 2014).

Les archives privées sont considérées comme « les garantes d'un reflet différencié de la vie d'une société », comme « le complément nécessaire des archives publiques », permettant d'apporter un regard différent sur le passé, autrement « exclusivement administrati[f] » (Zendali Dimopoulos 2014, p. 91).

2.1.2 Archives personnelles vs archives privées

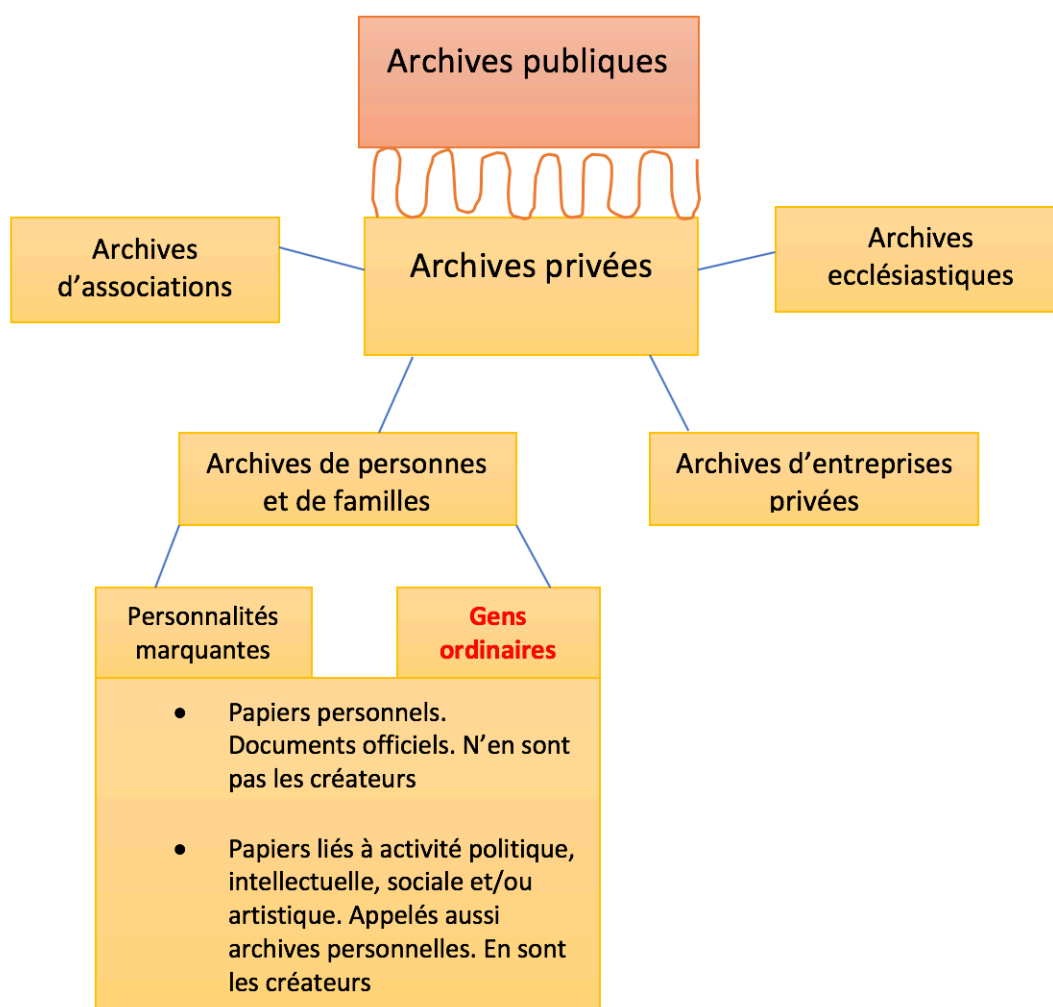
Il existe plusieurs définitions et typologies de la notion d'archives personnelles (Hiroux 2013). Les archives personnelles sont des archives privées, « mais elles n'en constituent qu'une toute petite partie » (Servais 2013, p. 51). Elles sont produites et conservées par des personnes (Hiroux 2013). Elles « se distinguent des informations sur les individus (documents administratifs, dossier médical...) aussi bien que des archives d'entreprises et d'associations, qui sont aussi qualifiées de privées parce qu'elles n'émanent pas de la puissance publique » (*Ibid.*, p. 15). Un fonds conservé aux Archives de la vie privée peut être constitué d'archives

⁴ Voir chapitre 2.1.3

personnelles, c'est-à-dire des journaux intimes, photographies de familles, récits de voyages, correspondances etc. Il peut cependant également contenir des documents fournissant des informations sur le producteur du fonds, mais qui n'ont pas été créés par lui, par exemple les diplômes, certificats de naissance, de mariage etc. Ces documents sont des archives privées, mais pas des archives personnelles.

Le schéma ci-dessous, créé spécifiquement pour ce travail, permet de visualiser les différentes catégories de documents définis précédemment.

Figure 1 : Catégories d'archives



Nous nous intéressons ici aux archives de « gens ordinaires », faisant partie de la catégorie des archives de personnes et de famille, elle-même l'une des quatre catégories des archives privées.

2.1.3 Archives de vies ordinaires ou de gens ordinaires

Les expressions d'« archives de vies ordinaires » ou d'« archives de gens ordinaires » seront fréquemment utilisées dans ce travail. Le terme « ordinaire » à connotation péjorative n'est pas idéal. L'association des Archives de la vie ordinaire a d'ailleurs été critiquée pour son

utilisation⁵. Or, les expressions d'« archives de vies ordinaires » ou d'« archives de gens ordinaires » ont l'avantage de désigner à la fois une catégorie sociale modeste longtemps restée dans l'ombre de l'histoire, ainsi que la vie quotidienne peu visible⁶.

Une définition de l'expression « gens ordinaires » manque et sa portée reste floue (Henry 2009). Le type d'archives récolté par l'association renseigne toutefois sur ce qu'elle entend par « gens ordinaires ». Elle conserve les documents « issus de la petite bourgeoisie, de la paysannerie ou du personnel de fabrique » (*Ibid.*, p. 10). L'association préserve cependant également « une documentation relative au quotidien d'une bourgeoisie aisée » (*Idem*). Les expressions « vie ordinaire » et « gens ordinaires » font donc référence à la fois à une catégorie sociale modeste, mais encore à la vie quotidienne et à la « banalité présumée de tous les jours » (*Ibid.*, p. 9). Les documents conservés par les Archives de la vie ordinaire sont donc « doublement « ordinaires » » (*Idem*).

Dans ce travail, nous utilisons le terme d'« archives de vies ordinaires » pour désigner tout document donnant un aperçu de la vie de gens ordinaires, mais dont ceux-ci ne sont pas nécessairement les détenteurs ou les producteurs. Il peut s'agir de rapports du directeur d'une entreprise au sujet de ses ouvriers ou ouvrières par exemple, mais également des journaux intimes de ces derniers ou des carnets de notes de leurs enfants.

Le terme d'« archives de gens ordinaires » désigne ici les documents possédés par des gens ordinaires, que ce soient des documents officiels attestant par exemple de leur parcours scolaire et professionnel, ou des archives personnelles, telles les journaux intimes, albums photos ou carnets de recettes. Nous considérons donc dans ce travail les « archives de gens ordinaires » comme une sous-catégorie des « archives de vies ordinaires ».

2.1.4 Valorisation des archives

La valorisation des archives est « une des fonctions de l'archivistique contemporaine » et une des missions de l'archiviste ; « [v]aloriser des archives, c'est transmettre et faire circuler des informations et des significations » (Hiroux et Mirguet 2012, p. 9). Le terme « diffusion » est également employé. Puisque la valorisation est le « meilleur moyen d'obtenir visibilité et notoriété », « elle permet le maintien, voire l'augmentation des ressources pour l'ensemble du service » (Filippozi 2008). L'organisme peut en effet justifier les ressources qui leur sont allouées et légitimement demander une augmentation de budget grâce à leur renommée (*Idem*). La valorisation ou la diffusion « inclut notamment la mise à disposition des archives, la mise à disposition d'instruments de recherche et d'informations générales, la publication (sur tous supports) et l'exposition de documents d'archives, d'instruments de recherche et d'informations générales » (*Idem*).

2.2 Les archives de gens ordinaires en Suisse

La problématique des besoins d'organismes préservant des archives de gens ordinaires en matière de valorisation de leurs archives s'inscrit dans des contextes historiographique et législatif et archivistique particuliers.

Il s'agit, dans un premier temps, de comprendre les raisons du développement de l'intérêt pour les archives produites par des gens ordinaires ou documentant leur vie quotidienne, menant

⁵ Entretien avec Françoise Bonnet Borel, conservatrice des AVO, le 7 mai 2020 (cf. annexe 2)

⁶ Voir chapitre 2.2.1

au développement massif des organismes d'archives de ce type dans la seconde moitié du XXe siècle.

Dans un second temps, nous situons les archives de gens ordinaires dans le contexte juridique suisse. Puisqu'il n'existe aucune législation sur les archives de gens ordinaires, nous élargissons notre niveau d'analyse aux archives privées. Nous rappelons, de plus, les lois devant être respectées lors de la valorisation d'archives privées.

Dans un troisième temps, nous tenterons de brosser le paysage archivistique suisse des organismes préservant des archives de gens ordinaires ou des archives documentant leur vie.

2.2.1 Historiographie et développement de l'intérêt pour les archives des gens ordinaires

Les archives cantonales d'Argovie et les archives fédérales suisses semblent avoir accueilli les premiers fonds d'archives privées au milieu du XIXe siècle (Coutaz 2007). Une inscription pour une subdivision concernant les archives privées est ensuite créée aux archives d'Etat de Bâle-Ville en 1885 (*Idem*). Le gain d'intérêt pour ces archives est sans doute le fait des historiens, désireux de préserver les archives des grandes familles seigneuriales, de l'aristocratie urbaine et des communautés ecclésiastiques, en ce « grand siècle de l'histoire érigée en science humaine, de l'histoire politique et religieuse » (Roth-Lochner et Huber 2007, p. 36). L'intérêt pour les archives privées n'a réellement débuté qu'au début du XXe siècle en Suisse et des organismes thématiques et spécialisés dans leur collecte ont été créés (Coutaz 2007a).

L'ouverture de nouveaux champs d'études historiques a en effet souvent engendré une nouvelle préoccupation pour la conservation de types d'archives jusqu'alors délaissés, et la création de nouveaux organismes conservant ces types archives. Citons par exemple la valorisation des archives des entreprises au XXe siècle alors que l'histoire économique se développe, avec la création des Archives Économiques Suisses à Bâle en 1910 (Roth-Lochner et Huber 2007). Les champs d'études historiques sont eux-mêmes bouleversés par les mouvements contestataires qui font émerger, dans les années 1960, « la figure de sujets négligés voire niés : les femmes, les homosexuels, les prisonniers ; ceux que l'historienne Michelle Perrot nomma les « ombres de l'histoire » » (Artières et Laé 2011, p. 143). Les historiens orientent leurs recherches sur ces personnes « négligées » ou « niées » et portent leur regard sur les plus petits acteurs de l'histoire. Ainsi naît le courant de recherche historiographique, italien d'origine, nommé « micro-histoire » (Artières et Laé 2011).

A partir de ces années-là, « le mouvement en faveur des archives privées s'est affirmé de manière forte » (Coutaz 2007a). Les archives privées, soit les archives de personnes et de famille, des institutions religieuses, des associations et des entreprises privées donnent en effet un aperçu de la vie de ces personnes restées dans l'ombre de l'histoire. Les documents des entreprises ou des associations syndicales fournissent des renseignements sur le monde ouvrier par exemple. Ou encore, les archives personnelles, comme les journaux intimes, ouvrent de précieuses fenêtres sur la vie quotidienne des femmes, autrement méconnue. Les archives privées sont vues comme des « *contres-sources* qui éclairent les visages de la vie en société » (Artières et Laé 2011, p. 9). L'histoire est réécrite sur la base de ces sources, qui permettent de « vérifier, nuancer ou corriger » les événements connus en naviguant entre les niveaux macro- et micro-historiques (Tosat-Rigo 2013).

En Suisse, plusieurs dépôts d'archives spécialisées et thématiques se forment dans le but de préserver les fonds documentant ces figures « négligées » ou « niées ». Citons par exemple la Fondation Collège du travail créée en 1978 à Genève (Collège du travail s.d. b), les Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse à Worblaufen en 1982 (Fondation Gosteli s.d.), les Archives de la vie privée en 1994 à Genève (AVP s.d. a), les Archives de la culture des femmes des Grisons en 1997 (Das Frauenkulturarchiv Graubünden s.d.) ou les Archives de la Vie ordinaire à Neuchâtel en 2003 (AVO s.d. a).

Les archives personnelles en particulier sont fortement valorisées à cette époque et l'on déplore leur destruction antérieure :

« Combien de mouvements de réflexivité ont ainsi été enfouis dans les poubelles de l'histoire, prétextant l'anomie du "petit peuple", son effrayante inconscience de vivre la grande histoire, son apolitisme et sa désinvolture devant les hauts mouvements de la société ? ».
(Artières et Laé 2011, p. 6)

L'intérêt pour ces nouvelles sources, délaissées par les institutions d'archivage traditionnelles, provoque un « développement massif des centres d'archives personnelles à travers toute l'Europe », mouvement dont les AVP et les AVO font partie (*Idem*).

Après une seconde phase où l'intérêt des historiens se tourne vers les conditions de production des archives personnelles et sur les pratiques de création de ces archives, nous serions aujourd'hui entrés dans une dernière phase de « banalisation » et d'un « relatif désintérêt » où « les archives personnelles ont non seulement investi la majeure partie des champs historiques, mais elles font aussi l'objet d'une véritable critique au même titre que les autres sources, qu'elles soient celles de l'anonyme ou de l'exceptionnel ordinaire » (Artières et Laé 2011, p. 149).

Cependant, la problématique est toujours un sujet d'actualité. La revue professionnelle pour archivistes, bibliothécaires et documentalistes *Arbido* a consacré le second numéro de l'année 2020 aux « Représentations et mises en scènes de la société » (Marty 2020b). Les professionnels de l'information s'interrogent sur la représentativité de la société dans les fonds et collections des archives, bibliothèques et autres institutions de mémoire. Ils se préoccupent de l'absence des voix les plus faibles et de l'image déformée de la société qui en découle. La pandémie de la Covid-19 par exemple a été « vécue, voire subie » de manière « plurielle », bien qu'ayant un « caractère « global » » (Piguet et Montebello 2020). Les politiques d'archivage doivent prendre ceci en compte et veiller à ce que la mémoire constituée ne soit pas unique, mais multiple (*Idem*). Les « sources politiques, bureaucratiques ou diplomatiques » doivent être complétées par des « témoignages, [des] éléments biographiques, [des] correspondances, [des] photographies ou [des] vidéos, issues directement des populations » (*Idem*). L'histoire de la Covid-19 doit « mettre en lumière les vies d'ordinaire invisibles, qui participent en réalité à la grande histoire des sociétés humaines » pour « contribuer à la construction d'une mémoire « ordinaire », inclusive et citoyenne de la pandémie » (*Idem*).

2.2.2 Archives privées et législation suisse

Le traitement d'archives de gens ordinaires doit se faire dans le respect de la législation suisse concernant les archives privées, la protection de la vie privée et le droit d'auteur.

2.2.2.1 Statut juridique des archives privées

Le statut des archives privées et le rôle que doivent jouer les archives publiques dans leur collecte demeurent flous d'un point de vue légal en Suisse. Hormis de brèves mentions dans les lois fédérales et cantonales, il n'existe pas de législation à proprement parler au sujet des archives privées (Burgy et Roth-Lochner 2002-2003 ; Coutaz 2007 ; Zenoni et Hagmajer 2009 ; Nobs 2010 ; Racine 2014).

La loi fédérale sur l'archivage inclut à l'article 17 alinéa 2 la mention de l'acquisition d'archives privées stipulant que les archives fédérales « s'emploient à prendre en charge les archives et les documents provenant de personnes de droit privé ou de droit public et qui sont d'importance nationale. Elles peuvent conclure des contrats réglant la reprise de telles archives. » (Loi fédérale sur l'archivage (LAr) du 26 juin 1998). Les archives fédérales recueillent donc uniquement les archives privées d'importance nationale, soit les fonds de personnalités ayant eu un rôle prépondérant dans l'histoire de la Confédération, telles que les membres du Conseil fédéral, du Parlement, du Tribunal fédéral, les cadres de l'administration ou de l'armée, ainsi que les représentant.e.s majeurs de la science, de l'économie ou de la culture (Shergold 2013).

Les Archives fédérales ont élaboré une politique d'acquisition des archives privées à la fin des années 1990, mais celles-ci demeurent « une thématique de troisième priorité pour les institutions étatiques, et [...] les restrictions budgétaires influencent la politique dans ce domaine » (Knoch-Mund 2009, ch. 5).

La loi fédérale sur l'archivage « s'applique uniquement aux autorités fédérales et à leurs administrations, ainsi qu'aux organes judiciaires » (Zenoni et Hagmajer 2009, p. 19). En effet, le champ d'application de la loi ne concerne pas les cantons ou le secteur privé (Burgy, Roth-Lochner 2002-2003). Le statut des archives privées change ainsi selon les cantons qui édictent leur propre législation archivistique (Racine 2014 ; Coutaz 2016). Mais « c'est sous l'influence de la loi sur l'archivage des Archives fédérales suisses que les lois cantonales présentent des unités de doctrines et de pratiques » (Coutaz 2016, p. 59).

Les lois sur les archives des différents cantons sont toutes principalement centrées sur la gestion des archives publiques ; il n'existe pas de chapitre entièrement dédié aux archives privées, ni de définition du terme (Zenoni et Hagmajer 2009). Par contre, certaines d'entre elles comprennent un article définissant le rôle des archives publiques dans la collecte des archives privées. Il est souvent spécifié que seules les archives privées ayant un intérêt historique manifeste sont conservées par les archives publiques (Zenoni et Hagmajer 2009).

A Genève, la *Loi sur les archives publiques* stipule à l'article 5 al. 4 que « les détenteurs d'archives privées qui ont fait l'objet d'un classement [...] archivent et gèrent eux-mêmes ces documents conformément aux principes de la présente loi ou en proposent le versement aux Archives d'État » (Loi sur les archives publiques (LArch) [Genève]). La collecte d'archives privées n'est donc pas faite à l'initiative des archives publiques genevoises qui ne s'intéressent de fait qu'aux fonds privés ayant fait l'objet d'une mesure préalable de protection patrimoniale. En revanche, la *Loi sur l'archivage* de Neuchâtel décrète à l'article 12 alinéa 3 que l'institution d'archives du canton « veille par ailleurs à la sélection et à la collecte d'archives privées d'intérêt historique, économique, social et culturel et peut conclure des contrats réglant les conditions de leur prise en charge » (Loi sur l'archivage (LArch) [Neuchâtel]). La *Loi sur l'archivage* du canton de Vaud énonce à l'article 9 alinéa 4 que « les Archives cantonales

vaudoises ont également pour mission de rechercher, collecter, conserver et mettre à disposition du public des fonds d'archives provenant de personnes physiques ou morales privées et qui ont un lien significatif avec le Canton de Vaud » (Loi sur l'archivage (LArch) [Vaud]).

Même si certaines lois sur les archives indiquent que les institutions d'archives cantonales doivent veiller à la collecte d'archives privées, il n'existe pas de clauses permettant à l'État, aux dépôts d'archives ou aux autres institutions patrimoniales d'intervenir dans la préservation d'archives privées, de contraindre les personnes physiques ou morales à faire entrer leurs documents dans le domaine public ou de faire valoir un droit de préemption sur des archives privées mises en vente (Coutaz 2007 ; Coutaz 2016 ; Schlatter 2014 ; Zendali Dimopoulos 2014). En contrepartie, « aucune aide publique, qu'elle soit financière ou technique, n'est octroyée aux détenteurs d'archives privées pour en favoriser la conservation et la mise à disposition » (Coutaz 2007a, p. 6).

2.2.2.2 Respect de la vie privée et droit d'auteur

Lors de la gestion d'archives privées, de nombreuses autres lois entrent en ligne de compte. Les archivistes doivent veiller au respect de la vie privée des producteurs des fonds, mais également à celle des personnes mentionnées ou apparaissant en photo dans les documents, ainsi qu'à la protection de leurs données personnelles. La « vie privée » désigne la « sphère au sein de laquelle toute personne peut librement s'efforcer de développer sa personnalité et de s'épanouir » (Lefort 2018, p.10). Le droit au respect de la vie privée est inscrit dans de nombreuses législations (Hiroux 2013).

En Suisse, l'article 13 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse énonce que :

*«(1) toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.
(2) Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent ».*
(Constitution fédérale de la Confédération suisse)

Le respect de la vie privée apparaît dans le Code de déontologie des archivistes à l'article 7 :

« Les archivistes visent à trouver le juste équilibre, dans le cadre de la législation en vigueur, entre le droit au savoir et le respect de la vie privée. [...] Les archivistes veillent au respect de la vie privée des personnes qui sont à l'origine ou qui sont le sujet des documents, surtout pour celles qui n'ont pas été consultées pour l'usage ou le sort des documents. »
(Conseil international des archives 1996)

Le droit à la protection de la vie privée, ainsi que la protection des données personnelles, font partie du domaine de protection du droit de la personnalité, régit par les art. 28 à 28 du Code civil et l'art. 49 du Code des obligations (Lefort 2018). La loi sur les archives publiques (LArch) de Genève intègre le droit de la personnalité. Par exemple, l'alinéa 4 de l'article 12 fixe un délai de protection de 10 ans après le décès de la personne pour les « documents classés selon les noms de personnes et qui contiennent des données personnelles sensibles ou des profils de la personnalité » (Loi sur les archives publiques (LArch) [Genève]).

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) définit à l'article 3 les données personnelles comme « toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable » (Loi fédérale sur la protection des données (LPD)). Le « traitement » des données personnelles, c'est-à-dire « toute opération relative à des données personnelles – quels que soient les moyens et procédés utilisés – notamment la collecte, la conservation, l'exploitation,

la modification, la communication, l'archivage ou la destruction de données » doit être effectué de manière licite (*Idem*).

Ainsi, toute archive contenant des informations sur la vie privée et des données personnelles doit être valorisée auprès du public dans le respect des dispositions légales. Notons également que les photographies sont sujettes au droit à l'image, qui aussi un droit de la personnalité (Lefort 2018).

Lors de la valorisation d'archives privées, l'archiviste doit de plus veiller au respect du droit d'auteur. La loi fédérale sur le droit protège les auteurs d'œuvres littéraires et artistiques. On considère comme une œuvre « toute création de l'esprit, littéraire ou artistique, qui a un caractère individuel » (Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, art. 2 al. 1). Elle est protégée jusqu'à 70 ans après le décès de l'auteur (*Ibid.*, art. 29 al. 2b) et 70 ans après sa divulgation si l'auteur est inconnu (*Ibid.*, art. 31 al. 1). Dès le 1 janvier 2020, les photographies sont désormais considérées comme des œuvres même si elles sont dépourvues de caractère individuel (Confédération suisse 2020). Ainsi, « [t]oute photographie, y compris celles – souvent banales – de la vie quotidienne ou des vacances, du monde scolaire ou professionnel, y compris les images techniques ou scientifiques, [sont] l'objet d'un droit d'auteur » (Lefort 2018, p. 6). Cette nouvelle clause restreint considérablement les possibilités de valorisation des archives photographiques, puisque désormais, leur reproduction et leur diffusion doivent être soumises à l'autorisation du créateur pendant le délai légal (*Idem*).

2.2.3 Organismes préservant des archives de gens ordinaires

Suite à un aperçu du contexte historiographique et législatif dans lequel se situent les archives de gens ordinaires, il convient de mentionner les divers lieux de conservation d'archives privées, et plus précisément d'archives de gens ordinaires.

2.2.3.1 Lieux de préservation d'archives privées

Des fonds d'archives privées sont collectés par les centres d'archives publiques, bien que la mission principale de ces derniers soit d'acquérir des fonds publics (Nobs 2010). Plusieurs types d'organismes appartenant au secteur public préservent des archives privées : « des centres d'archives, des bibliothèques, des universités, des musées voire d'autres institutions encore » (Zenoni et Hagmajer 2009, p. 11). Aux Archives de la Ville de Genève, par exemple, les archives privées constituaient en 2007 8% du total des fonds (Burgy 2007). Proactives dans la récolte de tels documents, elles se sont dotées d'une politique d'acquisition de fonds d'archives privées en 2004 (*Idem*).

Les organismes publics conservent ainsi des fonds d'archives privées, certains ont même mis en place des politiques d'acquisition. Mais « ce sont surtout des organisations privées qui sont souvent placées au premier rang, en sauvant des archives privées, en reconnaissant et découvrant des sources récentes et nouvelles » (Knoch-Mund 2009, ch. 1). Il est parfois malaisé de distinguer clairement les organismes privés des organismes publics. Les organismes peuvent en effet être « semi-publics » ou « semi-privées ». Par exemple, « des fondations privées [...] sont incorporées dans une institution publique », telle la fondation Archives Jean Piaget qui est une entité privée dépendant de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève (Zenoni et Hagmajer 2009, p. 12). Mais encore « des entités publiques [peuvent être] pour une bonne part financées par des dons privés comme les Archives littéraires suisses » (Zenoni et Hagmajer 2009, p. 12). Il existe enfin « des fondations privées autonomes qui reçoivent une subvention de l'État, comme Mémoire

d'ici » à Fribourg (*Idem*) ou qui sont totalement indépendantes de l'État, comme les archives de la famille Pictet sauf erreur.

Ces archives privées, dont un lien plus ou moins fort peut exister avec les archives publiques, préservent et collectent des archives souvent selon une thématique particulière, avec une couverture régionale ou nationale (Zenoni et Hagmajer 2009). En Suisse, elles sont nombreuses et hétérogènes, notamment à cause de la structure fédérale de la Suisse (Knoch-Mund 2009 ; Barbara Roth-Lochner et Rodolfo Huber 2007). La conservation des archives s'effectue à différents niveaux politiques (communal, cantonal et fédéral) créant un certain « émiettement » et des « disparités », affectant aussi les organismes d'archives privées (Coutaz 2007a). Il y aurait « urgence à agir » concernant les archives privées, « à cause du manque de concertation et de transparence dans les politiques d'acquisition » (*Idem*). La grande variété d'archives privées peut être remarquée simplement en consultant la liste d'archives en Suisse mise à disposition sur le portail de l'Association des Archivistes Suisses (AAS) (Association des archivistes suisses, s.d.).

2.2.3.2 Lieux de préservation d'archives de gens ordinaires

Ce travail s'intéresse aux organismes préservant des archives de vies ordinaires et plus précisément à celles de gens ordinaires. Des archives donnant un aperçu de vies ordinaires peuvent être trouvées à de nombreux endroits, dans des institutions d'archives publiques, ou alors privées telles les entreprises, les archives ecclésiastiques, les archives des organisations internationales, etc. Nous restreignons cependant notre périmètre aux organismes d'archives privées créées dans le but de préserver des archives sur une thématique liée à celle des vies ordinaires et des ombres de l'histoire. Nous en relevons certaines, sans prétention d'exhaustivité.

Plusieurs centres d'archives recueillent des documents au sujet des ouvriers et de mouvements sociaux. Citons par exemple la Fondation du Collège du travail et les Archives Contestataires à Genève et la Fondation Pellegrini-Canevascini à Bellinzone. Un portail Internet, géré par la Communauté d'intérêt Histoire du mouvement ouvrier suisse, facilite l'accès aux sources du mouvement ouvrier en Suisse et met des fonds en réseau (Histoire du mouvement ouvrier suisse). Les membres comprennent la Fondation du Collège du travail, les Archives Contestataires, la Fondation Pellegrini-Canevascini, mais également les Archives sociales suisses (Zurich), les Archives d'Unia (Berne), le Centre International de recherches sur l'Anarchisme (Lausanne), la Bibliothèque et archives de l'Union syndicale suisse (Berne), la Documentation Beat Schaffer (Bienne), l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (Lausanne) et Syndicom (Berne). Les fonds qui sont référencés sur ce portail proviennent des archives de ces différents membres, mais renvoient également vers des fonds d'institutions publiques.

Des organismes préservent également les archives de femmes et de mouvements féminins. La liste disponible sur le site de l'Association des archivistes suisses semble en compter cinq: Archiv für Frauen- und Geschlechtergeschichte Ostschweiz (Saint Gall), Archiv zur Geschichte der Schweizerischen Frauenbewegung (ou la Fondation Gosteli) (Worblaufen), Associazione Archivi Riuniti delle Donne Ticino AARDT (Tessin), Das Gedächtnis der Frauen Graubündens (Grisons), Das Thurgauer Frauenarchiv.

Deux associations d'archives ressortent de la liste des archives disponible sur le site de l'AAS, puisqu'elles se consacrent explicitement à la collecte d'archives de gens ordinaires dans le

but de pallier le manque de ce type de sources. Il s'agit des Archives de la vie privée (AVP) à Genève et des Archives de la vie ordinaire (AVO) à Neuchâtel. Elles insistent toutes deux sur la page d'accueil de leur site sur la nature des documents qu'elles conservent. Les AVO souhaitent aux internautes la « bienvenue dans l'intimité des muets de l'histoire » (AVO s.d. a). Les Archives de la vie privée expliquent que les documents recueillis sont essentiels « pour reconstituer et comprendre la vie quotidienne, la vie familiale, la vie conjugale et individuelle des femmes et des hommes souvent restés dans l'ombre pour écrire une histoire des gens ordinaires » (AVP, s.d. a).

Puisque vie privée a longtemps rimé avec place de la femme dans la société, les organismes récoltant les archives de femmes s'apparentent de près à ces deux associations. Par exemple, les Archiv für Frauen- und Geschlechtergeschichte Ostschweiz (Saint Gallen) conservent des documents de la vie quotidienne, de la vie privée et publique, de tous les domaines du travail et de l'engagement politique et culturel des femmes connues et inconnues ainsi que des mouvements sociaux (Archiv für Frauen- und Geschlechtergeschichte Ostschweiz, s.d.). Cet organisme souligne bien que les archives de femmes inconnues sont également collectées.

Mentionnons également Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura Bernois (Saint Imier), créé en 2000 dans le but de conserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de cette région et de compléter le rôle des archives publiques. La part des archives personnelles (et peut-être d'archives de vies ordinaire) qui y sont conservées est croissante (Beuchat-Bessire 2014).

Un autre organisme, conservant des archives liées à la vie privée de personnes ordinaires, mais absente de la liste de l'Association des archivistes suisse (AAS), peut être mentionné. Il s'agit de la CRIÉE, Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance. Elle conserve des documents et des objets privés produits par les élèves et enseignant.e.s des classes enfantines, primaires ou secondaires et apporte un autre point de vue à l'histoire institutionnelle (LA CRIÉE, s.d.). Les archives de la CRIÉE donnent un aperçu de la vie quotidienne des élèves et des enseignant.e.s.

Il vaut la peine de citer également l'association Histoire d'ici, créée en 2007 à Fribourg dans le but de publier des récits de vie et de collecter des témoignages, tout en favorisant les liens sociaux autour de la mémoire de la région (Rime 2014). Une association similaire existe à Lausanne, le groupe Éthno-Doc fondé en 2000 pour publier des documents donnant « la voix aux sans-voix » (Coutaz et Enckell 2014). Ces deux organismes ne sont pas des archives à proprement parler, mais s'apparentent plutôt à de petites maisons d'édition s'intéressant aux témoignages des gens ordinaires. Elles participent pourtant aux réflexions autour des archives personnelles, notamment lors du colloque organisé par les Archives de la vie ordinaire à Neuchâtel le 22 novembre 2013.

Comme en témoigne le cas de la CRIÉE, la liste de l'AAS n'est pas exhaustive. Il se peut que nous passions donc à côté d'organismes potentiellement intéressants pour ce travail. Nous pouvons également constater que les archives privées sont effectivement hétérogènes, même en considérant uniquement les organismes créés dans le but de préserver des archives de vies ordinaires ou de gens restés longtemps dans l'ombre de l'histoire.

Toutes les archives privées citées ne jouissent pas de la même reconnaissance vis-à-vis des institutions publiques et ne profitent donc pas toutes de leur soutien. Certaines sont reconnues sur le plan national, comme la Fondation Gosteli qui est inscrite à l'Inventaire suisse des biens

culturels d'importance nationale publié par l'Office fédéral de la protection de la population (Fondation Gosteli s.d.). La CRIÉE est placée sous la responsabilité de l'archiviste du Département de l'Instruction Publique à Genève et est gérée grâce à la collaboration d'une documentaliste travaillant à 20% (La CRIEE s.d.). Das Frauenkulturarchiv Graubünden reçoit une contribution de fonctionnement du canton des Grisons (Das Frauenkulturarchiv Graubünden s.d.). La Ville de Carouge donne une petite subvention annuelle aux Archives de la vie privée et leur met gratuitement à disposition des locaux⁷. Les Archives de la vie ordinaire reçoivent une subvention annuelle de la part de la Loterie Romande, disposent gratuitement de locaux à la Bibliothèque publique universitaire et font partie de la Commission cantonale des fonds documentaires de Neuchâtel⁸.

En somme, la conservation des archives privées est assurée par le secteur public, par le secteur privé et par des organismes privés plus ou moins soutenus par des institutions publiques (Racine 2014). Hormis l'Association des archivistes suisses qui encourage la collaboration entre les différents centres d'archivage en Suisse, ainsi que certains réseaux comme le portail Internet géré par la Communauté d'intérêt Histoire du mouvement ouvrier suisse et des initiatives individuelles, beaucoup d'archivistes travaillent de manière relativement isolée (Knoch-Mund 2009).

⁷ Entretien avec Sabine Lorenz, présidente des AVP et François Bos, membre du comité des AVP, le 8 avril 2020 (cf. annexe 1).

⁸ Entretien avec Françoise Bonnet Borel, conservatrice des AVO, le 7 mai 2020 (cf. annexe 2).

3. Portraits de deux associations

Nous avons décidé d'étudier la question des besoins en matière de valorisation des archives de gens ordinaires et des organismes préservant ce type de documents en sélectionnant deux organismes conservant de telles archives. Il aurait été impossible d'effectuer une analyse des besoins de toutes les institutions de ce type dans le temps imparti. Nous avons donc opté pour une étude qualitative.

3.1 Le choix des AVP et des AVO

Les Archives de la vie privée et les Archives de la vie ordinaire ont été sélectionnées comme sujet de l'analyse des besoins en matière de valorisation d'archives de gens ordinaires. Connaissant bien les Archives de la vie privée et connaissant l'existence des Archives de la vie ordinaire, le choix est évidemment orienté. Cependant, une revue des organismes préservant des archives de gens ordinaires, présentée au chapitre précédent, a été effectuée en explorant la liste disponible sur le site de l'Association des archivistes suisses et complétée par d'autres organismes dont nous avons connaissance au préalable ou qui ont été découverts au cours de nos lectures.

Comme constaté plus haut, de nombreux organismes préservent des documents de gens ordinaires et de figures longtemps absentes de l'histoire. Beaucoup d'entre eux récoltent des documents sur les thématiques des ouvriers et des femmes, et ont été créés dans la même optique de sortir de l'ombre les muets de l'histoire. Il semblerait cependant qu'il n'y ait que les AVO et les AVP dont la mission soit explicitement la préservation d'archives de gens ordinaires.

Les AVO et les AVP semblent être des associations très proches au niveau des raisons de leur création, de leurs missions, de leur fonctionnement et des types de documents conservés. Leur proximité favorise la comparaison de leurs besoins en matière de valorisation d'archives et rend envisageable une collaboration autour de celle-ci.

Les portraits des Archives de la vie privée et des Archives de la vie ordinaires sont dressés grâce à des entretiens menés avec chacune des deux associations, complétés par une consultation de leur site web, de leurs éventuels rapports d'activités et d'une revue de la littérature à leur sujet.

Les deux entretiens sont menés de manière structurée, pratique indispensable pour établir une comparaison des deux associations. Les questionnaires sont en effet quasiment identiques. Ils ont été envoyés au préalable aux interlocuteurs. Les questions posées visent à compléter leur portrait et à dégager des problématiques actuelles liées à la valorisation⁹. Les deux entretiens sont effectués par visioconférence à cause de la période de confinement instaurée lors de la pandémie de Covid-19. Ils n'ont pas été enregistrés. Les notes prises lors de l'entretien ont été remises au propre et envoyées pour relecture et validation aux interlocuteurs. Notons que lors des relectures, des informations ont parfois été ajoutées.

⁹ Voir entretien avec Sabine Lorenz, présidente des AVP et François Bos, membre du comité des AVP, le 8 avril 2020 (cf. annexe 1) et entretien avec Françoise Bonnet Borel, conservatrice des AVO, le 7 mai 2020 (cf. annexe 2).

3.2 Portrait des Archives de la vie privée, Genève

L'association des Archives de la vie privée est fondée en 1994 à Genève par un groupe d'historiennes et d'historiens dans le but de sauvegarder la mémoire privée qui constitue « un patrimoine historique aussi important que la mémoire publique et officielle » (Bos et Lorenz 2020, p. 11). Les documents qu'elle recueille permettent en effet de « reconstituer et comprendre la vie quotidienne, la vie familiale, la vie conjugale et individuelle des femmes et des hommes souvent restés dans l'ombre pour écrire une histoire des gens ordinaires » (AVO, s.d. a). A l'origine, elle était vouée à la collecte d'archives de femmes et de « petites gens » (Bos et Lorenz 2020 p. 13), ces marginalisés de l'histoire. Après 25 ans de collecte, l'association constate qu'elle conserve plus ou moins le même nombre de documents produits par des hommes que par des femmes et que les origines sociales des producteurs sont diverses (*Idem*). Anciennement basée au numéro 2 bis de la rue de la Tannerie à Carouge, les AVP partagent depuis janvier 2017 des locaux avec les archives de la Ville de Carouge au 6 rue des Pervenches à Carouge.

Figure 2 : Photographies des locaux des AVP



(Pasche 2017)

3.2.1 Missions et fonctionnement

Les AVP veillent à la sauvegarde des archives liées à la vie privée et en assurent la recherche, l'accueil, la conservation, la gestion et la valorisation (AVP 2017). Depuis 2013, ces activités sont menées par un comité bénévole de 7 à 8 personnes (Bos et Lorenz 2020). Des stagiaires, principalement des étudiant-e-s du département d'histoire de l'Université de Genève, viennent ponctuellement prêter main-forte pour le dépouillement de fonds. Les AVP sont ouvertes les mercredis de 14h à 19h ou sur rendez-vous.

L'association est composée de trois organes : l'Assemblée générale, le comité, la vérificatrice ou le vérificateur des comptes (AVP 2017). L'Assemblée générale est l'autorité suprême ; elle comprend tous les membres et est convoquée par le comité au moins une fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Actuellement, l'association compte 43 membres qui s'acquittent d'une cotisation annuelle et qui peuvent tous participer au tri et au conditionnement de fonds.

Le comité assure l'administration et la gestion de l'association, et représente l'association à l'égard des tiers. Les membres du comité sont élus pour deux ans et sont rééligibles. Un.e président.e, nommé.e par l'Assemblée générale, le chapeaute. Sabine Lorenz, historienne et médiatrice culturelle, est présentement la présidente de l'association. Le second interlocuteur lors de l'entretien est François Bos, historien et archiviste, et membre du comité.

La vérificatrice ou le vérificateur des comptes, nommé pour deux ans mais rééligible, présente un rapport à la fin de chaque exercice annuel.

3.2.2 Financement

Le revenu des AVP provient principalement des cotisations des membres et d'une subvention annuelle allouée par la Ville de Carouge (Bos et Lorenz 2020). Depuis la création des AVP et jusqu'en 2017, Carouge leur versait 2'500.- par année¹⁰. Ces 2'500.- étaient en partie destinés à s'acquitter de l'ancien loyer à la rue de la Tannerie. En 2017, les AVP n'ont plus de loyer à payer ; leur nouveau local à la rue des Pervenches est concédé gratuitement par Carouge. Les autorités carougeoises continuent toutefois à leur verser les 2'500.-. Cette somme permet de couvrir les frais de base (téléphone et assurance, etc.)¹¹. Remarquons qu'en cas de dissolution, les fonds d'archives iront aux Archives de la Ville de Carouge (AVP 2017).

Les AVP ont également bénéficié pendant quelques années de l'aide financière de l'État de Genève, par l'entremise du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), lequel soutenait ponctuellement d'autres associations féminines¹². Les AVP cohabitaient au 2 bis rue de la Tannerie avec les associations Espace Femmes International (EFI), Femmes de théâtre, le 2^e Observatoire, derrière la Maison de l'égalité qui hébergeait justement le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme.¹³

L'aide s'élevait à 30'000.- par année. Cette somme permettait d'avoir un poste d'archiviste à 30%. Lorsque l'État a mis un terme à l'aide financière en 2012, l'archiviste est devenu bénévole¹⁴. L'arrêt de la subvention était dû à une révision des priorités du SPPE ; une partie des bénéficiaires des subventions a été écartée car jugée trop éloignée de ses objectifs opérationnels¹⁵. En effet, François Bos explique qu'en regard des autres associations féminines dont la vocation était beaucoup plus sociale, le profil des AVP était beaucoup plus culturel¹⁶. Sabine Lorenz regrette que le rôle social des AVP ait été incompris par l'Etat¹⁷. Elle explique que les donateurs cherchent en général un lien émotionnel et personnel avec l'association où ils déposent leur vie ou celle de leurs parents.

En somme, en comptant la subvention de Carouge et la cotisation des membres, les AVP fonctionnent avec environ 4'000.- par an¹⁸. L'association est également soutenue ponctuellement par des dons publics ou privés. Certains membres donnent parfois aux AVP un montant considérablement plus important que leur cotisation¹⁹. Le travail bénévole des

¹⁰ Entretien avec Sabine Lorenz, présidente des AVP et François Bos, membre du comité des AVP, le 8 avril 2020 (cf. annexe 1).

¹¹ *Idem.*

¹² *Idem.*

¹³ *Idem.*

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ *Idem.*

stagiaires provenant de l'université ou de la haute école de gestion est très bénéfique pour les AVP. Il soulage de leurs tâches les membres actifs de l'association, qui sont pour la plupart en emploi et ont par conséquent peu de temps à consacrer à l'association.

Sabine Lorenz et François Bos estiment que si Carouge continue à les soutenir annuellement et à leur fournir une aide ponctuelle lors d'événements, par exemple à l'occasion de l'exposition « Archiver l'amour » lors du Printemps carougeois en juin 2018, et que si les bénévoles continuent à s'investir, l'avenir semble plutôt positif²⁰. Malheureusement, la crise économique causée par le coronavirus laisse présager des difficultés pour trouver davantage de subventionnement.

Si la situation financière des AVP est viable, François Bos et Sabine Lorenz s'accordent sur le fait qu'ils manquent cruellement de financement pour mener à bien leurs projets²¹. En effet, en 2019, les AVP ont fêté leur 25^e anniversaire. Un projet de brochure marquant l'événement est en cours. Malheureusement, les AVP n'ont toujours pas obtenu les ressources nécessaires à sa publication. Ils ont reçu le subventionnement d'une seule fondation. Avec le coronavirus et les problèmes économiques qui suivront, ils vont probablement devoir renoncer à cette publication. François Bos et Sabine Lorenz regrettent que le réseautage des AVP ne permette pas de trouver plus de subventions.

3.2.3 Fonds

En moyenne, les AVP reçoivent une dizaine de fonds par année (Bos et Lorenz 2020). Entre 1994 et 2019, ils ont recueilli plus de 300 fonds (*Idem*). Ils conservent des documents textuels et iconographiques liés à la vie privée et provenant en majeure partie de Genève (*Idem*). On y trouve des albums de photographies et des photographies individuelles, de la correspondance, des carnets de souvenirs, des dessins, des journaux intimes et agendas, des livres de cuisine et recettes, des écrits personnels et récits autobiographiques, etc. ainsi que toutes sortes d'actes administratifs qui ponctuent la vie des individus du berceau à la tombe (*Idem*). Les documents conservés sont surtout datés du XX^e siècle et portent de plus en plus souvent une date de création postérieure à 1999 (*Idem*). Quelques fonds incluent des pièces des XVIII^e et XIX^e siècles (*Idem*).

Les supports sont pour la plupart papier. Les AVP possèdent cependant également quelques négatifs en verre ou des cassettes vidéo, ce qui pose problème pour leur conservation (Pasche 2017). Ils nécessitent en effet un matériel spécifique dont le prix est peu abordable. Les AVP ne conservent en principe pas d'objets, à moins qu'ils aient un lien direct avec d'autres documents versés et fassent partie intégrante du fonds (*Idem*).

Les AVP ne reçoivent presque jamais de documents numériques pour l'instant²². Les donateurs, nés pour la plupart dans les années 1920 et 1930, font encore partie de la génération papier. Dans quelques rares cas, le fonds est accompagné de copies d'originaux sur un CD ou une clef USB. Un seul donateur a fait parvenir aux AVP le PDF d'un récit personnel sans la version originale papier. Les copies numériques peuvent être mises aisément à disposition sur leur site web. Cependant, les AVP ne sont pas intéressées à recevoir uniquement des copies. Le versement d'archives numériques poserait problème à l'association. Elle aurait besoin de toute une infrastructure de stockage.

²⁰ *Idem*.

²¹ *Idem*.

²² *Idem*.

Les AVP reçoivent dans la plupart des cas les fonds par leurs propriétaires ou par un proche (Bos et Lorenz 2020). Soit les donateurs se rendent aux AVP avec leurs documents, soit les AVP vont directement chez eux. La rencontre directe entre le donateur et les AVP permet d'assurer « la transmission d'informations relatives à la production des pièces reçues et souvent indispensables pour une description complète du fonds traité » (Bos et Lorenz 2020, p. 13). Elle permet également de comprendre ce qui pousse les donateurs à confier leurs archives aux AVP (*Idem*). L'association a constaté que c'est « une dimension affective importante - plus qu'une « sensibilité » patrimoniale – qui lie les particuliers à leurs archives et retarde leur élimination » (*Idem*). Les donateurs ignorent souvent la valeur potentielle de leurs archives privées pour construire une mémoire collective et « seraient plutôt enclins à les éliminer » (*Idem*). Ceux qui se retrouvent sans descendance ou qui font face au désintérêt de leur famille, se tournent vers les AVP pour sauvegarder leurs archives et éviter qu'elles finissent « à la benne » (*Idem*).

3.2.4 Valorisation

Les AVP valorisent leurs archives de diverses manières. L'exposition semble être jusqu'à présent le médium le plus fréquemment utilisé. L'association a présenté ses documents dans des espaces mis à disposition par des institutions genevoises : Bibliothèque de Genève, Centre de direction de Belle-Idée, Centre d'action sociale et de santé de Carouge, Musée d'Éthnographie, vitrines de la Mairie de Carouge, etc (Bos et Lorenz 2020). Les AVP ont collaboré par le prêt de documents avec le Musée de Carouge pour l'exposition « Repas de fête » (16 mai-14 septembre 2014) et monté une exposition avec les Archives de la Ville de Carouge sur le thème « Archiver l'Amour » (22 avril 21 juin 2018) (*Idem*). L'association a de plus réalisé depuis 2012 deux expositions virtuelles, disponibles sur son site Web. Elles présentent des textes et des photographies sélectionnés par les membres de l'association et disposés sur le site par un professionnel. Les AVP souhaiteraient pouvoir effectuer une exposition virtuelle tous les deux ans. Or, la création d'une telle exposition coûte 10'000.-, soit 2,5 x leur budget annuel²³. Malgré son coût élevé, l'exposition virtuelle a porté ses fruits ; la fréquentation du site internet a augmenté grâce à elle.

L'association organise en outre ponctuellement des lectures théâtrales ou des balades thématiques, anime des ateliers, organise des conférences et des présentations de ses activités et publie quelques articles dans des revues. Une newsletter, produite deux fois par année, permet de tenir les membres et le public informés des activités entreprises. Elle est sous format papier, mais les AVP la mettront prochainement à disposition sur leur site internet²⁴.

Les AVP ont accueilli plusieurs années de suite un séminaire d'histoire sur l'introduction aux archives et quelques travaux universitaires ont été effectués grâce à leurs fonds. Cependant, les AVP estiment qu'« une exploitation scientifique récurrente de ces archives reste un objectif encore à atteindre » (Bos et Lorenz 2020, pp. 13-14). Or, l'accueil des chercheur.euse.s par une petite structure comme les AVP nécessite « une présence accrue du personnel, notamment pour la réception, le traitement des demandes et la mise à disposition d'instruments de recherche complets » (*Idem*).

²³ Entretien avec Sabine Lorenz, présidente des AVP et François Bos, membre du comité des AVP, le 8 avril 2020 (cf. annexe 1).

²⁴ *Idem*.

Le site Web présente l'association, ses membres et ses missions. Il donne accès à un répertoire des fonds et à de brèves descriptions des documents conservés. Hormis l'espace dédié aux expositions virtuelles, les AVP signalent dans la rubrique « Le coin des chercheurs » des fonds d'archives ou des séries de documents susceptibles d'intéresser des étudiants de l'Université ou d'autres curieux (AVP s.d. d). Elles ont constaté que leur site a indéniablement augmenté leur visibilité et a suscité aussi bien des demandes scientifiques (étudiants, doctorants, journalistes) que des demandes d'autres usagers effectuant des recherches généalogiques, l'écriture d'une histoire de famille, etc. (personnes habitant au sud de la France et même en Australie)²⁵.

Les AVP ont aussi valorisé leurs archives dans les médias : en participant à l'émission « La Ligne de Cœur » en 2012 et à la section « Au fil du temps » de la *Tribune de Genève* en 2017 (AVP s.d. c). L'association n'a pas constaté pour autant une augmentation de son public, ni de ses donateurs. Les AVP n'écartent cependant pas ce médium de valorisation. En effet, François Bos explique que souvent, la retombée n'est pas immédiate. Parfois, des années plus tard, des gens qui avaient découpé un article de presse, entendu une émission ou conservé un dépliant les contactent, confrontés au problème de la préservation d'archives familiales ou personnelles²⁶. En outre, la *Tribune de Genève* est lue par un large public et pourrait, par conséquent, contribuer à faire connaître l'association et à susciter des dons ou favoriser de nouvelles subventions.

Les AVP ne font pas de publications telles que des brochures sur un thème ou un fonds, ni de colloques, simplement par manque d'argent et de main d'œuvre. Elles ne sont pas présentes sur les réseaux sociaux, par manque de compétence dans le domaine et de temps à investir régulièrement.

3.2.5 Priorisation des acteurs à atteindre

Cinq groupes d'acteurs sont étroitement liés à la préservation et à la valorisation des archives des AVP : les donateurs, les chercheur.euse.s, le grand public, les membres et les organismes subventionnaires. Pour des raisons financières, Sabine Lorenz et François Bos souhaiteraient obtenir d'abord davantage de subventionnement, puis plus de chercheur.euse.s et enfin plus de membres. Les subventions permettraient l'engagement de personnel, l'achat de matériel pour le traitement de fonds et une mise en valeur du patrimoine par des expositions par exemple. Les subventions constituent leur point faible et le manque de fonds les freine dans leurs projets. Une augmentation du nombre de membres permettrait également d'augmenter leurs recettes et la main d'œuvre.²⁷

Les AVP estiment que le grand public, ou du moins un public spécialisé, peut être atteint par le biais des chercheur.euse.s qui effectuent des publications sur leurs fonds et augmentent par conséquent la visibilité de leurs archives. Ils choisissent les chercheur.euse.s comme seconde priorité car ils estiment que les moyens mis en œuvre pour les atteindre sont plus abordables et parce qu'ils apportent eux-mêmes du public.²⁸

D'après Sabine Lorenz et François Bos, viser le grand public est difficile si on a un petit budget et peu de temps à disposition. L'exposition virtuelle a par exemple coûté une somme

²⁵ *Idem.*

²⁶ *Idem*

²⁷ *Idem*

²⁸ *Idem*

considérable et son élaboration a pris énormément de temps. La collaboration avec les archives de la Ville de Carouge leur a permis de bénéficier de son subventionnement pour le projet, mais elle a nécessité un investissement considérable en temps et en énergie de la part de certains membres des AVP.

A présent, le public le plus présent lors des événements organisés par les AVP est un public senior. Il y a beaucoup de donateurs qui souhaitent voir ce qui est fait avec leurs archives. Le public senior est en outre un public qui s'intéresse particulièrement aux activités culturelles intellectuelles.²⁹

Les AVP ne pourraient pas absorber plus de donateurs d'archives. Ils ne disposent pas de très grands locaux, si bien que depuis deux ou trois ans, les AVP ont dû limiter la collecte à Genève. Auparavant, elles acceptaient des fonds de France voisine ou d'autres cantons (Bos et Lorenz 2020). Il se peut qu'elles doivent resserrer davantage le périmètre de la collecte, en fonction des types de documents par exemple.³⁰

Un sixième groupe doit enfin être mentionné : les collaborateurs. Les AVP ont collaboré à plusieurs reprises avec d'autres institutions, sous la forme d'une simple présentation de leurs archives (place dans une vitrine ou conférence), soit lors d'un projet d'une plus grande ampleur (exposition avec les archives de Carouge). Lors de ces coopérations, les AVP bénéficient d'un soutien financier non négligeable, permettant de mener des projets de plus grande envergure, même si ceux-ci se révèlent coûteux en temps.

3.2.6 Pistes de réflexion

En conclusion de l'entretien, François Bos et Sabine Lorenz ont proposé deux pistes de réflexion, résumant les problèmes auxquels est confrontée leur association. François Bos souhaiterait explorer les possibilités de valorisation d'archives avec un minimum de moyens financiers. Sabine Lorenz aimerait que les instances publiques valorisent leur travail par des subventions régulières et que les AVP arrivent à leur faire comprendre que leur rôle est aussi bien social qu'archivistique.³¹

3.3 Portrait des Archives de la vie ordinaire, Neuchâtel

L'Association pour la conservation des archives de la vie ordinaire a été créée en 2003 à l'initiative de Jacqueline Rossier, ancienne conservatrice du Château et musée de Valangin, rejointe dans ses réflexions par Jean-Pierre Jelmini et Maryse Schmidt-Surdez (Inderwildi 2009). L'association s'est fixé le but de « promouvoir la récolte, la conservation et la mise en valeur de documents privés reflétant soit la vie quotidienne, matérielle ou morale, soit l'environnement local de personnes ou de familles que l'origine ou l'existence rattachent au Pays de Neuchâtel » (AVO 2017). Les fondateurs voulaient « donner la parole aux hommes et aux femmes « ordinaires », qui ont été et qui sont les artisans apparemment insignifiants de l'histoire, à travers les témoignages qu'ils [...] ont laissés sur leur vie quotidienne » (AVO s.d. b).

Les AVO ont reçu un crédit d'installation de l'État de Neuchâtel et la Loterie Romande leur a accordé un soutien financier important (Inderwildi 2009). Le siège de l'Association se situe à

²⁹ *Idem.*

³⁰ *Idem.*

³¹ *Idem.*

la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN) qui leur met à disposition un local dans une de ses annexes (*Idem*).

Figure 3 : Photographies des locaux des AVO



(AVO 2014)

3.3.1 Missions et fonctionnement

Les missions des AVO tels que définies dans leurs statuts consistent en « la sauvegarde des archives liées à la vie ordinaire (lettres, journaux intimes, manuscrits autobiographiques, notes, comptes de ménage, etc.) », « la recherche, l'accueil, la conservation, la préservation, la gestion et la valorisation de ces archives en les tenant à la disposition des chercheurs » et « l'inventaire des fonds analogues existant dans d'autres institutions » (AVO 2017).

Dès leur création, les AVO collaborent étroitement avec la BPUN et avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel (l'un de ses anciens professeurs est membre du comité) (Inderwildi 2009). La collaboration avec la BPUN est indispensable au fonctionnement de l'association car elle met à disposition une place de travail et un espace de conservation (AVO 2017). Ainsi, la consultation des archives des AVO se fait par son intermédiaire. Les chercheur.euse.s ne peuvent pas accéder au dépôt des AVO. L'association transmet les documents demandés à la BPUN qui se charge de leur mise à disposition³². Leurs relations avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel leur permettent de garder un contact étroit avec le domaine de la recherche historique et de faire connaître leurs archives auprès des chercheur.euse.s. Les AVO travaillent le plus souvent avec les archives d'État de Neuchâtel et les archives de la Ville de Neuchâtel (Béguin et Rossier 2014). Toute personne intéressée peut devenir membre de l'association en s'acquittant d'une cotisation annuelle (AVO 2017). En 2019, l'association s'approche des 150 membres (AVO 2019a)

Les AVO sont constituées de quatre organes : l'Assemblée générale, le comité, le conservateur ou la conservatrice des collections et les vérificateurs de comptes. L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association et elle se tient chaque année dans les locaux de l'université (Inderwildi 2009). Elle est constituée par l'ensemble de ses membres et est convoquée par le comité (statuts). Le comité, composé au minimum de 6 membres, est élu par l'Assemblée générale pour une période de 3 ans ; ses membres sont immédiatement

³² Entretien avec Françoise Bonnet Borel, conservatrice des AVO, le 7 mai 2020 (cf. annexe 2).

rééligibles. La.e conservateur.rice ou les conservateur.rice.s des collections des AVO, un.e délégué.e de l'Office des Archives de l'État de Neuchâtel et un.e délégué.e de la BPUN font partie d'office du comité (AVO 2017).

Actuellement, Antoinette Béguin est présidente de l'association. En 2018, une nouvelle conservatrice et deux nouveaux conservateurs ont pris la relève. Il s'agit de Françoise Bonnet Borel (ancienne conservatrice du Château et musée de Valangin), David Jucker (professeur au Lycée Blaise Cendrars de La Chaux-de-Fonds) et Nicolas Liénert (professeur dans un Lycée de Zurich qu'il a dirigé durant quelques années) (AVO 2019a). Le travail des conservateur.rice.s est compensé par une modeste indemnisation³³. Ces membres sont souvent à la retraite et ont ainsi du temps à consacrer aux archives des AVO.

Les AVO sont intégrées au sein des réflexions cantonales. Elles font partie de la Commission cantonale des fonds documentaires, où les institutions dialoguent autour d'un projet de coordination des politiques d'acquisition. Cependant, les AVO estiment qu'elles pourraient être davantage intégrées. Une discussion est en cours pour qu'elles reçoivent une mission cantonale de conservation.

3.3.2 Financement

Les AVO fonctionnent avec un budget annuel d'environ 20'000.- par an. Plus ou moins depuis la création de l'association, la Loterie Romande leur verse un montant annuel d'environ 10'000.-, ce qui permet d'offrir des compensations aux conservateur.trices.s, autrement bénévoles. Le reste de l'argent provient des dons et des cotisations des membres.

A l'occasion de colloques ou de publications, les AVO demandent des subventions supplémentaires à la Loterie Romande, qui leur en accorde.

3.3.3 Fonds

En 2018, les AVO comptaient plus de 140 fonds (AVO 2019a). Les types de documents conservés par l'association sont des papiers officiels (actes d'état civil, actes notariés, titres de propriété etc), des « gardes mémoires » (agendas), récits de voyages, comptes (actes de ventes, factures, inventaires de mariage etc), souvenirs scolaires, récits de vie (mémoires, récits destinés aux enfants), livres de raison, journaux personnels et correspondances (Rossier 2009).

Lorsqu'un fonds est déposé aux AVO, le donateur joint une notice fournissant toutes les informations dont il a connaissance (noms des personnes auxquelles ont appartenu les documents etc) (Rossier 2009). Une description du fonds est rédigée en suivant la norme ISAD(G).

Les statuts des AVO stipulent que l'association reçoit uniquement des documents papier. Or, ce n'est plus tout à fait vrai. Les films et photos sont déposés au Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds. Les AVO lui transmettent notamment les photos sur plaques de verre. Malgré cela, les AVO conservent tout de même des tableaux ou même des objets. De plus, à l'époque de la création de l'association, les AVO n'ont pas pensé qu'elles recevraient dans le futur des CDs, DVDs, et clés USB contenant des documents. L'association conserve en effet des CDs et des DVDs, mais pas encore de clefs USB. La

problématique des archives numériques et de leur conservation aux AVO est une de leurs préoccupations actuelles.³⁴

3.3.4 Valorisation

Les AVO valorisent leurs archives en organisant des lectures (notamment lors de promenades, appelées déambulations), des colloques, des conférences, des cours et des expositions. Elles collaborent avec l'université pour encourager les recherches des étudiants sur leurs fonds, effectuent des publications, et actualisent régulièrement leur site internet en mettant en ligne des dossiers sur des thématiques et en informant les chercheurs des nouveaux fonds.

Lors de leurs collaborations avec l'université, les AVO interviennent dans des cours et des séminaires donnés dans les universités de Fribourg et Neuchâtel³⁵. Par exemple, l'association est intervenue lors du cours d'une enseignante à l'université de Fribourg, responsable du certificat de formation continue de recueilleur.euse.s de récits de vie (Béguin et Rossier 2014). A Neuchâtel, elle a donné des conférences lors de cours post-doctorat et de cours aux enseignants du secondaire et à l'université du troisième âge³⁶. Enfin, l'archiviste cantonal, Lionel Bartolini, a invité les AVO à se présenter dans le cadre de cours à l'université.

Le soutien de l'Institut d'histoire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel et de la Loterie Romande a permis aux AVO d'organiser trois colloques sur des thèmes liés aux écrits personnels, en 2005, 2013 et 2018 (Béguin et Rossier 2014). Les actes sont publiés dans la *Revue historique neuchâteloise*.

Le site internet des AVO, créé en 2008, joue un rôle primordial³⁷. Il permet au public d'entrer en contact avec l'association notamment pour lui verser des fonds d'archives. Il met à disposition des informations sur l'association et son fonctionnement, fournit des dossiers thématiques et permet de consulter la description des fonds et parfois les inventaires. Le site est « simple à utiliser et bon marché » et nécessite des « coûts très peu élevés à la portée d'une association modeste aussi bien financièrement que dans le domaine informatique comme les AVO » (Rossier 2012, p. 65).

L'association a eu l'occasion de se faire connaître au-delà des frontières cantonales (Inderwildi 2009). Elle a noué des contacts avec des associations helvétiques ou européennes poursuivant des buts analogues, notamment en Italie et en Belgique, dont elle reçoit les rapports d'activités (Inderwildi 2009). En 2004, la conservatrice a été invitée par ses homologues italiens à participer à une table ronde au Premio de Pieve S. Stefano en Toscane (Béguin et Rossier 2014). Les AVO ont en outre participé au colloque européen *Télémaque : Archiver et interpréter les témoignages autobiographiques* à Bruxelles en 2011, dont les actes ont été publiés en 2012 (Rossier 2012). Le colloque a rassemblé les conservateurs d'une dizaine de pays européens (Béguin et Rossier 2014).

Les AVO valorisent régulièrement leurs archives en apparaissant dans la presse ou à la télévision. Chaque fois qu'un événement est prévu, l'association fait une petite annonce dans les médias locaux, ce qui arrive plusieurs fois par année. La présidente des AVO a par exemple répondu à des questions dans le cadre de l'émission « Matinales » de la RTS en

³⁴ *Idem.*

³⁵ *Idem.*

³⁶ *Idem.*

³⁷ *Idem.*

février 2019 (AVO s.d. c). Ces apparitions amènent inmanquablement des donateurs et éventuellement des membres ou des subventions de manière indirecte.³⁸

Les actions de valorisation entreprises par l'association portent leurs fruits. Les grandes familles neuchâtelaises, qui se sont jusqu'à présent adressées aux archives cantonales ou communales pour verser leurs archives, commencent à présent à se tourner vers les AVO.

3.3.5 Priorisation des acteurs à atteindre

Lors de la création des AVO, la mise à disposition des documents auprès des chercheur.euse.s constituait un des buts premiers de l'association et l'est encore aujourd'hui, de même que l'acquisition de fonds en lien avec l'actualité de la recherche. La valorisation des archives s'effectue donc en ciblant particulièrement les chercheur.euse.s et les potentiels donateurs. Les AVO s'adressent également au grand public lorsque c'est possible, mais toujours dans le but de se faire connaître et de recevoir des fonds documentaires.³⁹

En un second temps, les AVO sont naturellement intéressées à avoir plus de membres amenant des cotisations, du bénévolat, un réseautage, et à obtenir davantage de subventionnement. Dès 2020, les AVO souhaitent pouvoir indemniser le travail des bénévoles, puisque, jusqu'à présent, seuls les conservateurs nommés sont rétribués.

3.3.6 Pistes de réflexion

Actuellement, les AVO souhaitent devenir proactives dans la récolte de fonds en collaborant avec la section d'histoire contemporaine de l'université. Elles ont récemment reçu une demande universitaire au sujet de documents permettant de faire une histoire d'événements récents, comme par exemple mai 68. Cette requête a provoqué un changement de perspective chez les AVO. L'association s'est depuis donné le but d'être plus proactive dans la recherche de documents, en allant les chercher elle-même auprès de personnes ayant vécu un événement en particulier. Les AVO souhaitent donc désormais orienter la récolte vers des donateurs qui répondent aux demandes des historiens.

La seconde préoccupation actuelle des AVO est celle de l'amélioration de leur site internet en introduisant un moteur de recherche fonctionnant comme Google, et permettant de trouver des fonds par mots-clefs. Les fonds seraient ainsi plus accessibles aux chercheur.euse.s.

En dernier lieu, la conservatrice souhaite effectuer davantage de publications sur les fonds dépouillés.

³⁸ *Idem.*

³⁹ *Idem.*

4. Identification des besoins

Lors des entretiens, les deux associations ont exprimé des besoins en matière de valorisation. Ne pouvant effectuer des observations sur place ou interroger les chercheur.euse.s, nous avons dû nous contenter de ce qui a été dit lors des entretiens. Nous avons toutefois confronté le besoin commun sélectionné comme sujet d'étude à une analyse de l'existant effectuée en observant les deux sites web. Les besoins exprimés coïncident avec nos observations.

4.1 Les besoins exprimés par les AVP

Dans l'ordre d'importance, les AVP ont besoin de :

- **Plus de subventions pour la valorisation de leurs archives** : Les AVP collaborent fréquemment avec d'autres institutions, comme la Ville de Carouge. Il s'agit d'une option très intéressante pour l'association qui manque de fonds, mais qui souhaite valoriser ses archives. Il est cependant regrettable que sa marge de manœuvre soit considérablement réduite lorsqu'elle est seule sur un projet. Les AVP fonctionnent avec très peu de moyens financiers et se retrouvent bloquées dans leurs projets de valorisation faute de ressources. L'association a donc besoin de trouver davantage de subventionnaires en améliorant leur réseautage. Le manque de reconnaissance institutionnelle a une répercussion sur les montants à disposition.
- **Des moyens de valorisation peu coûteux** : Ce besoin découle du besoin ci-dessus. Les AVP disposent d'un site internet fourni avec un « coin des chercheur.euse.s » et deux expositions virtuelles. La valorisation virtuelle devrait permettre de faire connaître des fonds au public sans les coûts du montage physique d'une exposition. Cependant, les AVP se retrouvent dépendantes du graphiste. Chaque ajout sur le site doit passer par lui et coûte à l'association, ce qui limite donc sa contribution au site.
- **D'avantage de chercheur.euse.s** : Les AVP souhaitent entreprendre davantage d'actions de valorisation auprès des chercheur.euse.s. Elles estiment que cela leur sera moins coûteux que la valorisation auprès du grand public. Les chercheur.euse.s pourront éventuellement apporter aux AVP un nouveau réseau et engendrer une collaboration avec l'université, qui semble très bénéfique dans le cas des Archives de la vie ordinaire.

4.2 Les besoins exprimés par les AVO

Contrairement aux AVP, les AVO ont exprimé des besoins plus poussés et précis en matière de valorisation, celle-ci liée aux fonds plutôt qu'à la visibilité de l'association. Les AVO ont besoin de :

- **Collecter les documents de manière proactive** pour satisfaire les besoins des chercheur.euse.s. Ce besoin, bien qu'intéressant, ne rentre pas dans la mission de valorisation de l'archiviste, mais se situe au niveau de la mission de collecte. Il soulève néanmoins d'intéressantes réflexions autour des fins de la préservation des archives. Dans le cas des AVO, les historien.e.s d'histoire contemporaine sont privilégiés.
- **Améliorer l'accès aux fonds pour les chercheur.euse.s**. Le site internet fournit une description des fonds selon la norme ISAD(G) et parfois les inventaires des fonds sous format PDF. Aucune option de recherche dans les fonds par mots-clés ou de type Google n'est disponible. Les AVO veulent implémenter une telle option de recherche afin de permettre aux chercheur.euse.s d'effectuer une recherche plus pointue dans les fonds grâce à un moteur de recherche de type Google ou des mots-clés.

- **Faire des publications sur les fonds dépouillés.** Les AVO semblent déjà effectuer des publications régulières, notamment dans la *Revue historique neuchâteloise*. Elles disposent également d'une rubrique « Dossiers » sur leur site internet. La conservatrice actuelle souhaite poursuivre ces activités de manière plus régulière.

4.3 Un besoin commun

Bien que les deux associations se ressemblent – elles ont toutes deux la mission de collecter, préserver et valoriser les archives privées de gens ordinaires, elles fonctionnent de manière bénévole ou quasi bénévole, et sont dépendantes de la reconnaissance de leur importance pour obtenir des fonds – leurs besoins diffèrent.

La différence réside d'une part dans l'inégalité de leur budget annuel. Les AVP doivent se contenter de 4'000.- par année, tandis que les AVO bénéficient de 20'000.-, soit 5 fois plus. Les AVP sont gênées dans leurs actions de valorisation par leur manque de ressources et l'aspect financier devient un besoin primordial. Les AVO, par contre, peuvent se permettre de réfléchir sur un moyen d'intégrer une recherche par mots-clefs sur leur site internet. Il est également bénéfique pour les AVO que la conservatrice soit à la retraite et dispose ainsi de davantage de temps à consacrer à l'association.

La différence des besoins est due d'autre part à une reconnaissance institutionnelle et à un réseautage distinct. Les AVP ont débuté dans une optique sociale, visant à faire entendre la voix des femmes. A l'origine, elles étaient liées à des associations féminines et étaient subventionnées par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. Contrairement à ces associations, dont la vocation est clairement sociale, le profil des AVP est culturel et c'est pour cela que le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme a dû renoncer à les subventionner lors de coupes budgétaires. Les AVP assument toujours leur rôle social, à présent moins pour faire entendre la voix des femmes, que pour offrir une solution aux personnes âgées, qui trouvent en l'association un lieu où un morceau d'elles-mêmes sera préservé, lorsqu'elles n'ont pas d'enfants ou lorsque leurs descendants ne veulent pas de leurs archives. L'association regrette que ce rôle social soit incompris des institutions étatiques.

Les AVO ont en revanche, dès leur création, entretenu des liens étroits avec le milieu universitaire, mettant l'accent sur leur rôle pour la recherche historique. Ces liens ont perduré et sont encore à présent bénéfiques pour l'association. Leur réseau de relations est plus étendu que celui des AVP, leur apportant davantage d'opportunités de valorisation de leurs archives et de subventionnement. Les AVO bénéficient enfin d'une meilleure reconnaissance institutionnelle, puisqu'elles sont associées aux réflexions cantonales en faisant partie de la Commission cantonale des fonds documentaires pour dialoguer autour d'un projet de coordination des politiques d'acquisition.

Les AVO et les AVP ont toutefois un besoin commun : améliorer leur valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s, étudiant.e.s compris.e.s. Ils.Elles ont dès le départ été au cœur de la mission des AVO et l'association a besoin d'améliorer la recherche dans ses fonds sur son site internet. Les AVP ont besoin d'augmenter la visibilité de leur association auprès des chercheur.euse.s, mais la valorisation sur le plan numérique est également problématique. En effet, le rôle incontournable et payant du graphiste pour toute contribution au site web constitue un écueil important.

Nous choisissons donc d'explorer les moyens d'améliorer cette valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s. Nous nous consacrerons particulièrement à l'amélioration de la visibilité numérique de l'association des AVP, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès numérique aux fonds des AVO.

4.4 Analyse de l'existant : la visibilité numérique de l'association des AVP

L'association des AVP veut se tourner davantage vers les chercheur.euse.s. Les expositions physiques ou virtuelles qu'elle a montées augmentent la visibilité de l'association dans le monde culturel et scientifique. Elle a également accueilli pendant plusieurs années d'affilée un séminaire d'histoire sur l'introduction aux archives et quelques étudiant.e.s venant dépouiller des fonds pour des travaux universitaires. Contrairement aux AVO, l'association collabore relativement peu avec le milieu universitaire.

Si un.e chercheur.e ne connaît au préalable pas l'association et qu'il.elle effectue des recherches sur internet, il.elle peut découvrir son existence de plusieurs manières.

En premier lieu, les AVP sont présentes dans l'annuaire de l'Association des archivistes suisse (AAS). L'étudiant.e d'histoire ne connaît probablement pas l'AAS. Le.La chercheur.e expérimenté.e en histoire suisse devrait par contre en avoir connaissance.

En deuxième lieu, les AVP sont présentes sur le portail *Guide des archives historiques à Genève*, où sont listées les archives à la disposition des historiens travaillant à Genève (Lathion 2011b). L'association des AVP y est présentée, un lien renvoie l'internaute directement sur son site web. Cependant, les informations sont périmées. L'adresse des AVP est toujours la rue de la Tannerie et les horaires d'ouvertures ne sont plus les lundis et jeudis mais les mercredis. Le guide a été réalisé en 2011 par Madame Valérie Lathion, docteure ès lettres et chargée d'enseignement à l'Université de Genève à cette date, avec l'aide de cinq étudiant.e.s de master dans le cadre d'un séminaire sur les archives (Lathion 2011). Il s'agit du même séminaire qui a été accueilli plusieurs années de suite par les AVP. Une page « Autres ressources et liens » met à disposition une liste de ressources en ligne pour s'orienter dans le paysage archivistique suisse. Le site de l'AAS y figure.

Le site ayant été créé dans le cadre d'un séminaire d'histoire, devrait être connu par les étudiant.e.s suivant le séminaire et par les enseignant.e.s et chercheur.euse.s en histoire. Du moins entre la création du site en 2011 et jusqu'en 2015, puisque j'ai assisté à ce séminaire et découvert l'existence de ce site à ce moment-là. Il est regrettable que ce site, très pratique, ne soit pas tenu à jour ; la dernière semble dater de 2015. L'adresse mail de Mme Lathion, à qui les modifications doivent être envoyées, est périmée. L'auteure du site n'enseigne plus à l'Université de Genève. Elle a été remplacée par Mme Marie-Luce Desgrandschamps en 2016.

En dernier lieu, un renvoi vers le site des AVP figure sur le site de Carouge, sur la page des archives de la Ville de Carouge (Ville de Carouge s.d.). Rappelons que ces dernières partagent les locaux avec les AVP. Sous le nom de l'archiviste communale, figure une rubrique « Pour aller plus loin » et une photographie légendée « Évasion vers les sommets ». En cliquant sur l'image, l'internaute se retrouve sur la page des AVP dédiée à l'exposition virtuelle du même titre. Le renvoi vers la page des AVP depuis ce site est stratégique pour l'association. Les chercheur.euse.s intéressés par l'histoire de la commune et des habitants de Carouge

tomberont sur le site des AVP. Or, le nom de l'association n'est mentionné nulle part. Les archives de la Ville de Carouge apparaissent comme les auteurs de l'exposition virtuelle.

Figure 4 : Présence des AVP sur le site de la Ville de Carouge

EN LIEN



L'histoire de Carouge



Carouge autrefois

Les Archives de la Ville de Carouge ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de ses inventaires sur cette plateforme partagée :

<https://ge.archivescommunales.ch/>

Ce nouvel outil permettra à tout un chacun, citoyen et chercheur, de naviguer, explorer, rechercher et localiser les documents d'archives des communes actuellement participantes, qu'il s'agisse de photos, de peintures, de registres et de documents historiques, dont certains sont illustrés en ligne.

Les Archives de la Ville de Carouge sont accessibles au public, gratuitement et sur rendez-vous.

Documents consultables:

- Les archives historiques (XVIIIe et XIXe siècle). Certains documents concernant des localités de l'ancienne Province de Carouge et débordant largement le territoire communal
- Les archives administratives de plus de 25 ans d'ancienneté
- Les archives de quelques sociétés ou groupements carougeois
- Plans anciens et récents
- Vidéos: reportages et séquences divers
- Photos: rues, places, bâtiments et personnages de Carouge

Accéder au plan
Tél.: 022 307 89 53
archives-carouge@carouge.ch

Horaires de consultation
Lundi 9h - 12h / 14h - 17h
Mardi 9h - 12h / 14h - 17h
Jeudi 14h - 17h

Les archives acceptent avec gratitude les dons de documents relatifs à la vie sociale, économique, culturelle et associative carougeoise.

Archiviste
Sonia DELACOUR KOCMAN

POUR ALLER PLUS LOIN



Evasion vers les sommets

(Capture d'écran de : Ville de Carouge s.d.)

Les AVP ne semblent pas être référencées sur d'autres sites, hormis sur ceux des revues scientifiques et professionnelles, comme *Arbido*.

Une fois que le.la chercheur.euse découvre l'existence des AVP et se trouve sur leur site internet, il.elle a la possibilité de consulter un répertoire des fonds, classé par année de réception du fonds (AVP s.d. b)⁴⁰. Le répertoire donne accès à une brève description des fonds. Dans de rares cas, un lien vers un inventaire en ligne est disponible. Il est illustré par quelques images du fonds⁴¹.

Un site web d'archives peut rendre disponible plusieurs niveaux d'information simultanément (Filippozi 2008). Lorraine Filippozi distingue trois niveaux, du plus basique au plus complexe (2008) :

- Le premier niveau « contient les informations de présentation générale des services d'Archives », soit « des informations pratiques sommaires comme les coordonnées de contact, les heures d'ouverture, une description sommaire des fonds (type et volume), et éventuellement le guide du chercheur ». Les fonds sont présentés grâce à des « listes alphabétiques », des « répertoires numériques ou thématiques », des « cadre de classement », ou des « regroupement des fonds par périodes historiques ou

⁴⁰ Voir annexe 3

⁴¹ Voir annexe 4

par sujet ». Des « chemins d'accès différents pour chaque type de chercheur.euse.s » peuvent être prévus. (Filippozi 2008)

- Le deuxième niveau « offre la fonction de recherche dans les archives en mettant à disposition les inventaires des fonds selon les différents procédés possibles ». Par exemple, en donnant accès aux fichiers PDF des inventaires. « De manière plus élaborée, [...] la plupart des services d'Archives mettent à disposition [...] des] moteurs de recherche directement liés aux bases de données des services ». (Filippozi 2008)
- Le troisième niveau permet de « consulter directement les pièces du fonds numérisées à l'écran [...] accessibles au format image ou même en texte, grâce aux logiciels de reconnaissance optique des caractères ». (Filippozi 2008)

Les AVP fournissent majoritairement un premier niveau d'information. Les inventaires ne sont disponibles que très rarement (deuxième niveau d'information) tout comme les images des documents (troisième niveau d'information).

« Le coin des chercheurs », destiné à les tenir informé.e.s des nouveaux fonds, ne présente qu'un seul document (AVP s.d. d). Les deux expositions virtuelles par contre donnent accès à de nombreux documents au sujet de deux thématiques. Elles permettent de faire découvrir les types de documents préservés au sein de l'association et de montrer l'intérêt qu'ils présentent pour la recherche historique.

4.5 Analyse de l'existant : l'accès numérique aux fonds des AVO

Les AVO ont exprimé le besoin d'améliorer l'accès numérique aux fonds pour les chercheur.euse.s et souhaitent offrir la possibilité d'effectuer une recherche de type Google dans les fonds ou une recherche par mots-clés. Avant d'explorer les solutions possibles, il est nécessaire d'effectuer une analyse de l'existant. Comment sont présentés actuellement les fonds sur leur site ? Les descriptions des fonds et les inventaires sont-ils structurés ? Combien de niveaux d'information sont mis à disposition du public ?

Actuellement, le site internet des AVO comprend une rubrique intitulée « Fonds d'archives » depuis laquelle se déroule une liste de sous-rubriques : « Déposer un fonds », « Liste des fonds », « Inventaire descriptif des fonds », « Acquisitions récentes », « A l'intention des chercheurs » et « A l'intention des enseignants » (AVO s.d. a).

La sous-rubrique « Liste des fonds », donne accès à une liste des fonds classée par ordre alphabétique (AVO s.d. d). Les fonds sont nommés d'après leur producteur. Des explications informent l'internaute que les descriptions des fonds sont structurées d'après la norme internationale de description archivistique ISAD(G), en sept zones.

L'internaute obtient une description du fonds en cliquant sur les intitulés⁴². Par exemple, lorsque l'internaute clique sur « Aeschlimann Denise » parmi la liste des fonds, il.elle tombe sur la description du Fonds Denise Aeschlimann (AVO s.d. e). Ici, l'internaute ne peut aller plus loin. Le site des AVO ne donne donc accès ici qu'au premier niveau d'information.

Le site des AVO offre souvent uniquement un premier niveau d'information. Mais dans certains cas, un PDF de l'inventaire est proposé, offrant un deuxième niveau d'information. Si l'on

⁴² Voir annexe 5

sélectionne le Fonds Michalowski Bohdan, par exemple, un PDF de l'inventaire du fonds est mis à disposition (AVO s.d. f)⁴³.

Bien que les descriptions des fonds suivent la norme ISAD(G), les inventaires des fonds ne suivent pas de norme et ne semble posséder aucune structure cohérente sur l'ensemble⁴⁴. Les lettres « A », « B », « C », etc. ne sont pas assignées à des thématiques fixes pour l'ensemble des fonds. Les lettres sont employées pour structurer le fonds lui-même, mais ne renvoient pas à un plan de classement ou une liste de thématiques ordonnant l'ensemble des fonds. Les quatre exemples montrés à l'annexe 6 témoignent de ces pratiques disparates.

La sous-rubrique « Inventaire descriptif des fonds » donne accès à un document PDF d'une liste commentée des fonds par ordre chronologique d'entrée (AVO 2019c)⁴⁵. Chaque fonds possède un numéro. Or, ce numéro n'est pas une cote ; il ne se retrouve pas dans la description du fonds. Cette liste a cependant l'avantage de proposer une vision d'ensemble des fonds possédés par les AVO et d'indiquer ceux ayant déjà fait l'objet d'une recherche.

La sous-rubrique « Acquisitions récentes » fait découvrir les acquisitions récentes, mais le dernier ajout date de 2015 (AVO s.d. g). « A l'intention des chercheurs », quant à elle, permet de « signaler régulièrement les acquisitions qui mériteraient d'être mises en valeur par des travaux scientifiques », or la dernière contribution date aussi de 2015 (AVO s.d. h).

En plus de la rubrique « Fonds d'archives », les AVO proposent une autre rubrique « Dossiers » permettant de découvrir leurs fonds à travers des thématiques. D'après la sous-rubrique « A l'intention des enseignants » dans la rubrique « Fonds d'archives », les « Dossiers » leur sont en partie destinés (AVO s.d. i). Ces dossiers thématiques, contenant des témoignages sur la vie quotidienne, peuvent être utilisés pour illustrer leurs leçons d'histoire.

Figure 5 : Dossier thématique des AVO : En marge de la « grande » Histoire



(Capture d'écran de AVO s.d. j)

En cliquant sur le thème « En marge de la « grande » Histoire », plusieurs dossiers à ce sujet s'offrent aux yeux de l'internaute (AVO s.d. j). En sélectionnant par exemple « 1917-1918 :

⁴³ Voir annexe 5

⁴⁴ Voir annexe 6

⁴⁵ Voir annexe 7

une guerre qui ne paraissait plus avoir de fin », ce dernier arrive sur une brève présentation du contexte historique et des extraits de textes qu'on peut y trouver (AVO s.d. k). L'internaute parvient aux transcriptions d'extraits de documents en cliquant sur les titres proposés dans la table des matières⁴⁶. En plus d'être utile aux enseignants, cette rubrique permet aux chercheur.euse.s de trouver quelques fonds en fonction de la thématique qui les intéresse.

Le site internet des AVO offre donc surtout un niveau d'information de premier niveau, mais aussi quelques fois de deuxième niveau, lorsque les PDF des inventaires sont disponibles. Nous pourrions dire qu'il propose également très partiellement un niveau d'information de troisième niveau, dans le cas des dossiers thématiques. L'internaute a accès à des extraits de certains documents et à quelques images. Les AVO souhaitent proposer un deuxième niveau d'information de manière plus aboutie, avec la possibilité d'effectuer une recherche par mots-clés dans les fonds ou d'inclure un moteur de recherche, ce qui nous semble pertinent.

⁴⁶ Voir annexe 8

5. Propositions de solutions

Dans ce chapitre, il s'agit de proposer des solutions répondant aux besoins des AVP et des AVO en matière de valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s, étudiant.e.s inclus.e.s. Dans un premier temps, nous ferons un survol non exhaustif des pratiques existantes dans le domaine archivistique, particulièrement en explorant les méthodes utilisées par d'autres organismes préservant des archives de gens ordinaires en Europe et en Amérique du Nord. Dans un second temps, nous sélectionnerons des solutions pouvant répondre aux besoins des AVP et des AVO.

5.1 Survol des pratiques existantes

Le survol des pratiques existantes dans le milieu archivistique, et particulièrement l'exploration de celles employées par d'autres organismes préservant des archives de gens ordinaires, a été effectué en prenant en considération le budget, le personnel et les connaissances informatiques des AVP et AVO. C'est pourquoi il a été décidé d'explorer les pratiques de quinze organismes, soit référencés sur les sites web des AVP et des AVO, donc considérés comme des institutions sœurs par ces associations et souvent confrontées à des problèmes similaires, soit trouvés lors de l'exploration d'autres sites, comme celui du réseau européen d'EDAC (European Ego Document Archives and Collections Network). Elles aussi ont souvent peu de moyens financiers, peu de ressources humaines et ne disposent pas forcément d'un informaticien bénévole pour monter leurs projets numériques. Les quinze organismes choisis proviennent de neuf pays, principalement européens : Allemagne, Angleterre, Belgique, Canada, États-Unis, France, Hollande, Italie et Suisse. L'échantillon a été aléatoirement constitué, au gré de nos recherches. Il sert à explorer quelques pratiques existantes, mais n'a pas la prétention d'aboutir à une recherche exhaustive.

Nous compléterons ce survol des pratiques existantes dans le milieu des archives personnelles avec quelques références à des pratiques utilisées dans d'autres institutions d'archives, mais en prenant toujours en considération les limites budgétaires, en ressources humaines et en connaissances informatiques. Les solutions mentionnées ici sont donc peu coûteuses et relativement simples à mettre en place.

Deux axes de recherche guident ce survol, soit les pratiques visant à augmenter la visibilité de l'organisme et celles destinées à améliorer la visibilité et l'accès aux documents. Les deux axes de recherches sont déclinés en trois et deux points, permettant de réduire le périmètre de recherche et de se focaliser sur le public des chercheur.euse.s. Il s'agit de se restreindre pour le premier axe aux trois types de sites web les plus visités par les chercheur.euse.s selon nous : les sites internet d'archives, de musées ou de bibliothèques fédérales, étatiques, communales, etc, Wikipédia, et les sites de réseaux d'archives. Pour le second axe, nous nous préoccupons uniquement de deux besoins en matière de visibilité et d'accès aux documents pour les chercheur.euse.s : l'information au sujet des nouveautés et l'accès aux documents par le biais d'inventaires en ligne pourvus de moteurs de recherche.

Ainsi, nous pouvons poser les questions suivantes, concernant les pratiques visant à augmenter la visibilité de l'organisme, d'abord :

- Est-ce que ces organismes augmentent la visibilité de leur site internet et donc d'eux-mêmes par le référencement de leur site sur les sites web d'institutions patrimoniales ?

LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

- Est-ce qu'ils augmentent leur visibilité en possédant un article sur eux-mêmes dans Wikipédia ?
- Est-ce qu'ils augmentent leur visibilité en faisant partie d'un réseau ?

Et concernant les pratiques visant à améliorer la visibilité et l'accès aux documents :

- Est-ce qu'ils disposent de moyens pour tenir régulièrement au courant les chercheur.euse.s au sujet de l'acquisition et du traitement de leurs fonds ?
- Est-ce qu'ils mettent à disposition un inventaire en ligne dans lequel on peut effectuer une recherche ?

A partir de ces questionnements, une grille d'analyse a été dressée afin d'étudier les quinze organismes d'archives choisis⁴⁷. La grille a permis d'organiser les observations, mais n'a pas la prétention d'être exhaustive, le but premier étant un survol des pratiques existantes dans des organismes similaires aux AVP et AVO et non une étude comparative des pratiques.

5.1.1 Augmenter la visibilité de l'organisme auprès des chercheur.euse.s

Selon nous, la visibilité de l'organisme auprès des chercheur.euse.s est augmentée grâce à sa présence sur les sites internet d'archives patrimoniales, sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia et sur les sites de réseaux d'archives. Les chercheur.euse.s passent majoritairement par internet pour effectuer leurs recherches de sources. Il s'agit donc de se positionner aux endroits qu'ils sont susceptibles de visiter. Selon nous, ces trois emplacements sont les plus stratégiques.

5.1.1.1 Référencements sur les sites web d'institutions patrimoniales

Le référencement sur des sites connus et très fréquentés par les chercheur.euse.s contribue à augmenter la visibilité en ligne de petits organismes d'archives peu connus. Les chercheur.euse.s se rendent régulièrement sur les sites internet d'archives, de musées ou de bibliothèques fédérales, étatiques, communales, etc. pour effectuer leurs recherches dans les bases de données, réserver un document ou consulter les horaires d'ouvertures. Les Archives du patrimoine autobiographique l'APA-BEL sont référencées sur le site de la Bibliothèque-Médiathèque Le Phare (Bibliothèque-médiathèque Le Phare s.d.) et l'on peut accéder au site web de l'Associazione archivio per la memoria e la scrittura delle donne Alessandra Contini Bonacossi depuis la page des archives d'État de Florence (Archivio di stato di Firenze s.d.). Une présentation des Nederlands Dagboekarchief est disponible sur le site de la Meertens Institute, un institut de recherche de l'Académie royale néerlandaise d'arts et de sciences (Meertens Institute s.d.).

Les chercheur.euse.s sont également susceptibles de s'enquérir de l'existence d'un organisme d'archives en consultant les annuaires d'archives mis à disposition sur des sites comme celui de l'Association des archivistes suisses (AAS). La Deutsches Tagebucharchiv par exemple peuvent être trouvées sur un site répertoriant les fondations d'archives en Allemagne (Bundesverband Deutscher Stiftungen s.d.). Les Archives de la vie privée et les Archives de la vie ordinaire sont déjà présentes dans l'annuaire de l'AAS.

5.1.1.2 Présence dans Wikipédia

Sur les quinze organismes d'archives personnelles étudiés, six disposent d'un article les présentant sur Wikipédia⁴⁸. L'utilisation de Wikipédia pour augmenter la visibilité de son

⁴⁷ Voir annexe 10

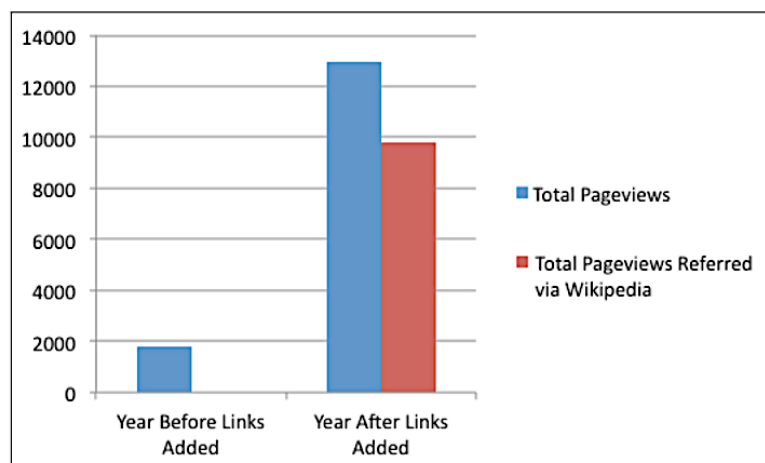
⁴⁸ Voir annexe 10

institution ou de ses fonds est un choix judicieux. Tout d'abord, Wikipédia est facilement et gratuitement éditable par tout le monde. De plus il est extrêmement populaire. D'après les statistiques d'Alexa Internet Inc., il serait en 2018 le cinquième site le plus visité au monde (Alexa (Internet)). En 2015, il était le cinquième site le plus visité en Suisse (Pouchot et Peregrina 2015). En outre, Wikipédia serait largement utilisé par les étudiants pour leurs recherches (Szajewski 2013). Enfin, une des préoccupations actuelles de Wikipédia est d'appeler tous les groupes de la société de quelque importance qu'ils soient à contribuer à cet espace pour que la société soit représentée dans l'encyclopédie de manière égalitaire et pour que les groupes disposant de moyens financiers importants n'éclipsent pas les plus modestes (Marty 2020a).

Les bibliothèques de la Ball State University aux États-Unis ont testé dès 2010 l'utilisation de Wikipédia pour augmenter la visibilité d'une collection de partitions de musique numérisée dans leur Digital Media Repository. Ils ont sélectionné un fonds dont une grande partie des partitions pouvait être liée depuis un article sur Wikipédia au sujet de chansons ou de compositeurs. Quarante partitions ont été liées depuis un ou plusieurs articles. L'impact sur le nombre de vues de leur collection numérisée de partitions a été conséquent. Les quarante partitions avaient 1'824 vues une année avant d'établir un lien depuis Wikipédia. Un an plus tard, elles ont été vues 12'956 fois, soit un accroissement de 610.31%. 9'824 de ces vues ont été effectuées par l'intermédiaire des liens Wikipédia. Ainsi, le nombre de vues provenant de Wikipédia pendant la période d'un an après l'établissement des liens est 5.39 fois plus grand que le nombre total de vues une année avant le début de l'expérience. (Szajewski 2013)

La figure ci-dessous permet de visualiser cet impact.

Figure 6 : Impact de l'utilisation de Wikipédia pour augmenter la visibilité



(Szajewski 2013)

L'expérience de la Ball State University aux États-Unis est donc un grand succès, tout en ayant demandé relativement peu de temps de préparation et d'exécution (Szajewski 2013).

En Suisse, l'association Wikimedia CH vise à « aider les institutions de mémoire suisses à partager leurs connaissances, collections et ressources de conservation de manière numérique et ce avec une communauté mondiale par le biais d'une plateforme mondiale » (Wikimedia ch s.d.). Des institutions suisses expérimentent ainsi l'utilisation de Wikipédia pour mettre en valeur leur fonds et atteindre un public plus large. Les Archives Cantonales

jurassiennes, par exemple, ont mis une collection numérisée de photographies et de bandes sonores en ligne sur Wikimedia Commons (Galfetti et Rodeschini 2018). Elles ont constaté une meilleure visibilité de ces documents et de leur institution (*Idem*). La Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne a également réalisé plusieurs projets dans l'encyclopédie depuis 2011 (*Idem*). Dès 2015, les archivistes de l'État de Neuchâtel y ont également contribué, constatant que l'encyclopédie en ligne est largement utilisée par les étudiant.e.s et les chercheur.euse.s et souhaitant être présents là où se trouve le public (*Idem*). Les AEN ont ajouté des données dans des articles Wikipédia, choisissant les sujets en fonction des fonds sélectionnés pour leur accessibilité, leur importance et leur éventuelle portée internationale (*Idem*). La prochaine étape sera leur participation à Wikimedia Commons, projet de base de données multimédia de Wikimedia.

5.1.1.3 Augmenter sa visibilité en faisant partie d'un réseau

Trouver des partenaires et devenir membre d'un réseau existant et connu contribue à augmenter sa visibilité, notamment en ligne. Les réseaux sont davantage visibles aux yeux des chercheur.euse.s que les petites associations évoluant seules.

Quatre réseaux mis en place autour des archives personnelles et des archives de gens ordinaires sont mentionnés ici. Il s'agit du Européan Ego Document Archives and Collections Network (EDAC) au niveau européen et au niveau suisse de la base de données egodocument.ch, d'histoire.ch et d'oralhistory. Nous mentionnons également la collaboration autour des archives personnelles en Suisse romande initiée par les Archives de la vie ordinaire en 2013. Cette rencontre donnera peut-être un jour naissance à un réseau.

Réseau européen d'ego documents EDAC

Au niveau européen, des rencontres autour des archives personnelles sont organisées. La première a lieu en 1998 à Roverto en Italie. Elle fonde l'Association Européenne Pour l'Autobiographie et prévoit la mise en réseau des sites web des différentes archives collectant des autobiographies (Lejeune 2000). En avril 2011 se tient la rencontre *Télémaque* à Bruxelles, réunissant notamment l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique (France), la Fondazione Archivio Diaristico Nazionale di Pieve Santo Stefano (Italie), la Deutsches Tagebucharchiv (Allemagne), les Archives du patrimoine autobiographique (Belgique) et les Archives de la vie ordinaire (Suisse) (Barbalato et Mingelgrün 2012).

Le projet de réseau se poursuit avec la création en 2015 d'EDAC, le European Diary Archives and Collections Network (EDAC), renommé ensuite European Ego Document Archives and Collections Network (l'acronyme EDAC étant préservé). EDAC travaille sur l'établissement d'un réseau des archives préservant des documents personnels. Il vise à dresser une liste des organismes d'archives personnelles en Europe, échanger des pratiques, des données et de l'expérience, promouvoir la recherche scientifique sur les écrits personnels, comme la correspondance, les autobiographies et les mémoires, et à effectuer des rencontres annuelles (EDAC 2019). Les membres d'EDAC se sont rassemblés récemment deux jours en octobre 2018 au département d'histoire à l'université de Vienne (EDAC 2019). Le secrétariat d'EDAC est géré par les Dagboekarchieff à Amsterdam, initiateurs du projet.

A ce jour, EDACA comprend 11 institutions membres, établies en Allemagne, France, Grande Bretagne, Italie, Pays-Bas, Autriche et Hongrie (EDAC 2019). Les membres d'EDAC sont le Patrimoine Autobiographique aux Archives et Musée de la Littérature (Fonds APA-AML)

Bruxelles, l'Archivio Diaristico Nazionale (Italie), l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique (France), la Deutsches Tagebucharchiv (Allemagne), l'Expatriate Archive Center (The Hague Netherlands), la Netherlands Dagoekarchief, la Gergely Kunt Private Sammlung, l'Institut für Geschichte und Biografie « deutsches Gedächtnis » (Allemagne), Le Stelle in Tasca (Sicile), la Sammlung Frauennachlässe, et The Great Diary Project (EDAC s.d.).

Réseau suisse Egodocument.ch

Egodocument.ch donne accès à des écrits personnels datés d'entre 1500 et 1820 et préservés dans les archives et les bibliothèques suisses (egodocuments.ch s.d. d). Actuellement, la base recense environ 1700 documents, « dont 208 livres de famille, 160 textes féminins, 172 récits de voyage, 70 textes d'enfants ou jeunes gens, 59 textes d'artisans » (egodocuments.ch s.d. a). Il s'agit d'un « outil pour la (re)découverte du quotidien d'hommes et de femmes de diverses couches sociales, entre intimité et vie publique » (*Idem*).

La base de données egodocuments.ch mentionne l'acte du colloque organisé par les AVO en 2008 *Autour des Archives de la vie ordinaire : les écrits personnels et le retour de l'individu dans l'histoire*, même si les AVO ne semblent pas avoir mis des documents sur le site (egodocuments.ch s.d. b) Les AVP ne sont pas non plus contributrices de la base de données. Or, les AVP et peut-être les AVO possèdent quelques documents de la première moitié du XIXe siècle qu'ils pourraient rendre disponibles sur le site et bénéficier en retour de la visibilité que la base de données leur offrirait en étant mentionnées parmi les membres. Notons qu'il est regrettable que le site fasse mention sous l'onglet « Liens » de plusieurs associations d'archives préservant des documents personnels, comme la Fondation Archivio diaristico nazionale ou la Deutsches Tagebucharchiv, mais ne mentionne pas les organismes suisses préservant des documents personnels comme les AVP ou les AVO (egodocuments.ch s.d. c). Il est vrai que les AVP et les AVO conservent pour la majeure partie des documents de la période d'histoire contemporaine, mais la thématique reste la même.

Réseau suisse notreHistoire.ch

La CRIEE et Mémoire d'ici sont tous deux membres et contributeurs de notreHistoire.ch. Le projet est initié en 2009 par la FONSART (Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS), en partenariat avec la RTS. La plateforme est ouverte à tous, soit les particuliers, les institutions, les associations, les médias. Depuis 2017, lanostraStoria est disponible pour la Suisse italienne et nossalstorgia.ch pour les Grisons. Les personnes, associations et institutions patrimoniales peuvent mettre à disposition leurs documents, échanger des commentaires et enrichir un contenu. (FONSART s.d.)

Réseau suisse Oralhistory

Histoire d'ici est mentionné sur le site du réseau suisse d'histoire orale, l'association oralhistory.ch. Celle-ci se consacre au patrimoine culturel oral de la suisse. Elle « répertorie et met en réseau les projets et bases de données suisses consacrés à des thématiques historiques ou contemporaines et soutient la réalisation de nouvelles collections » (oralhistory.ch s.d. b). Elle cherche à inventorier tous les projets d'histoire orale en Suisse et en offre la liste sur son site internet. Celui-ci permet d'effectuer une recherche par thèmes, dont celui de la vie quotidienne et mentionne l'association Histoire d'ici (oralhistory.ch a).

Rencontre autour des archives personnelles

Les Archives de la vie ordinaires (AVO) ont initié une rencontre autour des archives personnelles en 2013 dans le but de faire connaître et de rapprocher les organismes conservant de tels fonds. Des contacts informels existaient déjà entre ces associations, mais un tel événement n'avait encore jamais eu lieu. Jean-Pierre Jelmini, l'un des fondateurs des AVO, dit avoir « le sentiment très agréable d'avoir assisté aux premiers Etats généraux de l'égo-histoire [...] en Suisse romande » (Jelmini 2014, p. 121). Les participants ont su dépasser le « cloisonnement étriqué, ô combien helvétique » où « chaque institution [borne] son travail au petit territoire cantonal et [s'interdit] même d'empiéter sur le champ de son voisin, dont on craint la susceptibilité » (Henry 2014, p. 6). Jean-Pierre Jelmini encourage les organismes à poursuivre la collaboration, à s'appuyer les uns sur les autres et unir leurs forces, mais à garder leurs « diversités et [leurs] libertés propres car elles sont garantes à la fois de l'immensité et de la nécessité de notre propos » (Jelmini 2014, p. 122).

5.1.2 Augmenter la visibilité de ses fonds

Une fois que les chercheur.euse.s ont connaissance de l'existence de l'organisme d'archives et se trouvent sur son site web, ils s'attendent à avoir accès à l'inventaire des fonds conservés ou mieux encore à la notice des documents, voire aux documents eux-mêmes, par le biais d'un moteur de recherche. Les chercheur.euse.s apprécient en outre d'être tenus régulièrement au courant de l'acquisition et du traitement de nouveaux fonds, par le biais des réseaux sociaux, d'un blog, d'une newsletter ou d'une page « actualités » sur le site web de l'organisme par exemple.

5.1.2.1 Donner accès aux documents grâce à un inventaire et un moteur de recherche

D'après une enquête menée en 2011 sur divers portails et pages d'accueil de sites d'archives, les utilisateurs d'archives réguliers et expérimentés souhaitent en premier lieu avoir la possibilité d'effectuer une recherche plein texte semblable à celle proposée par Google, ainsi que « diverses options pour affiner la recherche, la limitation de temps et la recherche du plan d'archive » (Schlichte-Künzli 2012).

Il semblerait qu'il n'y ait que cinq des quinze organismes étudiés qui disposent d'un moteur de recherche pour parcourir les fonds. Six n'en possèdent pas mais mettent à disposition leurs inventaires et des descriptions des fonds comme le font déjà les AVP et les AVO.

Les quatre organismes restants ne semblent disposer ni d'un moteur de recherche, ni d'un inventaire en ligne. Il apparaît ainsi que les sites internet des organismes d'archives semblables aux Archives de la vie ordinaire et aux Archives de la vie privée disposent peu souvent d'un moteur de recherche pour l'exploration des fonds par leur public.

Il est intéressant de remarquer que la Deutsches Tagebucharchiv et l'Archivio Diaristico Nazionale possèdent tous les deux leur propre catalogue de recherche et disposent également d'un petit musée. Sans connaître leur situation financière exacte, nous pouvons en déduire que leur budget de fonctionnement est plutôt confortable.

En Suisse, La CRIEE met à disposition des internautes un moteur de recherche (La CRIEE 2013). Elle dépend de l'archiviste du Département de l'instruction publique de Genève et ce lien lui confère davantage de moyens financiers pour mettre de tels projets en place, aussi bien qu'une stabilité institutionnelle et une pérennité garantie.

Aujourd'hui, tous les systèmes de gestion de bases de données proposent des options de recherche (Filippozi 2008). Collective Access, un logiciel open-source gratuit conçu pour les musées et les archives pour gérer des collections, dispose de deux composantes principales : Providence, « une interface de catalogage » et Pawtucket « pour la mise en ligne sur le Web » (Johner 2016, p. 48). Pawtucket permet donc de créer une interface de consultation pour les archives ou pour un site Web public. Le logiciel présente de « très intéressantes possibilités de mises en valeur de documents iconographiques » (Johner 2016, p. 20). De plus, il « ne requiert pas de programmation complexe et s'installe assez facilement » (*Idem.*).

Collective Access était l'un des deux logiciels les mieux adaptés pour un petit organisme comme la Mémoire de Veyrier, selon Sophie Johner en 2016. L'étudiante a comparé une vingtaine de logiciels de gestion documentaire grâce à une grille d'analyse (Johner 2016, p. 44).

La Mémoire de Veyrier est une association dont la vocation est de promouvoir et sauvegarder le patrimoine historique de la commune de Veyrier. Elle touche une subvention annuelle de la commune qui lui fournit en plus des locaux (La Mémoire de Veyrier 2018). Les membres sont bénévoles. Bien que la mission de l'association ne soit pas la même que celle des AVP et des AVO, puisqu'elle collecte tous documents liés à la mémoire d'une commune, elle peut tout de même être rapprochée des AVP et des AVO au niveau de leur fonctionnement bénévole et à petit budget. De plus, ses inventaires étaient sous format Word, comme le sont vraisemblablement ceux des AVP et des AVO. Sophie Johner a donc proposé une solution permettant d'intégrer des documents .pdf ou .docx et dont la maintenance est la plus simple et bon marché possible. Il est donc pertinent de mentionner ici son étude sur les logiciels de gestion documentaire et les solutions préconisées.

L'étudiante a finalement opté pour le logiciel AtoM (2016). AtoM, acronyme d'Access to Memory, est une application internet Open source destinée à la description archivistique. Il « est fondé sur des normes archivistiques préconisées par le Conseil international des archives » et intègre les standards ISAD(G) (Johner 2016, p. 47). Le logiciel a été élaboré dans le but « d'être utilisé, tant par une institution pour ses propres descriptions, que par un ensemble à multiples référentiels (réseau, portail) qui rassemble plusieurs descriptions atteignant de nombreuses institutions » (*Idem.*). A l'issue de son travail, Sophie Johner préconise une collaboration avec les « autres Mémoires du canton de Genève qui pourraient ouvrir une instance spécifique fondée sur l'installation de base faite par La Mémoire de Veyrier » et les coûts seraient ainsi départagés (*Ibid.*, p. 53).

Entre temps, une plateforme intercommunale genevoise utilisant le logiciel AtoM a été ouverte au public en juin 2019 (Commune de Bernex 2019). L'internaute peut effectuer des recherches dans les inventaires des archives des communes genevoises de Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Coligny, Lancy et Meyrin (Archives communales genevoises 2019). Peut-être que Mémoire d'ici parviendra bientôt à se joindre à la plateforme, une fois qu'elle disposera d'une bonne gestion documentaire, intégrant les principes archivistiques préconisés par Sophie Johner. AtoM semble être largement utilisé à Genève. Le Collège du Travail, une fondation créée dans le but de préserver la mémoire du monde du travail, l'emploie également (Collège du Travail s.d. a). L'Association Archives contestataires, qui collecte les archives liées aux mouvements sociaux et le Mouvement de libération des femmes Genève, partagent une même plateforme (Archives contestataires s.d.).

A Neuchâtel, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et les Archives de l'État, les trois principales institutions

neuchâteloises en charge d'archives, disposent depuis 2014 d'un portail d'archives web permettant aux internautes d'accéder à une base de données rassemblant les descriptions de leurs fonds d'archives et d'y effectuer des recherches grâce à un moteur de recherche (République et canton de Neuchâtel 2014 ; Portail des archives neuchâteloises s.d.).

Les cinq organismes possédant un moteur de recherche ne semblent pas tous reposer sur une base de données pour offrir cette option de recherche. Il semblerait en effet que l'Archivio Ligure della Scrittura Popolare (ALSP) ait simplement mis la description des 512 fonds sur une page de leur site et inclu une barre de recherche permettant d'effectuer une recherche plein texte⁴⁹ dans les éléments de la page, comme la fonction de recherche dans un document Word par exemple (Università degli studi di Genova s.d.). Le moteur de recherche se contente de faire apparaître les résultats contenant les mots inscrits par l'internaute dans la barre de recherche. Cette solution est simple et permet de découvrir les fonds, même si elle n'est pas très précise. La courte description des fonds inclut cependant chaque fois une rubrique « soggetti » où l'archiviste peut inscrire les thématiques liées au fonds, ce qui aide à donner un aperçu du contenu des fonds. Les thématiques semblent être écrites en vocabulaire contrôlé. Il aurait été utile d'inclure au début de la page une liste des thématiques utilisées. Elle aurait aidé l'internaute dans sa recherche.

En somme, différentes solutions permettent de donner accès aux inventaires en ligne. Plusieurs organismes, dont les AVP et les AVO, fournissent une description du fonds et parfois un pdf de l'inventaire. Il s'agit d'une solution simple, bon marché, ne nécessitant pas d'autres logiciels que ceux qui sont couramment utilisés, comme Word ou Excel par exemple, puisqu'il faut uniquement charger un document pdf sur le site. Il est également possible de proposer une recherche plein texte sur la page du site web contenant toutes les descriptions des fonds. De plus en plus d'organismes adoptent un logiciel de gestion documentaire, comme Collective Access ou AtoM, disposant d'une fonctionnalité de moteur de recherche pour le public. Enfin, certains organismes mutualisent leurs ressources en utilisant une base de données et une plateforme commune, afin de réduire les coûts, rendre la plateforme plus visible auprès du public et centraliser les données.

5.1.2.2 Tenir au courant de l'acquisition et du traitement des fonds

La visibilité des fonds et le contact avec les chercheur.euse.s sont améliorés lorsque l'organisme d'archives tient son public au courant de l'acquisition et du traitement des fonds. Une publication régulière montrant le processus du traitement de nouveaux fonds fait découvrir aux chercheur.euse.s des documents dont ils n'ont pas connaissance, en plus de mettre en valeur le travail quotidien des archivistes.

Rappelons que les Archives de la vie privée disposent d'une rubrique « Le coin des chercheurs » et les Archives de la vie ordinaire de « A l'intention des chercheurs » pour signaler les nouveautés. Mais les mises-à-jours sont rares ou remontent à plusieurs années.

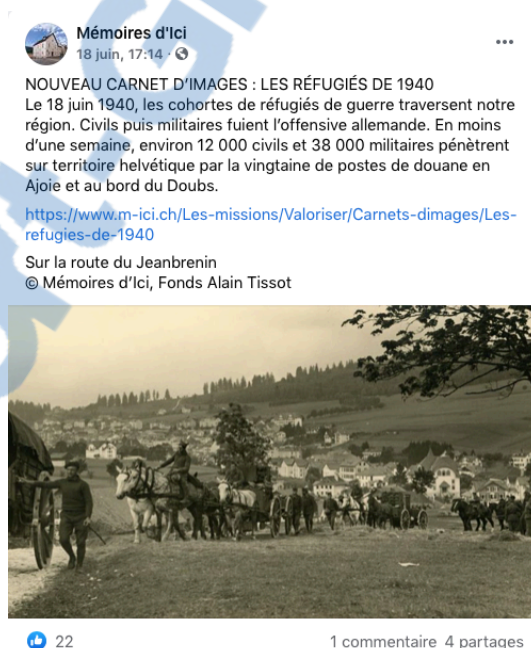
Qu'utilisent donc les autres organismes d'archives de gens ordinaires pour faire découvrir à leur public de chercheur.euse.s leurs fonds hormis un éventuel « coin des chercheurs » sur leur site web ? Neuf des quinze organismes sont présents sur un ou plusieurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest). Tous n'en font pas une utilisation assidue. Certains

⁴⁹ Une recherche plein texte, ou recherche en texte intégral, est une technique de recherche qui « consiste pour le moteur de recherche à examiner tous les mots [...] et à essayer de les faire correspondre à ceux fournis par l'utilisateur » (Recherche plein texte s.d.)

ont partagé très peu de contenu ou n'en ont plus partagé depuis des mois, voire deux ans. Le Great Diary Project, par exemple, n'a publié aucun contenu depuis plusieurs mois sur Facebook, mais est active sur Twitter (The Great Diary Project, 2010). Histoires d'ici possède seulement 30 abonnés sur Facebook et n'a rien publié depuis 2019 (Histoires d'ici 2013). La Deutsches Tagebucharchiv, présente sur Instagram depuis 2020, a encore très peu de publications (Deutsches Tagebucharchiv 2020)

D'autres organismes publient régulièrement sur les réseaux sociaux et connaissent plus ou moins de succès auprès des internautes. Les Archives Passe-Mémoire publient régulièrement sur Facebook et ont 1108 abonnés (Archives Passe-Mémoire 2012). Pour avoir un point de comparaison, les Archives d'État de Genève en ont 988 (Archives d'État de Genève 2014). Malgré le nombre relativement important d'abonnés, nous sommes presque passés à côté de leur présence sur Facebook car aucune mention de l'existence d'une telle page ne figure sur leur site internet. Par contre un lien vers leur site internet depuis leur page Facebook existe. Mass observation publie régulièrement sur Twitter et possède 13'900 abonnés (Mass Observation 2010). Mémoire d'ici, présente depuis 2011 sur Facebook, possède 674 abonnés (Mémoires d'ici 2011). Ces organismes publient plusieurs types de contenus, comme des annonces d'événements qu'ils organisent ou qui sont organisées sur des thèmes qui les concernent, des images et de courtes descriptions de fonds ou de documents.

Figure 7 : Exemple d'une publication de Mémoires d'Ici sur Facebook



(Mémoires d'ici 2020)

Certains organismes utilisent d'autres moyens pour faire connaître leurs fonds. L'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique publie régulièrement sur Facebook et Twitter, mais donne également la possibilité de s'abonner à une lettre d'information mensuelle. Il semblerait que seul Micro archives possède un blog, rattaché au site internet. Malheureusement, les publications sur le blog s'arrêtent en 2018. Peut-être est-ce dû au manque de temps ? Les articles sont en effets longs contrairement aux courts textes sur les réseaux sociaux, et l'association semble avoir passé considérablement de temps à leur élaboration.

Certains organismes ne sont pas sur les réseaux sociaux et ne possèdent pas de blog, comme L'APA-BEL, le Legacy project, l'Archivio ligure di scrittura popular ou la CRIÉE. Les fonds récemment traités de la CRIÉE sont néanmoins visibles sur la page d'accueil de sa base de données documentaire ; une image du document accompagne la description (La CRIÉE 2013).

Il existe ainsi plusieurs moyens d'augmenter la visibilité de ses fonds, de manière simple et bon marché, avec l'utilisation notamment des réseaux sociaux, et de manière plus complexe et plus coûteuse, mais permettant un excellent accès aux fonds, comme avec l'installation d'un moteur de recherche lié à une base de données.

L'observation des méthodes de valorisation employées par les quinze organismes, ainsi que nos recherches complémentaires, donnent un bon aperçu des pratiques existante et fournissent des pistes de réflexion sur les solutions qui pourraient être adoptées par les AVP et les AVO.

5.2 Propositions de moyens de valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s pour les AVP

Les AVP peuvent améliorer la visibilité en ligne de leur association auprès des chercheur.euse.s par trois moyens : le référencement sur les sites d'institutions patrimoniales, la contribution à Wikipédia et la participation à des réseaux.

5.2.1 Améliorer leur référencement

Les AVP sont déjà présentes sur le site de l'AAS, sur le *Guide des archives historiques à Genève* et sur la page des archives de la Ville de Carouge, trois endroits bénéficiant d'une relativement bonne visibilité. Cependant, leur présence sur le site des archives de la Ville de Carouge, déjà très positive, pourrait être améliorée en indiquant par exemple au-dessous de « Pour aller plus loin » le nom de l'association, voire quelques mots de description de l'association (Ville de Carouge s.d.). Les AVP partagent les locaux avec l'archiviste de la Ville de Carouge et ont déjà collaboré sur des projets ; elles pourraient sans autre lui demander de voir avec le responsable s'il est possible de faire une modification.

Figure 8 : Proposition de modification sur le site de la ville de Carouge



Il est regrettable que le *Guide des archives historiques* à Genève ne soit pas tenu à jour et ne soit pas davantage mis en avant auprès des étudiant.e.s et chercheur.euse.s de l'université. Nous pourrions imaginer inclure un lien vers le guide sur le site internet du Département d'histoire générale de l'université de Genève, ou sur celui des Archives d'État dans une rubrique analogue à celle des AVP et des AVO nommée « Liens », ou analogue à celle des archives de la Ville nommées « En savoir plus » qui fournit d'ailleurs un lien vers le guide en question. Ceci n'est bien entendu pas le rôle des AVP, elles pourraient signaler par contre les informations désuètes à Mme Marie-Luce Desgrandchamps, la successeure de Mme Lathion, et proposer d'améliorer la visibilité du site. Les AVP ont récemment eu contact avec elle au sujet d'une éventuelle visite chez eux dans le cadre du séminaire d'introduction aux archives⁵⁰.

5.2.2 Figurer sur Wikipédia

Comme nous l'avons vu, l'utilisation de Wikipédia est une méthode de valorisation avantageuse. L'encyclopédie bénéficie tout d'abord d'une grande popularité auprès des chercheur.euse.s et surtout des étudiant.e.s. De plus, la contribution d'articles est gratuite. En outre, l'augmentation de la visibilité est notable si l'on se fie aux constats des bibliothèques de la Ball State University aux États-Unis, des Archives Cantonales jurassiennes ou des archives de l'État de Neuchâtel qui voient en Wikipédia un « lien puissant entre nos collections et le public » (Galfetti et Rodeschini 2018, p. 45). L'association suisse Wikimedia CH encourage d'ailleurs les institutions de mémoire suisses à y contribuer. Enfin, plusieurs autres organismes d'archives personnelles possèdent déjà une page sur Wikipédia et des liens entre elles pourraient être établies.

Il est vrai que certains désavantages à contribuer à Wikipédia existent. Par exemple, n'importe quelle personne peut modifier notre article, pouvant mener à des désaccords, et certains risquent d'estimer que le sujet de notre article ne possède pas une renommée suffisamment grande pour figurer dans l'encyclopédie (Galfetti et Rodeschini 2018). En contrepartie, « on peut [...] laisser des « chantiers en cours » sans éprouver la moindre culpabilité » (Galfetti et Rodeschini 2018, p. 45).

Apprendre à contribuer à Wikipédia semble compliqué au premier abord, mais il existe plusieurs sources d'information et d'aide. Wikipédia propose les menus « Débuter », « Aide », « Communautés » sur la gauche de la page d'accueil, qui « passent malheureusement souvent inaperçus pour la plupart des internautes » (Pouchot et Peregrina 2015).

Concrètement, les Archives de la vie privée pourraient contribuer à Wikipédia en créant un article présentant leur association, comme l'on fait six des quinze organismes d'archives personnelles étudiés. Le Nederlands Dagboekarchief propose un article très court, tandis que celui de l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique est plus conséquent.

Les AVP pourraient régalement ajouter des éléments à d'autres articles dans Wikipédia pour augmenter leur visibilité et multiplier les chemins d'accès à leur site internet. Mais ce procédé semble plus complexe pour un organisme comme les AVP. En effet, l'association conserve principalement des documents de gens ordinaires, des inconnus qui ne possèdent pas de biographie dans Wikipédia. Quelques noms connus se retrouvent cependant dans leurs archives. Par exemple, le fonds de la correspondance de Constance de Saugy avec Augusta

⁵⁰ Entretien avec Sabine Lorenz, présidente des AVP et François Bos, membre du comité des AVP, le 8 avril 2020 (cf. annexe 1).

von Mitzlaff, les sœurs de l'écrivain Guy de Pourtalès. Il existe une biographie sur ce dernier, son père Hermann de Pourtalès et sa belle-mère Hélène de Pourtalès. Otto von Mitzlaff, époux d'Augusta y est également présent. L'on pourrait imaginer insérer une courte biographie de Constance de Saugy ou d'Augusta von Mitzlaff, liée à celles de leurs parents et époux, et liée également à l'article de Laure Piguet, intitulé *De la jeune fille à la femme mariée. La correspondance d'Augusta de Pourtalès (1903-1918)* et effectué sur le fonds des AVP (Piguet 2016). Le fonds des AVP, et par extension l'association elle-même, seraient ainsi mis en valeur.

5.2.3 Faire partie de réseaux

Il a été question, dans le chapitre précédent, de quatre réseaux : Européen Ego Document Archives and Collections Network (EDAC), egodocument.ch, histoire.ch et d'oralhistory. La collaboration autour des archives personnelles en Suisse romande, initiée par les Archives de la vie ordinaire en 2013, a également été mentionnée. Nous laissons ici de côté oralhistory, puisque les AVP ne conservent à priori pas ou très peu de documents audiovisuels. Les AVP bénéficieraient d'une plus grande visibilité en adhérant à ces réseaux.

Le réseau européen EDAC souhaite établir un réseau des archives préservant des documents personnels. Les AVP, et les AVO aussi d'ailleurs, bénéficieraient d'une augmentation considérable de leur visibilité en faisant partie de la liste des membres présentés sur le site. Les AVP ont connaissance de ce réseau, mais n'ont pas souhaité en faire partie à cause de manque de temps et de budget pour se rendre aux rencontres annuelles. Il est cependant regrettable que la Suisse ne soit pas représentée parmi les pays membres. Un des buts d'EDAC est de dresser une liste des organismes d'archives personnelles en Europe. Il est fort probable que le réseau accueille un nouveau membre, même s'il ne peut s'engager à participer activement et se contente de figurer sur la liste du site. Les AVP pourraient même éventuellement se coordonner avec les AVO pour participer en alternance aux colloques et se représenter mutuellement.

Dans la même lignée que EDAC, les colloques organisés par les AVO initient de manière prometteuse une collaboration autour des archives personnelles pour l'histoire contemporaine au niveau de la Suisse. La présence d'un article sur les AVP dans les actes du colloque de novembre 2013, *L'histoire contemporaine et les écrits personnels en suisse romande (XIXe - XXe siècles)*, est prometteuse. L'association pourrait veiller à faire partie des futurs projets qui pourraient être montés suite à ce colloque.

Le réseau Egodocuments.ch recueille uniquement les documents antérieurs à 1850. Les AVP préservent certes majoritairement des fonds postérieurs à cette date. Cependant, au moins un fonds pourrait être ajouté à la base de données. Il s'agit du fonds de la famille piémontaise Bénéit datant du XVIIIe siècle. Peut-être que les AVP, bien qu'une modeste association comparée aux membres actuels d'Egodocuments.ch (principalement des institutions patrimoniales cantonales, universitaires, municipales et ecclésiastiques), pourraient proposer une petite contribution à la base de données ?

Lorsque les AVP réfléchissaient à se rendre présentes en ligne, elles se sont demandé si au lieu de créer leur propre site internet, elles se placeraient sur notreHistoire.ch (entretien). Elles ont bien entendu préféré créer leur propre site web. Néanmoins, il serait tout à fait possible

d'être présentes sur notrehistoire.ch en même temps que posséder leur propre site, comme le fait la CRIÉE⁵¹.

Les AVP bénéficieraient d'une augmentation de leur visibilité et pourraient faire découvrir des documents sans coûts, les libérant de la contrainte du graphiste et en un minimum de temps, contrairement à la rédaction d'un article ou la création d'une exposition. Leur site internet continuerait à leur servir de vitrine pour leurs expositions virtuelles et à mettre à disposition les descriptions des fonds et les inventaires, mais une valorisation documentaire au quotidien serait effectuée par le biais de notreHistoire.ch. Pour plus de visibilité, les publications faites sur la plateforme participative pourraient être mises également sur un ou plusieurs réseaux sociaux, comme Twitter, Facebook et Instagram, qui serviraient de blog. Certes, ces contributions prennent du temps, mais pourraient se faire une fois toutes les deux semaines seulement, ou une fois par mois.

Ces propositions ne nécessitent pas de moyens financiers, mais de l'investissement en temps de travail. Rappelons que les étudiant.e.s en master d'histoire générale peuvent effectuer un stage dans une institution d'archives et que les étudiant.e.s à la Haute école de gestion en Information documentaire peuvent également réaliser des projets dans ce type d'institution au cours de leur cursus (HEG 2017). Les AVP pourraient leur proposer un mandat autour de la valorisation numérique de leurs archives. Il pourrait s'agir soit d'un.e étudiant.e ayant effectué les deux formations (la rédaction des articles Wikipédia nécessiterait une formation d'historien.ne), soit de deux étudiant.e.s, chacun.ne issu.e. d'une des deux formations, pouvant collaborer sur le projet.

5.3 Propositions de moyens de valorisation numérique auprès des chercheur.euse.s pour les AVO

Les AVO souhaitent améliorer l'accès aux fonds en ligne pour les chercheur.euse.s, donc proposer un deuxième niveau d'information de manière plus aboutie, avec la possibilité d'effectuer une recherche par mots-clefs dans les fonds ou d'inclure un moteur de recherche.

Nous pouvons leur proposer trois pistes, soit :

- Opter pour la solution simple utilisée par l'Archivio Ligure della Scrittura Popolare (ALSP) qui consiste à insérer sur une même page web toutes les descriptions des fonds pour rendre possible une recherche plein texte ;
- Se greffer sur le portail déjà existant réunissant la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la BPUN et les AEN ;
- Adopter sa propre base de données.

5.3.1 Rendre possible une recherche plein texte sur une page web

La première piste requiert un travail de copier-coller de chaque description de fonds sur une page du site web et la création d'une barre de recherche. La recherche se limiterait au niveau de la description des fonds et ne prendrait donc pas en compte l'inventaire. De plus, les mots tapés dans la barre de recherche appelleront uniquement les résultats correspondant exactement à la requête. Un synonyme ne fonctionnera pas par exemple. Une indexation simple pourrait cependant être effectuée par les conservateurs en ajoutant des mots-clefs à chaque description de fonds par exemple. Il s'agirait d'une solution provisoire intéressante.

⁵¹ Voir annexe 9

5.3.2 S'intégrer au portail des archives neuchâteloises

Deuxièmement, les AVO pourraient demander à pouvoir intégrer la base de données partagée entre la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la BPUN et les AEN, trois institutions avec lesquelles l'association collabore déjà. Les fonds préservés par les AVO gagneront considérablement en visibilité en apparaissant sur la plateforme commune et la recherche, grâce à son moteur de recherche, serait optimale pour les chercheur.euse.s. Néanmoins, les AVO devront au préalable reprendre leurs descriptions de fonds et leurs inventaires pour les rendre compatibles avec la base de données et permettre une migration des données dans la base.

5.3.3 Adopter sa propre base de données

Si les AVO optent pour la troisième piste, soit une base de données permettant de diffuser les inventaires en ligne par le biais d'un moteur de recherche, elles peuvent suivre les conseils de Sophie Johner, qui propose à la Mémoire de Veyrier le logiciel AtoM. Le logiciel répond aux exigences actuelles de « normalisation des pratiques de description archivistique », d'« adoption de standards favorisant l'interopérabilité entre institutions patrimoniales » et d'« homogénéisation des outils de recherche offerts » (Filipozzi). Il est largement utilisé dans le paysage archivistique suisse, a été au départ conçu avec le Conseil International des Archives et intègre la norme de description archivistique ISAD(G). De la documentation est proposée notamment par les archives communales vaudoises qui utilisent ce logiciel en consortium (Johner 2016, p. 53). Enfin, le logiciel « est adapté à une utilisation multi-repository » et « laisse la porte ouverte à une future collaboration » avec d'autres organismes, comme les AVP (Idem.). C'est-à-dire que « plusieurs entités peuvent utiliser le même hébergement » (Johner 2016, p. 57).

Les pistes une et deux nécessitent un travail en amont sur leurs données pour permettre de les intégrer à la base de données. Les AVO suivent déjà les normes ISAD(G) pour la description de leurs fonds, intégrées par AtoM. Les inventaires par contre doivent être structurés. En attendant d'implémenter ces données dans un logiciel, Sophie Johner recommande d'intégrer les données dans un fichier Excel pour pouvoir effectuer ensuite l'importation dans la base de données (2016).

Lors de l'installation du logiciel AtoM, il est possible soit d'utiliser un hébergement en local sur un ordinateur, soit sur un serveur disponible en ligne et dans ce cas le logiciel serait disponible en tout temps et depuis n'importe quel ordinateur (Johner 2016).

Sophie Johner propose de louer un serveur Cloud non-managé, par exemple chez Infomaniak, et calcule qu'il faudrait prévoir un budget de 2558.- la première année pour la mise en place et entre 558.- et 1100.- les suivantes selon les besoins de l'association (2016, p. 56). Si l'association souhaite utiliser un hébergement en local de manière provisoire, les frais d'hébergement seraient économisés.

L'étudiante rappelle l'existence des étudiants en cours de formation en informatique qui pourraient apporter leur aide et réduire les frais de la mise en service (Johner 2016). Une économie considérable pourrait également être faite si les AVO s'associaient avec un autre organisme pour mettre en place le logiciel, puisque plusieurs entités peuvent utiliser le même hébergement (*Idem*).

5.4 Une collaboration entre les AVP et les AVO ?

Comme vu précédemment, la multiplication de ces associations poursuivant des missions similaires dans une région aussi petite que la Suisse est due à la structure fédéraliste du pays. Ce morcellement n'est pas toujours bénéfique aux petites structures comme les AVP et les AVO, qui peinent parfois à se faire connaître auprès du public et à trouver un soutien financier.

Afin de surmonter leur précarité financière et leur situation floue sur le plan archivistique et parfois aussi au niveau juridique, ces organismes devraient s'efforcer à trouver « de quoi pérenniser leurs missions par un ancrage institutionnel » (Coutaz 2007a). La collaboration entre associations de missions analogues contribue à améliorer leur assise institutionnelle et leur situation financière et augmente considérablement leur visibilité sur le plan national ou international. En effet, une collaboration « permet à la fois de renforcer, de légitimer et de rendre visibles les messages de chacun » quand « les politiques individualistes sont vouées à l'échec sur le plan professionnel et dans les lignes de défense financière » (*Idem*).

La collaboration devrait de plus être favorisée pour une toute autre raison, d'ordre documentaire et historique. La particularité des archives préservées par des organismes comme les AVP et les AVO est leur qualité fragmentaire. Les AVO expliquent que les documents préservés « ne permettent de reconstituer que des fragments de vies ordinaires, dans la mesure où ils sont souvent incomplets et disparates, et où ils ont subi les aléas des déménagements, des décès et des successions » (Ramseyer et Bonnet Borel 2020). Les AVP renchérissent en disant qu'« [u]n document singulier s'ajoute à d'autres, formant un ensemble qui prend toute sa valeur historique pour la conservation d'une mémoire collective » (Bos et Perret 2020). Ainsi, « [c]'est [...] seulement la présence dans un nombre suffisant de fonds de documents de même nature qui peut permettre des recherches d'ordre thématique. » (Ramseyer et Bonnet Borel 2020).

Ces fragments sont déjà mis en relation au sein de l'association, mais plus le nombre rassemblé de documents de même nature est élevé, plus il devient possible d'effectuer une étude historique d'ordre thématique, sans risquer tomber dans une généralisation, un des dangers de l'utilisation de ce type de source en recherche historique (Ramseyer et Bonnet Borel 2020 ; Philippe et Laé 2011). Les statuts des AVO prévoient d'ailleurs de faire « l'inventaire des fonds analogues existant dans d'autres institutions » (AVO 2017).

La distance géographique met un frein à la collaboration entre les AVO et les AVP. Toutes deux des associations fonctionnant de manière bénévole, ou du moins en partie, elles ne pourraient se réunir que sporadiquement, comme lors des colloques organisés par les AVO. Il n'est pas possible de mutualiser les ressources pour une valorisation physique de leurs fonds. Cependant, la technologie actuelle permet d'envisager une collaboration sur le plan numérique.

Les AVP possèdent un espace d'exposition virtuelle et disposent d'un graphiste pour la mettre en place, mais les coûts constituent un gouffre financier pour elles. Or, en collaborant avec les AVO, les coûts seraient partagés. Les AVO bénéficieraient en contrepartie d'une vitrine à Genève. L'exposition gagnerait en visibilité puisque les deux associations pourraient s'occuper ensemble de sa diffusion et la faire connaître en Suisse romande, au-delà des frontières de leurs cantons respectifs. Toutefois, la collaboration ne s'avère pas toujours aisée. L'association des AVP constate d'ailleurs que les échanges entre ses propres membres sont compliqués et prennent du temps, puisqu'ils sont pour la plupart en emploi à côté de leurs

activités de bénévolat⁵². Si une collaboration entre les AVO et les AVP n'est pas envisageable pour ces raisons, la solution à ce problème pourrait résider auprès des étudiants. Les deux associations apprécient le contact avec le monde universitaire et bénéficient ponctuellement de l'aide d'étudiants dans le traitement des fonds. Il pourrait être intéressant de proposer un mandat à des étudiants à Genève et à Neuchâtel pour créer conjointement une exposition virtuelle.

Les réflexions des AVO autour de l'amélioration de l'accès aux fonds pour les chercheur.euse.s pourraient intégrer d'idée d'une participation future des AVP, si les premières optent pour l'adoption d'une base de données propre où plusieurs entités peuvent utiliser le même hébergement, comme AtoM. Les coûts seraient partagés. Un tel projet nécessiterait tout de même une généreuse subvention et probablement de l'aide externe, d'étudiant.e.s ou d'un.e informaticien.ne professionnel.le. Les deux associations gagneraient considérablement en visibilité en fournissant un portail d'archives de gens ordinaires qui serait très utile aux chercheur.euse.s.

5.5 Réflexions sur les propositions

Les propositions que nous avons apportées s'inspirent en bonne partie d'observations faites sur un échantillon aléatoire d'organismes préservant des archives de gens ordinaires. Notons que des observations portées sur un échantillon d'organismes fonctionnant à petit budget et de manière bénévole, mais de thématiques diverses, auraient pu mener à d'autres propositions, également pertinentes.

Rappelons également que nous avons laissé de côté les besoins des chercheurs, en suivant exclusivement les besoins exprimés par les AVP et les AVO. Les chercheurs pourraient en réalité avoir des besoins en matière de valorisation différentes de celles que s'imaginent les deux associations. En appliquant une démarche de design de service, où les usagers sont au cœur de la réflexion, un tout autre résultat pourrait être obtenu.

Nos propositions restent à un stade théorique. Certains éléments, tels que le type de logiciel utilisé par le portail des archives neuchâteloises, mériteraient d'être davantage examinés dans le but d'une mise en place concrète. Ce stade théorique se justifie néanmoins, puisqu'avant de s'aventurer dans une réflexion autour de la réalisation, il est évidemment indispensable de soumettre les propositions aux AVP et AVO, et les ajuster en fonction de leurs demandes. Ceci serait le fruit d'un autre travail, de nature pratique et appliquée, plutôt que celui d'une réflexion théorique.

⁵² Voir entretien avec Sabine Lorenz, présidente des AVP et François Bos, membre du comité des AVP, le 8 avril 2020 (cf. annexe 1).

6. Conclusion

La problématique de la valorisation des archives de gens ordinaires fait appel à des concepts dont les définitions sont souvent floues. Celui des archives privées connote un champ très vaste et n'est souvent défini que par opposition aux archives publiques. Des types d'archives privées sont toutefois identifiées, comme les archives de personnes et de famille, les archives ecclésiastiques, d'associations et d'entreprises et permettent de situer notre périmètre de recherche dans la catégorie des archives de personnes et de familles. Les concepts d'archives de vies ordinaires et de gens ordinaires n'ont pas été clairement définis dans la littérature. Nous avons donc tenté d'en éclaircir le sens et avons distingué les deux concepts dans le but de rappeler l'existence d'archives donnant un aperçu de la vie de gens ordinaires hors de la catégorie des archives de personnes et de familles.

Nous avons constaté que les contextes historiographique, législatif et archivistique influent sur la question de la préservation des archives de gens ordinaires. La conservation de ces documents est initiée par l'ouverture de nouveaux champs historiques, eux-mêmes influencés par les mouvements sociaux. Des événements marquants de notre histoire, telle la Covid-19, relancent les préoccupations autour de leur conservation. Le contexte législatif flou des archives privées n'améliore pas la situation souvent précaire des associations préservant des archives de gens ordinaires, telles les AVP et les AVO. Les disparités aux niveaux de la reconnaissance institutionnelle, de l'assise institutionnelle et des subventions sont un bon reflet de cette situation. Au niveau du paysage archivistique suisse, l'on constate qu'une multitude d'organismes préservant des archives de gens ordinaires existent. Il semblerait cependant que seuls les AVP et les AVO en fassent spécifiquement leur mission. Le caractère disséminé des archives de gens ordinaires n'améliore pas leur visibilité.

Les AVP et les AVP ont été choisies puisqu'elles étaient les deux seules associations que nous ayons trouvées dont la mission était explicitement la préservation des archives des gens ordinaires, dans le but de compléter l'histoire institutionnelle et les faire sortir de l'ombre de l'histoire. Bien qu'elles possèdent la même mission et fonctionnent de manière associative et principalement bénévole, nous avons constaté des disparités dans les budgets annuels et la reconnaissance institutionnelle. Le besoin commun d'améliorer la valorisation des archives auprès des chercheurs sur le plan numérique a cependant été aisément constaté. Le besoin variait au niveau du stade d'avancement et de la marge de manœuvre permise selon le budget. Les AVP souhaitent améliorer leur visibilité numérique auprès des chercheurs, tandis que les AVO pensent à améliorer l'accès aux documents pour ce même public, qui semble constituer un nombre déjà suffisant.

Des moyens d'améliorer la valorisation numérique auprès des chercheurs ont été proposés aux AVP et aux AVO. Ils ont été élaborés à partir d'observations de pratiques existantes dans des organismes fonctionnant de manière similaire. Ils n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, mais nous espérons qu'ils pourront apporter des idées nouvelles et être utiles aux associations.

Nous proposons aux AVP d'augmenter leur visibilité numérique auprès de chercheur.e.s sur trois plans. D'abord, en améliorant les référencements sur les sites web d'autres institutions patrimoniales, notamment la page des archives de la Ville de Carouge ou le site du *Guide des archives historiques à Genève*. Puis, en participant à l'encyclopédie libre Wikipédia en créant un article présentant leur association ou en ajoutant des éléments à d'autres articles ce qui

multiplierait les chemins d'accès à leur site internet. Enfin, en se joignant aux réseaux EDAC, egodocuments.ch, histoire.ch et continuant à participer aux colloques organisés par les AVO.

Nous proposons aux AVO d'augmenter la visibilité de leurs fonds et d'améliorer l'accès aux documents soit en adoptant une solution simple de recherche plein texte sur une page web, comme le fait l'Archivio Ligure della Scrittura popolare, soit en s'intégrant au portail des archives neuchâteloises, soit en mettant en place leur propre base de données qui permettrait tout de même de futures collaborations.

Nous avons enfin pris le parti d'encourager les AVP et les AVO à collaborer autour de la question de la valorisation numérique de leurs archives, soit sur un projet d'exposition virtuelle, soit sur la mise en relation de leurs bases de données, si les associations décident d'en mettre en place.

Ce travail s'en tient à un stade théorique. Une discussion autour des propositions avec les AVP et les AVO reste à faire.

Bibliographie

Alexa (Internet). *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. 17 juin 2020 13:45. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Alexa_\(Internet\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alexa_(Internet))

ARCHIVES COMMUNALES GENEVOISES, [2019]. *ge.archives communales genevoises* [en ligne]. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://ge.archivescommunales.ch/index.php>

ARCHIVES CONTESTATAIRES, s.d. *Inventaire des fonds de l'Association Archives contestataires-Genève* [en ligne]. [Consulté le ?]. Disponible à l'adresse : <http://inventaires.archivescontestataires.ch>

ARCHIVES D'ETAT DE GENEVE, 2014. *Compte Facebook* [en ligne]. Dernière mise à jour le 6 juillet 2020. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/Archives-dEtat-de-Gen%C3%A8ve-366009446892954>

ARCHIV FÜR FRAUEN- UND GESCHLECHTERGESCHICHTE OSTSCHWEIZ, s.d. *frauenarchivostschweiz.ch*. [Consulté le ?]. Disponible à l'adresse : <https://frauenarchivostschweiz.ch/archivportrait/ueberuns.html>

ARCHIVES PASSE-MEMOIRE, 2012. *Compte Facebook* [en ligne]. Dernière mise à jour le 23 juillet 2020. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/apm.passememoire>

ARCHIVIO DI STATO DI FIRENZE, s.d. Associazione Archivio per la memoria e la scrittura delle donne « Alessandra Contini Bonacossi ». *Archivio di stato di Firenze* [en ligne]. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.archiviodistato.firenze.it/asfi/index.php?id=111>

ARTIÈRES, Philippe et LAÉ Jean-François, 2011. *Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*. Paris : A. Colin. U Histoire. ISBN 9782200255138

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES SUISSES, s.d. Adresses d'archives en suisse. *VSA-AAS Association des archivistes suisses* [en ligne]. 2020. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://vsa-aas.ch/fr/les-archives/adresses-archives/adresses-archives-suisse/>

AVO (ARCHIVES DE LA VIE ORDINAIRE), s.d. a. Bienvenue dans l'intimité des muets de l'histoire [page d'accueil]. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://archivesdelavieordinaire.ch>

AVO, s.d. b. Qui sommes -nous ? Que faisons-nous ? *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://archivesdelavieordinaire.ch/association/statuts_et_missions

AVO, s.d. c. [Médias]. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://archivesdelavieordinaire.ch/association/presse>

AVO, s.d. d. Descriptifs et inventaires des fonds d'archives conservés aux AVO. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://archivesdelavieordinaire.ch/fonds_archives

AVO, s.d. e. Fonds Denise Aeschlimann. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : https://archivesdelavieordinaire.ch/fonds_archives/detail/42

- AVO, s.d. f. Fonds Michalowski Bohdan. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/fonds_archives/detail/158
- AVO, s.d. g. Acquisitions récentes. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/fonds_archives/acquisitions_recentes
- AVO, s.d. h. Rubrique à l'intention des chercheurs. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/fonds_archives/a_l_intention_des_chercheurs
- AVO, s.d. i. [A l'intention des enseignants]. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/fonds_archives/a_l_intention_des_enseignants
- AVO, s.d. j. [Dossier : En marge de la « grande » Histoire]. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse :
<https://archivesdelavieordinaire.ch/dossiers/15>
- AVO, s.d. k. 1917-1918 : une guerre qui ne paraissait plus avoir de fin. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse :
<https://archivesdelavieordinaire.ch/dossiers/15/64>
- AVO, s.d. l. « Oh que Dieu ait pitié de nous et fasse bientôt cesser la guerre. » *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse :
<https://archivesdelavieordinaire.ch/dossiers/15/73/324>
- AVO, 2014. 4 octobre 2014, Une journée au cœur des Archives de la vie ordinaire. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse :
<https://archivesdelavieordinaire.ch/activites/galleries/8>
- AVO, 2017. *Association pour les archives de la vie ordinaire : Statuts* [document PDF]. Version du 09.03.2017. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/ftp/images/statuts_avo_apraes_ag_du_09.03.2017.pdf
- AVO, 2019a. *Le mot de la présidente* [rapport sur l'année 2018] [document PDF]. 14 mars 2019. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/ftp/images/rapport_2018_de_la_pre%CC%81sidente_ag_2019.docx.pdf
- AVO, 2019b. *AVO / Rapport des conservateurs pour l'année 2018* [document PDF]. 15 janvier 2019. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/ftp/images/rapport2018_conservateurs.pdf
- AVO, 2019c. Liste et nature des fonds conservés par les Archives de la vie ordinaire [document PDF]. *Archives de la vie ordinaire* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse :
https://archivesdelavieordinaire.ch/ftp/images/liste_commentaees_des_fonds_avo.pdf
- AVP (ARCHIVES DE LA VIE PRIVEE), s.d. a. Présentation. *Archives de la vie privée* [en ligne]. s.d. [Consulté le 14 mai 2020]. Disponible à l'adresse :
<http://www.archivesdelavieprivee.ch/00/home.html>
- AVP, s.d. b. Fonds d'archives. *Archives de la vie privée* [en ligne]. s.d. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.archivesdelavieprivee.ch/00/home.html>

AVP, s.d. c. Evenements. *Archives de la vie privée* [en ligne]. s.d. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.archivesdelavieprivee.ch/00/home.html>

AVP, s.d. d. Le coin des chercheurs. *Archives de la vie privée* [en ligne]. s.d. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.archivesdelavieprivee.ch/00/home.html>

AVP, s.d. e. Exposition virtuelle. *Archives de la vie privée* [en ligne]. s.d. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.archivesdelavieprivee.ch/00/home.html>

AVP, 2017. *Les archives de la vie privée, statuts de l'association* [document PDF]. 29 avril 2017. Disponible à l'adresse : <http://www.archivesdelavieprivee.ch/00/home.html>

BARBALATO, Beatrice (dir.) et MINGELGRÜN, Albert (dir.), 2012. In : *Télémaque : Archiver et interpréter les témoignages autobiographiques*. [Actes du colloque européen tenu à Bruxelles]. [2011] [en ligne]. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, pp. 9-19. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pucl/3297>

BÉGUIN, Antoinette et ROSSIER, Jacqueline, 2014. Les Archives de la vie ordinaire, dix ans d'existence. In : PHILIPPE, Henry, JELMINI, Jean-Pierre. *L'histoire contemporaine et les écrits en suisse romande (XIXe-XXe siècle)*. Actes du colloque des Archives de la vie ordinaire (AVO) tenu à Neuchâtel, le 22 novembre 2013. Neuchâtel : Revue historique neuchâteloise. Vol. 2014/1-2, pp. 9-13.

BEUCHAT-BESSIRE, Anne. 2014. Mémoires d'ici, centre de recherche et de documentation du Jura Bernois. In : PHILIPPE, Henry, JELMINI, Jean-Pierre. *L'histoire contemporaine et les écrits en suisse romande (XIXe-XXe siècle)*. Actes du colloque des Archives de la vie ordinaire (AVO) tenu à Neuchâtel, le 22 novembre 2013. Neuchâtel : Revue historique neuchâteloise. Vol. 2014/1-2, pp. 35-36.

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE LE PHARE, s.d. *bibli-ucclle.irisnet.be* [en ligne]. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibli-ucclle.irisnet.be/phare/accueil.php>

BOS, François et LORENZ, Sabine, 2020. Les Archives de la vie privée, 25 ans de collecte de fonds privés (1994-2019). *Hors-Texte* [Bulletin de l'AGBD/Genève] [document PDF]. Mars 2020, n° 118. [Consulté le 8 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.agbd.ch/wp-content/uploads/HT_mars_200320_final_.pdf

BOS, François et PERRET, Geneviève. 2013. Une association : les Archives de la vie privée. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2013/1. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2013/privatarchive/une-association-les-archives-de-la-vie-privee>.

BUNDESVERBAND DEUTSCHER STIFTUNGEN, s.d. Archiv der Stiftung Deutsches Tagebucharchiv. *Stiftungsarchiv in Deutschland* [en ligne]. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://stiftungsarchiv.de/archive/7347>

BURGY, François. 2007. Archives publiques, archives privées : la politique d'acquisition des Archives de la Ville de Genève. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2007/3. [Consulté le 27 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2007/ueberlieferungsbildung-zusammenarbeit-und-gemeinsame-verantwortung-fuer-transparenz/archives-publiques-archives-privees-la-politique-dacquisition-des-archives-de-la-ville-de-genève>

BURGY, François et ROTH-LOCHNER, Barbara, 2002. Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme [document PDF]. *Archives* [en ligne]. 2002-2003, vol. 34, pp. 37-80. [Consulté le 28 mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.archivistes.gc.ca/revuearchives/vol34_1-2/34-1-2-Burgy-Roth.pdf

COLLEGE DU TRAVAIL, s.d. a. *Inventaire du Collège du Travail* [en ligne]. [Consulté le 8 juillet mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://inventaires.collegedutravail.ch/index.php/?sf_culture=fr

COLLEGE DU TRAVAIL, s.d. b. Présentation. *Collège du Travail* [en ligne]. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.collegedutravail.ch/presentation/>

COMMUNE DE BERNEX, 2019. Nouveau : mise en ligne d'une plateforme des inventaires des archives historiques. *Commune de Bernex* [en ligne]. 11 juin 2019. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bernex.ch/node/4869>

CONFEDERATION SUISSE, 2020. Paré pour le numérique : le droit d'auteur modernisé entre en vigueur le 1^{er} avril 2020. *ejpd.admin.ch* [site officiel de la Confédération suisse]. 26 février 2020. [Consulté le 10 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2020/2020-02-261.html>

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, 1996. Code de déontologie des archivistes [en ligne]. *ICA International Council on Archives*. 6 septembre 1996. [Consulté le 10 juin 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.ica.org/sites/default/files/ICA_1996-09-06_code%20of%20ethics_FR.pdf

Constitution fédérale de la Confédération suisse. *admin.ch* [en ligne]. 18 avril 1999. 1 janvier 2020. [Consulté le 27 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

COUTAZ, Gilbert, 2007a. Archives publiques, archives privées : des solidarités nécessaires. *Arbido*. Vol. 2007/3, pp. 56-61. [Consulté le 27.05.2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2007/überlieferungsbildung-zusammenarbeit-und-gemeinsame-verantwortung-für-transparenz/archives-publiques-archives-privées-des-solidarités-nécessaires>,

COUTAZ, Gilbert, 2007b. Histoire des archives en suisse, des origines à 2005. In COUTAZ, Gilbert [et al.]. *Archivpraxis in der Schweiz. Pratiques archivistiques en Suisse*. Baden : Hier und Jetzt, pp. 46-159. ISBN 9783039190454

COUTAZ, Gilbert, ENCKELL, Marianne, 2014. Canton de Vaud. Groupe Ethno-Doc (publication de textes). In : PHILIPPE, Henry, JELMINI, Jean-Pierre. *L'histoire contemporaine et les écrits en suisse romande (XIXe-XXe siècle). Actes du colloque des Archives de la vie ordinaire (AVO) tenu à Neuchâtel, le 22 novembre 2013*. Neuchâtel : *Revue historique neuchâteloise*. Vol. 2014/1-2, pp. 40-41.

COUTAZ Gilbert, 2016. *Archives en Suisse. Conserver la mémoire à l'ère numérique*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. Le savoir suisse, 113. ISBN 782889151622

DAS FRAUENKULTURARCHIV GRAUBÜNDEN, s.d. Das Gedächtnis der Frauen Graubündens. *Das Frauenkulturarchiv Graubünden. Kulturerbe der Frauen, seit 1997* [en ligne]. s.d. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.frauenkulturarchiv.ch/über-uns/>

DE JOUX, Christine, 2013. Les archives privées et les services publics d'archives : enjeux et défis. In CORNU, Marie (dir.) et FROMAGEAU, Jérôme (dir.). *La préservation des archives privées et l'intérêt public. Mutations et ruptures. Actes du colloque international organisé par le Centre de recherches sur le droit du patrimoine culturel et naturel (CECOJI, CNRS-Université de Poitiers/Université Paris-Sud 11) en collaboration avec les Archives de France (Ministère de la Culture et de la Communication). Université Paris-Sud 11 Faculté Jean Monnet à Sceaux. Les 14 et 15 octobre 2010*. Paris : L'Harmattan, pp. 35-44. Droit du patrimoine culturel et naturel. ISBN : 978-2-336-29102-4

DEUTSCHES TAGEBUCHARCHIV, 2020. *Compte Instagram* [en ligne]. Dernière mise à jour le 6 août 2020. [Consulté le 12 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.instagram.com/deutsches_tagebucharchiv/

EDAC, s.d. *EDAC* [en ligne]. 2020. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.edac-eu.eu>

EDAC, 2019. European Ego-Documents Archives and Collections Network – EDAC. *EDAC* [en ligne]. 8 janvier 2019. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.edac-eu.eu/?p=346>

EGODOCUMENTS.CH, s.d. a. Accueil. *Base de données suisse d'écrits personnels* [en ligne]. 2020. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://wp.unil.ch/egodocuments/>

EGODOCUMENTS.CH, s.d. b. Actes de colloque. *Base de données suisse d'écrits personnels* [en ligne]. 2020. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://wp.unil.ch/egodocuments/actes-de-colloque/>

EGODOCUMENTS.CH, s.d. c. Liens. *Base de données suisse d'écrits personnels* [en ligne]. 2020. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://wp.unil.ch/egodocuments/liens/>

EGODOCUMENTS.CH, s.d. d. Présentation. *Base de données suisse d'écrits personnels* [en ligne]. 2020. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://wp.unil.ch/egodocuments/presentation/>

FARGE, Arlette, 1989. *Le goût de l'archive*. Paris : Seuil. La librairie du XX^e siècle. ISBN : 202010881X

FILIPOZZI, Lorraine, 2008. Le web comme outil de diffusion des archives. *Ressi* [en ligne]. Avril 2008, n° 7 [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : http://campus.hesge.ch/ressi/Numero_7_mai2008/articles/HTML/RESSI_044_Filippozi.htm

FONDATION GOSTELI, s.d. But et histoire. *Fondation Gosteli - Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse* [en ligne]. s.d. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.gosteli-foundation.ch/fr/fondation-gosteli/but-et-histoire>

FONSART (FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA RTS), s.d. A propos. *notreHistoire.ch* [en ligne]. [Consulté le 17 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://notrehistoire.ch/pages/a-propos>

GALFETTI, Géraldine et RODESCHINI, Christine, 2018. Wikipédia comme outil de valorisation et de médiation en milieu archivistique ? Retour d'expérience aux archives de l'Etat de Neuchâtel [document PDF]. *Documentation et bibliothèques* [en ligne]. Octobre-décembre 2018, vol. 64, n°4, pp. 41-45. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/2018-v64-n4-documentation04730/1061792ar/>

GRADUATE INSTITUTE OF GENEVA. Le droit de la personnalité. *The Graduate institute of Geneva* [en ligne]. 31 juillet 2020. [Consulté le 10 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://libguides.graduateinstitute.ch/droit-dauteur/droit-de-la-personnalite>

HENRY, Philippe, 2009 (dir.). Les écrits personnels, l'individu et l'histoire. *Revue historique Neuchâteloise* [document PDF]. 2009/1-2, 146 année, pp. 5-12. ISSN : 142-5182. Disponible en ligne : http://doc.rero.ch/record/12463/files/BPUN_OU100_2009.pdf

HENRY Philippe, 2014. Histoire contemporaine et les écrits personnels en suisse romande (XIXe-XX siècles). In : PHILIPPE, Henry, JELMINI, Jean-Pierre. *L'histoire contemporaine et*

les écrits en suisse romande (XIXe-XXe siècle). Actes du colloque des Archives de la vie ordinaire (AVO) tenu à Neuchâtel, le 22 novembre 2013. Neuchâtel : *Revue historique neuchâteloise*. Vol. 2014/1-2, pp. 5-8.

HIRAUX, Françoise, 2012. La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations. Enjeux et pratiques actuels. In : HIRAUX, Françoise (éd.), MIRGUET, Françoise (éd.). *Valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations. Enjeux et pratiques actuels. Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve. 25 et 26 mars 2010.* Louvain-la-Neuve : Academia, pp. 9-19. Publications des archives de l'Université catholique de Louvain, 27.

HIRAUX, Françoise, 2013. Les archives personnelles, miroir des valeurs et des attentes de l'Occident. Une histoire culturelle et archivistique. In : HIRAUX, Françoise (éd.), MIRGUET, Françoise (éd.). *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation. Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve. 19 et 20 avril 2012.* Louvain-la-Neuve : Académia, pp. 9-30. Publication des archives de l'Université catholique de Louvain, 30.

HISTOIRES D'ICI, 2013. *Compte Facebook* [en ligne]. Dernière mise à jour le 27 septembre 2019. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/Histoires-dici-948709511833630>

INDERWILDI, Frédéric, 2009. L'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire (AVO) : portrait de famille. *Revue historique Neuchâteloise* [document PDF]. 2009/1-2, 146 année, pp. 13-16. ISSN : 142-5182. Disponible en ligne : http://doc.rero.ch/record/12463/files/BPUN_OU100_2009.pdf

JELMINI, Jean-Pierre, 2014. Essai de synthèse. In : PHILIPPE, Henry, JELMINI, Jean-Pierre. *L'histoire contemporaine et les écrits en suisse romande (XIXe-XXe siècle). Actes du colloque des Archives de la vie ordinaire (AVO) tenu à Neuchâtel, le 22 novembre 2013.* Neuchâtel : *Revue historique neuchâteloise*. Vol. 2014/1-2, pp. 119-122.

JOHNER, Sophie, 2016. *Etude pour le choix d'un logiciel de gestion documentaire : réalisation pour La Mémoire de Veyrier* [document PDF]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de Bachelor. [Consulté le 29 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : https://doc.rero.ch/record/278096/files/TDB_Johner_Sophie.pdf

KNOCH-MUND, Gaby, 2009. *La construction de la mémoire privée et collective et l'archivistique en Suisse. Se souvenir comme impératif personnel, collectif et professionnel. Conférence. Ecole des Chartes. 2 novembre 2009* [en ligne]. Paris : Editions en ligne de l'Ecole des chartes (Elec). [Consulté le 21 février 2014]. Disponible à l'adresse : <http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/knoch-mund>

LA CRIEE (Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance), s.d. *La Criée* [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://edu.ge.ch/site/lacriee/>

LA CRIEE, s.d. Qui sommes-nous. *La Criée* [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://edu.ge.ch/site/lacriee/qui-sommes-nous/>

LA CRIEE, 2013. *Base de données de la Criée* [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://edu.ge.ch/lacriee/pawtucket/>

LA CRIEE, 2020. La CRIEE : Galeries. *notrehistoire.ch* [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://notrehistoire.ch/@criee/galleries>

LA MEMOIRE DE VEYRIER, 2018. Statuts de « La Mémoire de Veyrier », association pour la sauvegarde du patrimoine historique de Veyrier [document DPF]. *La mémoire de Veyrier* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.la-memoire-de-veyrier.ch/349211517>

LATHION, Valérie [et al.], 2011. *Guide des archives historiques à Genève* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://archives-geneve.lhistoire.ch>

LATHION, Valérie [et al.], 2011b. Les Archives de la vie privée. *Guide des archives historiques à Genève* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://archives-geneve.lhistoire.ch/ca/alpha/avp/>

LEFORT, Lise, 2018. *Valorisation des photographies contenues dans les archives de la justice et de la police fribourgeoises : propositions d'une procédure de sélection, de description et de diffusion par les nouveaux médias* [document PDF]. Genève : Haute école de gestion. Travail de Bachelor. [Consulté le 1 mai 2020]. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/323499/files/TM_MasterIS2016-2018_Lefort.pdf

LEJEUNE, Philippe. 2000. L'autobiographie comme patrimoine. *Espaces Temps* [en ligne]. Vol. 74-75, pp. 110-121. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_2000_num_74_1_4093

LIMON-BONNET, Marie-Françoise, 2013. Les archives de l'intime. In CORNU, Marie (dir.) et FROMAGEAU, Jérôme (dir.). *La préservation des archives privées et l'intérêt public. Mutations et ruptures. Actes du colloque international organisé par le Centre de recherches sur le droit du patrimoine culturel et naturel (CECOJI, CNRS-Université de Poitiers/Université Paris-Sud 11) en collaboration avec les Archives de France (Ministère de la Culture et de la Communication). Université Paris-Sud 11 Faculté Jean Monnet à Sceaux. Les 14 et 15 octobre 2010*. Paris : L'Harmattan, pp.127-133. Droit du patrimoine culturel et naturel. ISBN : 978-2-336-29102-4

Loi fédérale sur la protection des données (LPD). *admin.ch* [en ligne]. 19 juin 1992. 1 mars 2019. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920153/index.html>

Loi fédérale sur l'archivage (LAR). *admin.ch* [en ligne]. 26 juin 1998. 1 mai 2013. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994756/index.html#a17>

Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA). *admin.ch* [document PDF]. 9 octobre 1992. 1 janvier 2017. [Consulté le 11 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920251/201701010000/231.1.pdf>

Loi sur l'archivage (LArch) [Neuchâtel]. *rsn.ne.ch* [site officiel de l'Etat de Neuchâtel] [en ligne]. 22 février 2011. 1 janvier 2012. [Consulté le 10 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/44220.htm>

Loi sur l'archivage (LArch) [Vaud]. *LexFind* [en ligne]. 14 juin 2011. 1 janvier 2012. [Consulté le 10 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/24275/versions/135968/fr>

Loi sur les archives publiques (LArch) [Genève]. *ge.ch* [site officiel de l'Etat de Genève] [en ligne]. 1 décembre 2000. [Consulté le 10 juin 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_B2_15.html

MARTY, Sara [dir. de la rédaction], 2020a. Editorial: Abbild und Inszenierung der Gesellschaft. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2020/2. [Consulté le 21 juin 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/editorial-abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft>

MARTY, Sara [dir. de la rédaction], 2020b. *Représentations et mises en scènes de la société*. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2020/2. [Consulté le 21 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft>

MASS OBSERVATION, 2010. *Compte Twitter* [en ligne]. Dernière mise à jour le 3 juillet 2020. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://twitter.com/MassObsArchive>

MEERTENS INSTITUTE, s.d. Dutch Diary Archives. *Meertens Instituut* [en ligne]. 2013. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.meertens.knaw.nl/cms/en/collections/dutch-diary-archives>

MEMOIRES D'ICI, 2011. *Compte Facebook* [en ligne]. Dernière mise à jour le 30 juin 2020. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/memoiresdici>

MEMOIRES D'ICI, 2020. Nouveau carnet d'images : les réfugiés de 1940... *Post Facebook* [en ligne]. 18 juin 2020, 17:14. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/apm.passememoire>

HEG (HAUTE ECOLE DE GESTION DE GENEVE), 2017. Collaboration possible avec les étudiants de la filière information documentaire [document PDF]. *hesge.ch* [en ligne]. Consulté le 12 août 2020. Disponible à l'adresse : https://www.hesge.ch/heg/sites/default/files/etudier-heg/cursus-academique/documents/collaboration_avec_etudiants_2017.pdf

HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER SUISSE, s.d. *mouvementouvrier.ch* [en ligne]. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.mouvementouvrier.ch>

NOBS, Gregory, 2010. *Vers la mise en place d'une méthode proactive d'acquisition des archives privées aux Archives de la Ville de Genève* [document PDF]. Genève : Haute école de gestion. Travail de Bachelor. [Consulté le 21 février 2014]. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/20939/files/TDB_2126.pdf

ORALHISTORY.CH, s.d. a. *Histoires d'ici*. *Orahistory .ch* [en ligne]. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://oralhistory.ch/web/index.php/fr/component/k2/item/14-histoires-d-ici>

ORALHISTORY.CH, s.d. b. *Orahistory .ch* [en ligne]. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://oralhistory.ch/web/index.php/fr/>

PASCHE, Lucinda, 2017. *Rapport de stage aux Archives de la vie privée*. Genève : Université de Genève, Faculté des Lettres : Rapport de stage de Master. [Non publié].

PIGUET, Laure, 2016. De la jeune fille à la femme mariée. La correspondance d'Augusta de Pourtalès (1903-1918). *Clio. Femmes, genre, histoire* [en ligne]. 2016/2, n°44, pp. 295-312. [Consulté le 12 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2016-2-page-295.htm?contenu=article>

PIGUET, Myriam et MONTEBELLO Caroline, 2020. Pour une mémoire ordinaire de l'extraordinaire. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2020/2. [Consulté le 21 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/pour-une-memoire-ordinaire-de-lextraordinaire>

Portail des archives neuchâteloises, s.d. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. 12 juin 2020. [Consulté le 30 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Portail_des_archives_neuchâteloises

POUCHOT, Stéphanie et PEREGRINA, Rafael, 2015. GLAM et projets Wikimedia : des cordonniers mal chaussés ? *Arbido* [en ligne]. Vol. 2015/3. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2015-1/glam-und-wikimedia/glam-et-projets-wikimedia-des-cordonniers-mal-chaussés>

RACINE, Kevin, 2014. *Des archives privées dans les bibliothèques et les musées : bénéfice ou charge ?* [document PDF]. Genève : Haute-École de Gestion : Travail de Bachelor. [Consulté le 1 mai 2020]. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/232942/files/TDB_Racine_Kevin.pdf

RAMSEYER, Jacques et BONNET BOREL, Françoise, 2020. Moyens et défis de la conservation d'archives de la vie ordinaire. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2020/2. [Consulté le 21 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/moyens-et-défis-dune-association-vouée-à-la-conservation-des-archives-de-la-vie-ordinaire>

Recherche plein texte, s.d. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. 14 octobre 2017 à 00:00. [Consulté le 5 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Recherche_plein_texte

REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL, 2014. Découvrez les archives neuchâteloises en ligne. *ne.ch* [en ligne]. 6.11.2014. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.ne.ch/medias/Pages/141106_Archives-neuch%C3%A2teloises-en-ligne.aspx

RIME, François, 2014. Canton de Fribourg. *Histoires d'ici*. In : PHILIPPE, Henry, JELMINI, Jean-Pierre. *L'histoire contemporaine et les écrits en suisse romande (XIXe-XXe siècle)*. Actes du colloque des Archives de la vie ordinaire (AVO) tenu à Neuchâtel, le 22 novembre 2013. Neuchâtel : *Revue historique neuchâteloise*. Vol. 2014/1-2, p. 31.

ROSSIER Jacqueline, 2009. Nature et intérêt des fonds conservés aux Archives de la vie ordinaire. *Revue historique Neuchâteloise* [document PDF]. 2009/1-2, 146 année, pp. 17-32. ISSN : 142-5182. Disponible en ligne : http://doc.rero.ch/record/12463/files/BPUN_OU100_1997.pdf

ROSSIER, Jacqueline, 2012. Archiver et interpréter les archives des muets de l'histoire. In : BARBALATO, Beatrice (dir.) et MINGELGRÜN, Albert (dir.). *Télémaque : Archiver et interpréter les témoignages autobiographiques*. [Actes du colloque européen tenu à Bruxelles]. [2011] [en ligne]. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, pp. 59-68. [Consulté le 8 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pucl/3309>

ROTH-LOCHNER, Barbara, HUBER, Rodolfo, 2007. Les archives en Suisse. In : COUTAZ, Gilbert [et al.]. *Archivpraxis in der Schweiz. Pratiques archivistiques en Suisse*. Baden : Hier und Jetzt, pp. 29-45. ISBN 9783039190454

SCHLICHT-KÜNZLI, Annkristin, 2012. Suchen und Finden – eine Benutzerumfrage zu Archivportalen. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2012/1. [Consulté le 24 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2012/fachportale-f%C3%BCr-kulturgut/suchen-und-finden-eine-benutzerumfrage-zu-archivportalen>

SERVAIS, Paul, 2013. Approcher les archives personnelles. In : HIRAUX, Françoise (éd.), MIRGUET, Françoise (éd.). *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation. Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve. 19 et 20 avril 2012*. Louvain-la-Neuve : Academia, pp. 49-57. Publication des archives de l'Université catholique de Louvain, 30.

SHERGOLD, Miriam, 2013. Ich, Claude, Mensch und Bestand-Privatarchive im Schweizerischen Bundesarchiv. *Arbido* [en ligne]. Vol. 2013/1. [Consulté le 3.06.2020].

Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2013/privatarchive/ich-claude-mensch-und-bestand-privatarchive-im-schweizerischen-bundesarchiv>

SZAJEWSKI, Michael, 2013. Using Wikipedia to Enhance the Visibility of Digitized Archival Assets. *D-Lib Magazine* [en ligne]. Mars/avril 2013, vol. 19, n°3. [Consulté le 25 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <http://mirror.dlib.org/dlib/march13/szajewski/03szajewski.print.html>

THE GREAT DIARY PROJECT, 2010. *Compte Facebook* [en ligne]. Dernière mise à jour le 2 août 2019. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.facebook.com/GtDiaryProject>

TOSATO-RIGO, Danièle, 2013. L'archive privée : au cœur des pratiques sociales et culturelles *Arbido* [en ligne]. Vol. 2013/1. [Consulté le 28.05.2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2013/privatarchive/larchive-privée-au-coeur-des-pratiques-sociales-et-culturelles>

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI GENOVA (DIPARTIMENTO DI SCIENZE DELLA FORMAZIONE), s.d. Archivio ASLP. *unige.it* [en ligne]. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.dafist.unige.it/home/ricerca/alsp/archivio-alsp/>

VILLE DE CAROUGE, s.d. Archives de la Ville de Carouge, un trésor consultable par tous. *carouge.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 9 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.carouge.ch/archives-de-la-ville-de-carouge>

WIKIMEDIA CH, s.d. GLAM Digitaliser le patrimoine suisse. *Wikimedia ch* [en ligne]. [Consulté le 21 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://wikimedia.ch/fr/services/glam/>

ZENDALI DIMOPOULOS, Anne, 2014. Les archives privées. Les archives personnelles et familiales. In : COUTAZ, Gilbert (éd.) et KNOCH-MUND, Gaby (éd.) et REIMER, Ulrich (éd.), 2014. *Informationswissenschaft : Theorie, Methode und Praxis / Sciences de l'information : théorie, méthode et pratique. Travaux / Arbeiten aus dem Master of Advanced Studies in Archival, Library and Information Science, 2010-2012* [en ligne]. Baden : Hier und jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, pp. 93-138. [Consulté le 27 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bop.unibe.ch/iw/article/view/3473/5254>

ZENONI, Betty et HAGMAJER, Krzysztof, 2009. *Les politiques d'acquisition de fonds d'archives privées par des institutions publiques : réflexion et mise en perspective dans le contexte de la Ville et du Canton de Genève* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion. Travail de Bachelor. [Consulté le 21 février 2014]. Disponible à l'adresse : <http://doc.rero.ch/record/12956?ln=fr>

Annexe 1 : Entretien avec les Archives de la vie privée

Entretien du 8 avril 2020 avec Sabine Lorenz et François Bos

Sabine Lorenz est historienne et médiatrice culturelle et la présidente des AVP. François Bos est historien et archiviste, membre du comité des AVP. L'entretien a dû se dérouler par visioconférence, puisqu'effectué en période de confinement.

Dans le cadre de mon mémoire de master que j'effectue en Sciences de l'Information à la Haute École de Gestion de Genève, je m'intéresse à la valorisation des archives privées de gens ordinaires en Suisse. C'est ainsi que je me tourne vers votre association avec mes interrogations. J'espère également pouvoir effectuer un entretien avec les Archives de la vie ordinaire. Cet entretien ne sera pas enregistré. Je prendrai des notes que je vous soumettrai par la suite pour validation.

I. Présentation de votre association

Grâce à mon stage chez vous et aux informations disponibles sur votre site internet, je sais que vous avez pu déménager vos archives à la rue des Pervenches dans un local mis à disposition par la Ville de Carouge et que l'association fonctionne grâce aux dons et à la cotisation des membres. Pour dresser au mieux le portrait de votre association, j'aurais besoin d'informations supplémentaires :

1.1 Est-ce que vous devez louer vos locaux à la Ville ou est-ce qu'elle vous les met à disposition gratuitement

Oui, les locaux sont mis à disposition gratuitement par la Ville de Carouge.

1.2 Êtes-vous soutenus par des fonds publics ?

Depuis la création des AVP jusqu'en 2017, Carouge leur versait 2'500.- par an. Ces 2'500.- étaient en partie destinés à payer l'ancien loyer à la rue de la Tannerie.

En 2017, les AVP n'ont plus de loyer à payer, mais Carouge continue à leur verser les 2'500.-. Cette somme permet de couvrir les frais de base (téléphone et assurance, etc.). Avec la cotisation des membres, les AVP fonctionnent avec environ 4'000.- par an.

Les AVP ont également bénéficié pendant quelques années de l'aide financière de l'État de Genève, représenté par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) lequel soutenait ponctuellement d'autres associations féminines. Les 30'000.- par année que l'État leur versait permettaient d'avoir un poste d'archiviste à 30%. Depuis 2012, l'État ne leur apporte plus d'aide financière en raison de coupes budgétaires. L'évolution des priorités du SPPE nécessitait de resserrer les bénéficiaires des subventions à son budget sur des projets directement en lien avec ses objectifs opérationnels ; il est vrai qu'en regard des autres associations féminines dont la vocation était beaucoup plus sociale, le profil des AVP était beaucoup plus culturel. L'archiviste est devenu bénévole. Avant d'être au Triangle des Pervenches, les AVP se trouvaient au 2 bis rue de la Tannerie avec les associations EFI, Femmes de théâtre, le 2^e Observatoire, derrière la Maison de de l'égalité qui hébergeait le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme.

Une autre source financière vaut la peine d'être mentionnée : certains membres donnent parfois aux AVP une somme considérablement plus importante que leur cotisation.

En 2019, les AVP ont fêté leur 25^e anniversaire. Pour marquer l'événement, un projet de brochure est en cours. Malheureusement, les AVP n'ont toujours pas obtenu les fonds nécessaires à sa publication. Ils ont reçu le subventionnement d'une seule fondation. Avec le coronavirus et les problèmes économiques qui suivront, ils vont probablement devoir abandonner la publication. Les AVP n'ont pas de gros réseautage permettant de trouver des subventions.

1.3 Comment voyez-vous le futur de cette association du point de vue de sa viabilité financière ?

Si Carouge continue à les soutenir annuellement et leur fournit une aide ponctuelle lors d'événements, par exemple à l'occasion de l'exposition "Archiver l'amour" lors du printemps carougeois en juin 2018, et si les bénévoles continuent à s'investir, l'avenir semble plutôt positif. Malheureusement, la situation économique causée par la crise du coronavirus ne présage rien de bon. La crise économique et la récession qui se profilent laissent présager des difficultés pour trouver davantage de subventionnement ou d'autres soutiens (la culture et la sauvegarde du patrimoine ne seront pas les premiers domaines soutenus...).

Concernant les bénévoles et surtout les nouveaux arrivants, il faut prendre du temps pour les encadrer au début. Mais les stagiaires provenant de l'Université ou de la Haute école de gestion ont été très utiles aux AVP et ont permis d'avancer dans le traitement des fonds.

II. Activités de votre association

Vous récoltez des documents chez des particuliers, vous veillez à la conservation des fonds versés, vous encouragez les recherches dans le domaine de l'histoire de la vie privée et vous effectuez souvent des actions de valorisation de vos archives.

2.1 Quelle est votre priorité en ce moment entre :

- atteindre davantage de donateurs d'archives ;
- atteindre davantage de chercheur.euse.s ;
- atteindre davantage le grand public ;
- obtenir davantage de membres ;
- obtenir davantage de subventionnement ?

Selon François Bos, s'ils pouvaient choisir, ils souhaiteraient d'abord obtenir plus de subventionnement (car l'argent permettrait l'engagement de personnel et l'achat de matériel, ce qui aurait un impact sur l'avancement du traitement des fonds d'archives, sans compter la possibilité financière de mettre en valeur le patrimoine par des expositions etc.), puis plus de chercheur.euse.s et enfin plus de membres. Si on atteint les chercheur.euse.s, on atteint aussi le grand public, puisque les publications des chercheur.euse.s permettent souvent

d'augmenter la visibilité des AVP. Il est vrai que certaines publications ou recherches sont destinées à un public spécialisé ou du moins acquis à la thématique traitée, ce qui ne rime pas forcément avec large public...

Atteindre le grand public est difficile si on n'a pas d'argent. L'exposition virtuelle a coûté une somme considérable et pris énormément de temps. Or, les AVP ont constaté que la fréquentation du site internet a augmenté grâce à l'exposition virtuelle.

Le site internet a augmenté indéniablement leur visibilité et a suscité aussi bien des demandes scientifiques (étudiants, doctorants, journalistes) que des demandes d'autres usagers effectuant des recherches généalogiques, l'écriture d'une histoire de famille, etc (personnes habitant au sud de la France et même en Australie). Le site paraît indispensable notamment parce que la pratique des chercheur.euse.s elle-même a évolué.

Sabine Lorenz partage l'opinion de François Bos au sujet des groupes à prioriser. Elle précise que les subventions constituent leur point faible. Les AVP essayent d'être actifs en ce qui concerne les chercheur.euse.s. Les étudiants d'histoire participant au séminaire d'introduction aux archives sont venus quelques fois aux AVP dans le cadre de ce séminaire. Malheureusement, cette année la professeure avait déjà fait son programme quand les AVP l'a contactée.

A propos du grand public, Sabine Lorenz pense également qu'il est très difficile de l'atteindre s'il n'y a pas l'argent pour monter un projet et la collaboration demande du travail.

La rédaction de textes, trouver des images, alimenter un site web demande du temps. Si ce sont de petits textes pourquoi pas, mais cela demande quand-même beaucoup de travail. Il faut souvent mettre à jour le site et il faudrait qu'une personne le fasse régulièrement. Chaque fois qu'ils ajoutent du contenu, ils doivent demander au graphiste et cela coûte.

Les AVP ont une newsletter. Elle ne paraît pas aussi régulièrement qu'ils le souhaiteraient, mais ils arrivent à en produire deux par année. Les AVP ont reçu des échos positifs. La prochaine étape sera de mettre la newsletter à disposition sur leur site. Le résultat est très encourageant, mais cela demande beaucoup d'échanges entre les 3-4 personnes qui s'en occupent. Leurs échanges sont compliqués, puisqu'ils ont d'autres activités professionnelles à côté. Le tout prend donc du temps. Des délais précis seraient impossibles avec ce fonctionnement bénévole. Il est important que les membres aient du plaisir dans ce qu'ils font. Ils prennent beaucoup de plaisir quand il s'agit du contenu archivistique. Pour le reste, ils n'ont pas toujours l'énergie, ils n'ont pas envie de s'y mettre aussi régulièrement qu'ils le devraient.

III. Valorisation de vos archives

3.1 Pour valoriser vos archives et votre association, vous avez organisé des lectures théâtrales, des balades thématiques, vous avez animé un atelier, fait des conférences et des présentations de l'association, vous avez organisé plusieurs expositions et maintenant aussi deux expositions virtuelles. Vous offrez également un « coin des chercheur.euse.s » sur votre site. Je sais qu'il y a eu des travaux universitaires effectués sur vos fonds et qu'un séminaire d'histoire sur l'introduction aux archives a fait quelques années de suite une visite chez vous.

- Premièrement, est-ce qu'il y a des actions de valorisation que j'aurais oubliées ?

Oui, il manque donc la newsletter.



Les AVP ne font pas de publication. Ils ne publient pas par exemple de brochure sur un thème ou un fonds, comme le font les Archives Contestataires. Ils auraient besoin de subventionnement pour cela. Les Archives Contestataires en ont obtenu et ont pu ainsi engager une personne pour s'occuper de la publication. Les AVP ne font pas de colloque, ils n'ont pas le budget pour. Les Archives de la vie ordinaire (AVO) à Neuchâtel en ont organisé un.

Les AVP ne sont pas sur les réseaux sociaux. Ils n'ont pas la compétence et cela nécessiterait un travail très régulier.

- Quel public est-ce que vous visez en particulier ?

Le public senior est assez présent lors des événements organisés par les AVP. Il y a beaucoup de donateurs qui souhaitent voir ce qui est fait avec leurs archives. Le public senior est en outre un public qui s'intéresse particulièrement aux activités culturelles intellectuelles.

3.2 Vous avez également valorisé vos archives en passant par les médias : en participant à la section "Au fil du temps de la Tribune" en 2017 et à l'émission "La Ligne de Cœur" en 2012.

- Est-ce que cela vous a amené du public ou des donateurs ?

Non, cela n'a pas amené de nouveau public. Les AVP essaient de savoir comment les donateurs sont venus, mais ce n'est pas toujours possible. Une ou deux personnes ont dit qu'ils ont vu les images des AVP dans la *Tribune de Genève*.

Souvent il n'y a pas de retombée directe, instantanée mais parfois des années plus tard, des gens qui avaient découpé un article de presse, entendu une émission ou conservé un dépliant les contactent (souvent suite à un décès qui confronte les gens au « problème » : qu'est-ce je vais faire des papiers de ma mère, de mon père, de mon époux etc.).

Les AVP ne pourraient pas absorber plus de donateurs. Les locaux ne sont pas si grands. Depuis deux ou trois ans, les AVP ont dû limiter la collecte à Genève. Peut-être devront-ils un jour encore resserrer la collecte ? Par exemple en n'acceptant que certains types de documents, comme la correspondance et les journaux personnels.

- Prévoyez-vous d'autres actions de ce genre ?

Non. Mais les AVP sont toujours partants pour ce qui leur amène plus de visibilité. La *Tribune de Genève* est lue par un large public, peut-être qu'ils pourraient trouver des subventions par ce biais ?

S'il n'y avait pas l'aspect financier, les AVP feraient une exposition virtuelle tous les deux ans. Une exposition leur a coûté 10'000.-. Le graphiste est accommodant, ils ont pu payer en plusieurs fois.

3.3 J'ai vu que vous avez participé à un colloque que les Archives de la vie ordinaire ont organisé en 2013 "L'Histoire contemporaine et les écrits personnels en Suisse Romande (XIXe - XX siècles)".

- Comment s'est passée la collaboration lors de ce colloque ?

- Quelle est la relation que vous entretenez avec les AVO ?

- Avez-vous eu d'autres occasions de collaborer ou en envisagez-vous encore ?

Deux membres des AVP sont allés au colloque, l'un d'eux a pris la parole. Une publication dans la *Revue Historique neuchâteloise* (1-2 2014, pp. 5-122) en est issue. Il s'agit en fait des actes du colloque, « L'histoire contemporaine et les écrits personnels en Suisse romande (XIXe-XXe siècles) ». De nombreuses associations romandes sont venues ainsi que des historiens et archivistes. Il n'y a pas eu d'interaction spécifiquement entre les AVP et les AVO lors du colloque.

Les AVP ont contact avec d'autres institutions pour leur transmettre des archives qui ne sont pas dans leur périmètre de collecte.

IV. Archives numériques

4.1 Vous êtes-vous déjà confrontés à des personnes souhaitant donner leurs archives sous un format numérique ? Si oui, comment procédez-vous ?

Non. Les AVP ont reçu des documents sur CD ou clef USB, mais les documents originaux sous format papier les accompagnaient. Il n'y a qu'une exception : le récit d'une personne d'Arménie en format PDF retapée à l'ordinateur. Le donateur n'a pas donné la version originale. Le récit est disponible sur le site des AVP, mais également en version papier, imprimée par les AVP.

Le versement d'archives numériques poserait problème. Les AVP auraient besoin de toute une infrastructure de stockage et le classement numérique est souvent très mauvais.

Les donateurs sont encore dans l'ère papier et des archives physiques. Ils reçoivent en effet des documents de personnes nées en 1920-1930.

Si les documents physiques versés aux AVP étaient accompagnés d'une version numérique ce serait pratique pour pouvoir les mettre sur le site web.

Les AVP n'existent pas pour garder des copies de documents. La plateforme notrehistoire.ch présente des documents (beaucoup de photographies) provenant de collections privées, ce n'est pas le but des AVP.

Le comité des AVP s'est demandé s'il mettrait des archives sur notrehistoire.ch. Il a finalement refusé. Les AVP préfèrent mettre en valeur leurs archives sur leur propre site internet. Et il leur semble que n'importe quelle institution fera tout pour mettre en avant son propre site. L'utilité d'une plateforme participative comme histoire.ch offrirait la possibilité de présenter un document dont on n'aurait pas ou très peu d'information pour essayer d'obtenir des témoignages et des renseignements contextuels de la part des internautes visitant la plateforme.

Mais des « drapeaux » rappelant l'existence des AVP et redirigeant vers leur site seraient les bienvenus.

4.2 Si vous avez des archives sous un format numérique, est-ce que cela vous oblige à repenser les modalités de leur consultation et de leur mise en valeur ?

-

V. Conclusion

5.1 Vous avez sûrement des souhaits concernant la valorisation de vos archives. Comment imaginez-vous faire coïncider vos souhaits avec ma réflexion théorique ? Est-ce qu'il y a un projet en particulier sur lequel vous voudriez que je me penche ?

François Bos résume les problèmes auxquels sont confrontés les AVP par une question : Comment valoriser nos documents avec un minimum de moyens financiers ?

Il regrette de ne pas avoir la compétence de graphiste et d'être dépendant de cela.

Sabine Lorenz souhaite que les instances publiques valorisent leur travail par des subventions régulières et que les AVP arrivent à leur faire comprendre que leur rôle est aussi bien social qu'archivistique. Elle explique que les donateurs cherchent en général un lien émotionnel et personnel avec l'association où ils déposent leur vie ou celle de leurs parents. L'écriture peut être une démarche thérapeutique. Certaines personnes souhaitent se séparer de leurs archives, mais n'arrivent pas à les jeter.

Les AVP récupèrent une infime partie des archives privées. François Bos a un contact avec une personne qui travaille à la brocante du CSP. Outre les objets courants qui y sont déposés (mobilier, vêtements, livres, bijoux et montres, etc.), figurent parfois des albums photos et/ou de cartes postales, documents très prisés par certains collectionneurs. A tout cela s'ajoute plus rarement de la correspondance, des cahiers d'école, etc., des papiers que la brocante ne vend pas. Les AVP ont ainsi reçu quelques documents.

Avec tous mes remerciements !

Annexe 2 : Entretien avec les Archives de la vie ordinaire

Entretien du 7 mai 2020 avec Françoise Bonnet Borel, conservatrice des AVO

Dans le cadre de mon mémoire de master que j'effectue en Sciences de l'Information à la Haute École de Gestion de Genève, je m'intéresse à la valorisation des archives privées de gens ordinaires en Suisse. C'est ainsi que je me tourne vers votre association avec mes interrogations. J'ai également effectué un entretien avec les Archives de la vie privée à Genève.

Cet entretien ne sera pas enregistré. Je prendrai des notes que je vous soumettrai par la suite pour validation.

I. Présentation de votre association

Grâce aux documents disponibles sur le site internet des AVO, notamment les rapports d'activités et les statuts, j'ai pu me faire une bonne idée de votre association. Pour dresser au mieux son portrait, j'aurais cependant besoin d'informations supplémentaires.

1.1 D'après les informations que j'ai pu récolter, j'ai l'impression que les AVO bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle (place à la Commission des fonds documentaires) et d'un bon réseautage (liens avec les Archives de l'État de Neuchâtel, l'université, divers musées du canton, des libraires etc.). Qu'est-ce que cela vous rapporte ?

Nouer un contact avec le milieu universitaire était la volonté de Jacqueline Rossier et Jean-Pierre Jelmini dès la création des AVO. Les deux missions initiales étaient d'éviter que des documents importants pour l'histoire soient détruits et de mettre ceux-ci à disposition des chercheur.euse.s. Le réseautage est très important pour faire connaître les AVO au public. Le site des AVO joue un rôle primordial ; il permet au public d'entrer en contact avec l'association pour notamment lui verser des fonds.

Plus l'association est connue, plus le nombre de membres et de subventions augmentent.

Outre les chercheur.euse.s en histoire, les AVO ont régulièrement des étudiants qui effectuent leur mémoire de master sur leurs fonds

1.2 J'ai vu que les AVO assurent leur financement à travers les cotisations des membres, des dons, des legs ou des subventions émanant des secteurs publics (par ex : Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel) et privés (par ex : Loterie Romande). Comment voyez-vous le futur de votre association du point de vue financier ? Si ce n'est pas indiscret, pourriez-vous me donner une estimation du budget annuel avec lequel vous fonctionnez ?

Les AVO fonctionnent avec un budget annuel d'environ 20'000.- par an. Plus ou moins depuis la création de l'association, la Loterie Romande leur donne 10'000.- chaque année, ce qui permet d'offrir des compensations aux conservateurs, autrement bénévoles. Le reste des fonds provient des dons et des cotisations des membres.

A l'occasion de colloques ou de publications, les AVO demandent des fonds supplémentaires à la Loterie Romande, qui leur en accorde.

Les AVO sont intégrées au sein des réflexions cantonales. Elles font partie de la Commission cantonale des fonds documentaires, où les institutions dialoguent autour d'un projet de coordination des politiques d'acquisition. Cependant, les AVO estiment qu'ils pourraient être davantage intégrés. Une discussion est en cours pour que les AVO reçoivent une mission cantonale de conservation.

II. Activités de votre association

Les AVO récoltent des documents chez des particuliers, veillent à la conservation des fonds versés, encouragent les recherches dans le domaine de l'histoire de la vie privée et effectuent souvent des actions de valorisation de ses archives.

2.1 Quelle est la priorité des AVO en ce moment entre :

- atteindre davantage de donateurs d'archives ;
- atteindre davantage de chercheur.euse.s ;
- atteindre davantage le grand public ;
- obtenir davantage de membres ;
- obtenir davantage de subventionnement ?

Les deux missions initiales, sauver des fonds et les mettre à disposition des chercheur.euse.s, sont toujours d'actualité. Les AVO souhaitent devenir plus sélectifs dans leur politique d'acquisition. Elles ont eu une demande universitaire au sujet de documents permettant de faire une histoire d'événements récents, comme par exemple mai 68. Cette demande a provoqué un changement de perspective chez les AVO. L'association s'est donné le but d'être plus proactive dans la recherche de documents, c'est-à-dire en allant chercher elle-même des documents auprès de personnes ayant vécu un événement en particulier. Les AVO souhaitent donc désormais orienter la récolte vers des donateurs qui répondent aux demandes des historiens.

Les AVO s'adressent au grand public lorsque c'est possible, toujours dans le but de se faire connaître et de recevoir des fonds documentaires.

Beaucoup d'institutions du canton de Neuchâtel reçoivent des archives privées, mais elles ne prennent que les archives de personnalités, contrairement aux AVO. Les grandes familles neuchâteloises s'adressent aux archives cantonales ou communales pour verser leurs archives. Or, depuis que les AVO sont davantage connues du public, les grandes familles neuchâteloises commencent à se tourner plutôt vers elles.

Les AVO sont intéressées d'obtenir plus de membres (cotisations, bénévolat, réseautage) et plus de subventionnement. Dès 2020, les AVO souhaitent pouvoir indemniser le travail bénévole. Jusqu'à présent, seuls les conservateurs nommés sont indemnisés.

En somme, les AVO mettent davantage l'accent sur leurs relations avec les chercheur.euse.s et sur l'acquisition de fonds en lien avec l'actualité de la recherche.

III. Valorisation de vos archives

3.1 Pour valoriser les archives et votre association, vous organisez des lectures, des colloques, des conférences et cours, des expositions, vous collaborez avec l'université pour encourager les recherches des étudiants sur vos fonds, vous faites des publications, et vous actualisez régulièrement votre site internet en publiant des dossiers sur des thématiques et informez les chercheur.euse.s des nouveaux fonds.

- Premièrement, est-ce qu'il y a des actions de valorisation que j'aurais oubliées ?

Il manque les "déambulations", des promenades pendant lesquelles sont faites des lectures. Elles connaissent beaucoup de succès.

Il faut apporter des précisions quant à la collaboration avec l'université. Les AVO participent à de nombreux cours donnés dans les universités de Fribourg et Neuchâtel. Par exemple, l'association est intervenue lors d'un cours "Recueilleurs d'histoire de vie". A Neuchâtel, elle donne des conférences lors de cours post-doctorat. Elle donne aussi des cours aux enseignants du secondaire et à l'université du troisième âge. Enfin, l'archiviste cantonal, Lionel Bartolini, a invité les AVO à se présenter dans le cadre de cours à l'université. Toutes ces activités doivent être réactivées chaque année.

L'association des AVO a en outre eu des contacts avec des institutions sœurs en Italie et en Belgique de la part desquelles elle reçoit les rapports d'activités.

- Est-ce que vous visez un public en particulier (chercheur.euse.s, grand-public...) ?

Les AVO essayent de se tourner vers d'autres personnes que les chercheur.euse.s. Mais elles ne peuvent pas dire qu'elles se tournent vers le grand public en tant que tel. Le grand public est jeune, ce qui n'est pas le cas du donateur type.

3.2 Les AVO ont également valorisé leurs archives en apparaissant dans la presse ou à la télévision. La présidente des AVO a par exemple répondu à des questions dans le cadre de l'émission "Matinales" de la Première de la RTS en février 2019.

- Est-ce que cela vous a amené du public, des donateurs ou des subventions ?

Oui, cela amène inmanquablement des donateurs, mais pas des membres ou des subventions, à moins que ce soit de manière indirecte.

- Prévoyez-vous d'autres actions de ce genre ?

Oui. Chaque fois qu'un événement est prévu aux AVO, l'association fait une petite annonce dans la presse ou à la télévision locale. Elle le fait plusieurs fois par année.

3.3 J'ai vu que votre association a organisé un colloque en 2013 "L'Histoire contemporaine et les écrits personnels en Suisse Romande (XIXe - XXe siècles)" auquel les Archives de la vie privée ont participé. J'ai également l'impression que les AVO collaborent fréquemment avec plusieurs institutions neuchâteloises (Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel,

Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, Archives de la Ville de Neuchâtel etc.). Pourriez-vous imaginer de collaborer avec les Archives de la vie privée à Genève ?

Les AVO auraient eu un contact avec les AVP tout au début, mais cela n'a pas continué. Oui, les AVO collaboreront volontiers avec les AVP si l'occasion se présente.

Les AVO peuvent organiser des colloques grâce à leurs liens avec l'université de Neuchâtel.

IV. Archives numériques

4.1 Vous êtes-vous déjà confrontés à des personnes souhaitant donner leurs archives sous un format numérique ? Si oui, comment procédez-vous ?

Dans les statuts des AVO, il est indiqué que l'association reçoit uniquement des documents papier. Or, ce n'est plus tout à fait vrai.

Les films et photos sont envoyés au département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds. Les AVO lui transmettent notamment les photos sur plaques de verre. Les AVO conservent malgré cela des tableaux ou même des objets.

A l'époque, les AVO ne pensaient pas aux clefs USB contenant des documents. Elles conservent des CD et des DVD, mais pas encore de clefs USB.

Le problème des archives numériques est effectivement un problème actuel.

4.2 Si vous en avez déjà, est-ce que cela vous oblige à repenser les modalités de leur consultation et de leur mise en valeur ?

La consultation des archives des AVO se fait par l'intermédiaire de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Les chercheurs ne peuvent pas accéder au dépôt des AVO. L'association transmet les documents demandés à la BPU qui se charge de leur mise à disposition. Les AVO autorisent une reproduction partielle des documents, mais interdisent d'effectuer une copie complète. S'il s'agit d'une clef USB, comment cela fonctionnerait-il ? Comment garantir qu'il n'y ait pas de reproduction complète du document numérique ?

C'est un problème actuel dont s'occupe Madame Antoinette Béguin.

V. Conclusion

5.1 Vous avez sûrement des souhaits concernant la valorisation de vos archives. Comment imaginez-vous faire coïncider vos souhaits avec ma réflexion théorique ? Est-ce qu'il y a un projet en particulier sur lequel vous voudriez que je me penche ?

Les projets en cours aux AVO :

La collaboration avec l'histoire contemporaine ; être proactif dans la récolte de fonds

Apporter une amélioration au site internet en introduisant un moteur de recherche comme Google pour trouver des fonds par mots-clefs. Rendre la recherche plus pointue. Tout ceci rendrait les fonds plus accessibles aux chercheur.euse.s.

Faire des publications sur les fonds dépouillés.

Avec tous mes remerciements !

Rapport-Gratuit.com

Annexe 3 : Répertoire et descriptions des fonds des AVP

Répertoire des fonds conservés aux Archives de la Vie Privée:

Etat des fonds au 30 novembre 2011.

Les fonds sont pour la plupart conservés dans des boîtes d'archives, rangés et cotés en continu suivant leur ordre de versement aux AVP.

Avertissement:

Ce répertoire ne comprend pas la totalité des fonds versés aux Archives de la Vie privée depuis 1994.

En effet, seuls les fonds dont nous possédons un instrument de recherche (inventaire, répertoire numérique, état sommaire du fonds) sont recensés dans cette liste.

Les dates entre parenthèses correspondent aux dates extrêmes du fonds.

Les fonds qui ne contiennent aucune indication concernant leur volume (mètres linéaires) sont inférieurs à 0,05 ml.

Répertoire des fonds:

1994	1998	2002	2006	2010	2014	2018
1995	1999	2003	2007	2011	2015	2019
1996	2000	2004	2008	2012	2016	2020
1997	2001	2005	2009	2013	2017	2021

2015-1:

Don Marlène Cazorla-Flores

0,03 ml - 2 Photos de classe avec maîtresse (Phot. Charles Maurer, Genève) ; 2 portraits, un homme, une femme (épreuves gélatino-bromures d'argent colorisées, photographe non identifié) ; reproduction d'un portrait de Lénine ; reproduction d'une photographie Noir/blanc d'une femme avec 3 enfants ; dossier de presse Prix de la Fondation Marcel Benoist 1998 ; photos promotionnelles pour un film italien ; Catéchisme de Clermont (éd. 1868) avec images pieuses.

2015-2:

Fonds Agendas de comptabilité jeune ménage

0,02 ml - Deux agendas comprenant de la comptabilité ménagère (1957-1958).
(voir détail)

2015-3:

Fonds Geneviève Théouille

0,02 ml - Cahier de souvenirs élève (1947-1948), cahiers de cours (sciences, géographie), cahier de dessin ; diplômes et certificats (1946-1948).

2015-4:

Fonds Jacqueline Berenstein Wavre

Env. 0,5 ml - : documentation biographique pour rédaction d'un livre (*Le bâton dans la fourmillière : une vie pour plus d'égalité ?*), 40 agendas personnels (années : 1957, 1958, 1959, 1960, 1976-1981, 1984, 1985, 1987-1990, 1992-2013), textes des pièces et sketches/chansons/discours présentés lors des soirées Escalade BC (Bourse commune, 1970-2009), photographies des soirées.
(voir détail)

(Capture d'écran de : AVP, s.d. b.)

Annexe 4 : Description illustrée d'un fonds des AVP avec inventaire

2015-2 - Fonds Agendas de comptabilité jeune ménage



Ce fonds contient deux agendas de comptabilité tenus par un jeune ménage à Genève pendant les années 1957-1958.

Ces deux agendas édités par les galeries annemassiennes, outre les revenus et dépenses consignés quotidiennement par l'épouse, comprennent à chaque bas de page une recette culinaire illustrée de façon humoristique.

Don anonyme.



RÉCAPITULATION DE MARS	
RECETTES	DÉPENSES
7 nouveau:	
483.96	
169.48	169.42
152.10	300.60
24.30	41.84
345.30	20.39
1.02	16.92
308.99	2.53
1.21	1.62
152.10	167.28
117.45	25.44
	14.95
	361.16


RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE
2015-2

2015-2.B : BIENS, AVOIRS ET DÉPENSES

2015-2.B.1 : Cahiers de comptabilité ménagère

2015-2.B.1/1 : Agenda 1957 contenant les revenus et dépenses d'un jeune ménage habitant Genève, 1er janvier au 31 décembre 1957.

2015-2.B.1/2 : Agenda 1958 contenant les revenus et dépenses d'un jeune ménage habitant Genève, 1er janvier au 31 décembre 1958.



VeSPA :

100.- 6 mars
 50.- 3 avril
 50.- 16 mai
 50.- 11 juillet
 50.- 29 août
 50.- 13 octobre
 50.- 13 novembre (travail labo)
 50.- 1.12.58

450.-
 50 réparations 1/4 CV

500.-

Agenda

(Capture d'écran de : AVP, s.d. b.)

Annexe 5 : Liste des fonds des AVO, description et inventaire

The screenshot shows the AVO website's navigation bar with the following items: L'association, Activités, Fonds d'archives (highlighted in red), Dossiers, and Liens. Below the navigation bar is the title "Descriptifs et inventaires des fonds d'archives conservés aux AVO". A link "Cliquez [ici](#) pour des explications détaillées." is provided. The main content area is divided into two columns of alphabetical lists of fund names, each preceded by a letter header (A, B, K, L, M).

A	K
Aeschlimann Denise	Kaltenrieder May
Antenen Marcel	Kohler-Bieri Georgette
B	Korber Josef
Bach Jennings, née Lebet Simone	Kübler-Guye Rose
Bachmann Lina	L
Baldrachi Henri	Lesquereux Jean-Claude
Balmer-Jeanneret	Leuba Marguerite
Barrelet Jules	Luginbuhl Claude
Béguin Pierre-Henri	Lüscher-Guye William et Hélène
Berthoud Alfred-J.-Coulon Anne-Louise	M
Bertuchoz Michel	Macchi Pierre
Besancet	Martinet Julien

(Capture d'écran de : AVO, s.d. d.)

The screenshot shows the AVO website's navigation bar with the following items: L'association, Activités, Fonds d'archives (highlighted in red), Dossiers, Liens, and Contact. Below the navigation bar is the title "Fonds Michalowski Bohdan". A PDF icon and the filename "_michalowski_bohdan.pdf (760 Ko)" are displayed. The page is divided into sections: "Identification" and "Contexte".

Identification

1.1 Référence	CH NE AVO MIB - no 149
1.3 Dates extrêmes	1940-1961
1.4 Niveau de description	Fonds
1.5 Importance matérielle et support	1 boîte d'archives

Contexte

2.2 Histoire administrative / Notice biographique

Bohdan Michałowski (son prénom est aussi orthographié Bohdar ou Bogdan, et son nom abrégé par certains correspondants en Michalak ou Michalski) est né à Drzewce (orthographié aussi Orzewce), en Pologne, le 21 octobre 1914. Sa famille

(Capture d'écran de : AVO, s.d. f.)

Annexe 6 : Exemples d'inventaires des AVO

ARCHIVES DE LA VIE ORDINAIRE CH NE AVO MIB
Fonds Bohdan (ou Bohdar) Michalowski ou Bogdan Michalak (ou Michalski)

N° 149

Le nom du soldat polonais interné en Suisse de 1940 à 1944 est orthographié de différentes manières selon les papiers et selon ses correspondants. Michalowski est parfois écrit avec v plutôt que w.

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

- A. Papiers officiels
- B. Correspondance en français (accessoirement en allemand et en anglais)
- C. Correspondance en polonais adressée à Bohdan Michalowski
- D. Imprimés
- E. Photographies
- F. Objet

A. Papiers officiels (classement chronologique)

- A.1 Certificat (avec photo) du 25.07.1940 attestant que Bohdar Michalowski, né le 21.10.1914 à Drzewcuch (Pologne) « possède le grade de soldat avec census scientifique et qu'il a servi dans l'Armée polonaise en France »
- A.2 Carte de contrôle de fréquentation au travail, octobre (s.d.)
- A.3 Carte d'étudiant du Centre d'études des universitaires internés en Suisse, Camp de Grangeneuve, pour Bohdar Michalowski, s.d.
- A.4 Recu du doyen de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, 07.11.1941
- A.5 Carte d'étudiant de Bohdar Michalowski, de Poznan, immatriculé en sciences économiques, 19.01.1942
- A.6 Quittance pour le dépôt d'une veste, Fribourg, 07.02.1942

Fonds André Guibert

Contenu du fonds

Les documents proviennent de deux sources :

- a) André Guibert (cf. notes accompagnant la convention de dépôt)
 - b) de son épouse née Claudine Gaschen
- a) **André Guibert**
- 1 grande photo de classe (peut-être vers 1917-18), sans nom et sans informations précises
 - Course Desor : lettre aux parents de A. Guibert et album de photos de cette course en 1926
 - Cartes de rationnement
 - Livrets-quittances « Retraites populaires »
 - Abonnement et billets CFF, 1929, 33, 37, 38 et 39
 - Lettre d'un écolier fribourgeois à un soldat mobilisé, 16.12.1939
 - Programme d'une rencontre de l'UCJG (Union chrétienne de jeunes gens) juillet 1940
 - 1 grand album de photos, « A ma chère fiancée, 1^{er} juillet 1925 », famille Gaschen, Neuchâtel
 - « Relevés de salaire », 1960-1965
- Claudine Guibert-Gaschen
- 1 grand album de photos avec annotation « A ma chère fiancée, 1^{er} juillet 1925
 - Trousseau de C. Gaschen : factures de la maison Kuffler à Neuchâtel, 1946

ARCHIVES DE LA VIE ORDINAIRE
Fonds Léa Currit

CH NE AVO LCU

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

A. Journal / livre de raison tenu par Léa Currit

40 cahiers brochés, à raison d'un cahier par année, de 1896 à 1936. Les cahiers commencent souvent par une courte prière. En 1931, le cahier contient une introduction qui débute ainsi (semblant montrer que Léa Currit a mis au net ses écritures après coup) : « Le 2 Octobre de cette année, Dieu nous a cruellement éprouvés en reprenant à lui notre bien aimé époux et père à l'âge de 65 ans. et au milieu de notre douleur, il est parfois bien dur de dire : Que ta volonté soit faite et non pas la notre. Viens nous en aide Seigneur et apprends nous à nous soumettre sans murmurer à ta sainte volonté. (...) »

Cahier 1 : 1896. Le journal débute le 2 mai 1896 par la relation du mariage de Léa avec Henri Currit et s'achève le 31 octobre.

Cahier 2 : 1897. Le journal commence le 1^{er} janvier 1897 et court jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Cahier 3 : 1898-1899. Le cahier couvre deux années.

Cahiers 4 à 39 : 1900-1935. Chaque cahier couvre l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Cahier 40 : 1936. Le cahier commence par une page de poésie. Les mentions quotidiennes s'arrêtent le lundi 20 juillet. La fin du mois est résumée sur une petite page. Le journal reprend les 1 et 2 août, puis s'interrompt sans raison explicite.

B. Autres pièces de Léa Currit-Treuthardt

- B.1 Cahier de « Poésies à Léa Treuthardt, Souvenir de Noël 1880 »

Archives de la vie ordinaire

CH NE AVO BUM

FONDS MARGUERITE BUTTIN

Inventaire détaillé

A. LES CAHIERS D'UN CIVIL. Journal du temps de guerre. « Ce qui se dit / Ce qui se passe... »

- A.1 Premier cahier : 1940, p. 1-122 (le journal commence le 13 juin 1940)
- A.2 Deuxième cahier : 1941, p. 123-268
- A.3 Troisième cahier : 1942, p. 269-351
- A.4 Quatrième cahier : 1943, p. 352-423
- A.5 Cinquième cahier : 1944, p. 424-515
- A.6 Sixième cahier : 1945, p. 516-538 (le journal se termine au 15 août 1945)

B. Coupures de presse insérées dans les pages du Journal du temps de guerre

A noter que certaines coupures de presse ont été collées sur les pages du journal. Les autres coupures de presse ont été insérées après les pages indiquées ci-dessous.

- B.1 Carte de l'Empire colonial français (p. 1)
- B.2 Carte du département du Jura (p. 1)
- B.3 « Un autre aspect de la guerre » : *Almanach du pèlerin pour 1939* (image montrant le

(Captures d'écran des documents PDF joints aux descriptions des fonds disponibles à :
AVO, s.d. d.)

Annexe 7 : Inventaire descriptif des fonds des AVO

LISTE ET NATURE DES FONDS CONSERVÉS PAR LES ARCHIVES DE LA VIE ORDINAIRE

Par ordre chronologique d'entrée

La consultation de certains fonds est soumise à des réserves.

Les travaux déjà réalisés sur certains fonds (souvent exploités en partie seulement) sont signalés.

2003

001. Fonds Alice Sandoz-Besson

Récit autobiographique intitulé *Nos Vies* d'une agricultrice du Val-de-Ruz, relatant les années d'enfance, au début du XXe siècle, dans une famille nombreuse dont le père a été assassiné.

Don de Mme A. Sandoz-Besson, Chézard.

Le fonds a également été exploité dans le cadre du travail scientifique de JOUVA Amina et SCARCELLA Sabrina, *Exemples de vies ordinaires: Fonds A. Sandoz-Besson, M. et L. Siron, A. Vedove Cellerini*. Séminaire d'histoire II : *L'individu et l'histoire. Théories et pratiques de la biographie*, Prof. Philippe Henry, Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, 2007

002. Fonds Charles-Daniel Junod

Echange de correspondance entre Ch.-D. Junod, jeune pasteur au Val-de-Ruz, et sa fiancée (1889-1890). Le fonds est complété par un récit de voyage du jeune théologien en Allemagne, en 1886-1887, ainsi que par des lettres d'un membre de la famille Junod à Lourenço-Marques en 1887 et des récits de montagnes des fils Junod (1887).

Don de Mme D. de Montmollin, Chaumont.

Le fonds a également été exploité dans le cadre du travail scientifique de BAERTSCH Annabelle et ROCHAT Grégory, *Le couple et les relations amoureuses: Fonds Junod*. Séminaire d'histoire II : *Histoire et épistolarité: étude de cas helvétiques (Neuchâtel, XVIII^e-XX^e siècles)*, Prof. Philippe Henry, Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, 2006. Le récit de voyage de Charles-Daniel Junod fait l'objet d'un dossier réalisé par François Zosso sur le site des AVO.

003. Fonds William Rüfenacht

Deux livres de raison (1873-1896). Divers documents (certificats de travail) provenant de cet ouvrier horloger et de sa fille.

Don de Mme N. Bürki, Auvornier.

004. Fonds Famille Jéquier

Archives du pasteur Robert Jéquier comprenant les lettres envoyées par le jeune pasteur alors qu'il enseignait le français en Égypte (1925-1929) et divers documents liés à ce séjour ainsi qu'à sa carrière professionnelle ultérieure au Locle. Le fonds a été complété en 2015.

Don de Mme A. Brunko-Méautis, Cortaillod.

005. Fonds Pierre-Henri Béguin

Une cinquantaine de classeurs comprenant une chronique familiale, des papiers de familles, des photographies rassemblés par Pierre-Henri Béguin (1920-1997) dans le but de conserver la mémoire des Béguin de Rochefort, des habitants de ce village et de sa propre famille ainsi que celle de son épouse. Le fonds est complété par des cahiers d'écoliers d'époques diverses (XIXe et XXe), des albums de souvenirs, des récits de voyages et une série de tableaux et de portraits photographiques. Fonds sous embargo.

Dépôt de Mme M.-A. et M. P.-H. Béguin, Bevaix.

Un aspect du fonds a été traité par BÉGUIN Antoinette, « De Rochefort à Ypres, le destin tragique de Richard Alfred Béguin (1889-1917) », dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2/2017, pp. 135-154

006. Fonds Daniel-François Colomb

Le fonds comprend quelques lettres provenant d'une famille d'instituteur aux Bayards et divers papiers de famille. (2^e moitié XIXe)

Don de Mme A. Lecoultré, Neuchâtel.

2004

007. Fonds Henri Baldrachi

Ensemble de treize grands cahiers (de format A3), manuscrits et illustrés relatant des excursions dans le Jura et les Alpes et des vendanges (1929-1966) Quelques dessins à l'encre de Chine complètent le fonds. L'auteur,

(AVO, 2019c.)

Annexe 8 : Dossier « La guerre est finie »

1917-1918 : une guerre qui ne paraissait plus avoir de fin

1917-1918 : témoignages de Neuchâtelois sur une guerre maudite que personne ne pouvait imaginer revivre



L'année 1917 est celle de bouleversements décisifs, à commencer par les révolutions russes de février et d'octobre. Le ravitaillement de la population devient difficile au point que la Confédération introduit la carte de pain le 1er octobre, avant d'étendre le rationnement à d'autres produits de première nécessité. Mais c'est aussi une année de plus d'une guerre dont on ne voit plus la fin. Mobilisations et démobilisations des troupes continuent à se succéder, ce que nombre de soldats vivent de plus en plus comme une épreuve sinon une corvée.

La Suisse sera protégée de l'horreur des combats. Sur le sol suisse, la guerre ne fera que deux victimes directes. Mais sur les 12'000 Suisses engagés à l'étranger, 8'000 périront. Frédéric Sauser (Blaise Cendrars) y perdra une main, Richard Béguin y laissera sa vie. Ce jeune instituteur de Rochefort, que le manque d'emploi avait contraint à émigrer au Canada en 1910, décide en effet de s'engager dans les troupes canadiennes en 1916. Il mourra à Ypres un an plus tard (cf. dossier parallèle sur le destin tragique de Richard Béguin).

L'armistice du 11 novembre 1918 met fin au conflit, après plus de quatre ans de sanglants combats.

Table des matières

["Oh que Dieu ait pitié de nous et fasse bientôt cesser la guerre."](#)

[Les cloches nous ont annoncé la fin de la guerre...](#)

[La fin de la guerre vue d'Amérique](#)

[La fin de la guerre racontée de Paris à une famille neuchâteloise](#)

(AVO, s.d. k)

"Oh que Dieu ait pitié de nous et fasse bientôt cesser la guerre."

Extraits du *Journal* de Lina Bachmann, paysanne du Val-de-Ruz.

[< Page précédente](#) · [Table des matières](#) · [Page suivante >](#)

1er mars 1917

Ce matin il neige il fait froid ; cette journée a été très calme, nous sommes tristes par la guerre.

1er octobre 1917

Aujourd'hui commence la carte de pain ; c'est malheureux hélas ; oh que Dieu ait pitié de nous et fasse bientôt cesser la guerre.

3 octobre 1917

Ce matin Pierre est parti pour faire son service militaire. Oh que Dieu l'accompagne et le garde de tout mal, afin qu'il revienne sain de corps et d'âme.



[Cliquez pour agrandir](#)

(AVO, s.d. l.)

Annexe 9 : Galeries de la CRIEE sur notrehistoire.ch



CRIÉE

La CRIÉE (communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance), en conservant les traces de l'éducation d'autrefois, contribue à l'histoire de l'éducation et de l'enfance par des recherches, des expositions et des publications.

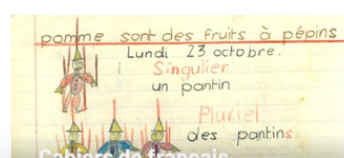
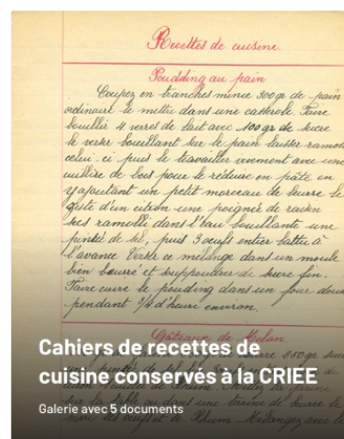
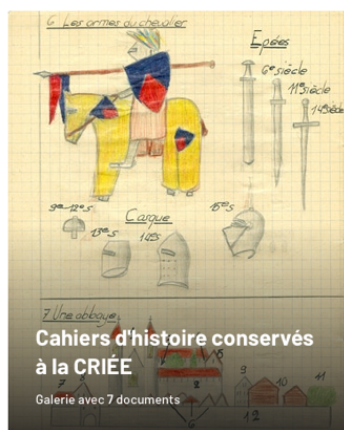
Riche de quelque 22'000 objets et documents (cahiers, brochures, dessins, travaux manuels, photographies de classe ou matériel scolaire), la collection de la CRIÉE permet d'aborder l'histoire de l'école genevoise grâce aux documents et objets produits par ses acteurs directs, élèves et enseignants des écoles enfantines, primaires ou secondaires. Constituée uniquement d'archives privées, elle comporte également plusieurs fonds d'institutions ou d'associations.

La CRIÉE offre ainsi la possibilité d'accéder à la pratique quotidienne des élèves et des enseignants.

📍 Genève 📅 Membre depuis 9 mars 2020 ☆ Membre d'excellence depuis le 24 juin 2020

65 documents 0 favori 6 galeries 8 abonnés 0 abonnements ...

Trier ▼ Derniers publiés



(Captures d'écran de : La CRIEE 2020)

Annexe 10 : Valorisations numériques utilisées par d'autres organismes préservant des archives de gens ordinaires

Pays	Nom de l'organisme	Inventaire en ligne avec moteur de recherche	Possèdent une page Wikipédia	Possèdent un blog ou sont présent sur les réseaux sociaux	Référencés sur d'autres sites (lien vers leur site internet) (non exhaustifs)	Membre d'un réseau
Allemagne	Deutsches Tagebucharchiv https://tagebucharchiv.de	Oui https://tagebucharchiv.de/online-katalog/	Page Wikipédia : https://de.wikipedia.org/wiki/Deutsches_Tagebucharchiv	Présence sur Instagram	Sur le site web de la ville d'Emmendingen https://www.emmendingen.de/leben-wohnen/kultur-freizeit/deutsches-tagebucharchiv/ Sur un site répertoriant les fondations d'archives en Allemagne https://stiftungsarchive.de/archive/7347	Membre d'EDAC
Angleterre	The Great Diary Project https://www.thegreatdiaryproject.co.uk/	Non Juste une liste des fonds		Présence sur Facebook et Twitter		Membre d'EDAC
	Mass Observation http://www.massobs.org.uk (Sous la garde de l'Université de Sussex. Les documents sont conservés au centre d'archives <i>The Keep</i> , préservant les documents de trois partenaires, le East Sussex Record Office, Brighton and Hove City Council, and the University of Sussex)	Inventaires sur le site du Keep https://www.thekeep.info/collections/mass-observation-archive/ Mise à disposition de certaines archives en ligne : https://www.amdigital.co.uk/primary-sources/mass-observation-online	Page Wikipédia : https://en.wikipedia.org/wiki/Mass-Observation	Présence sur Twitter, Youtube et Pinterest	Sur le site du Keep https://www.thekeep.info/collections/mass-observation-archive/	

Belgique	Archives du patrimoine autobiographique L'APA- BEL http://www.apabel.be	Non PDF du catalogue listant les fonds http://www.apabel.be/le-catalogue.html			Sur le site de sa commune (Uccle) http://www.uccle.be/administration/culture/bibliotheque-uccle-le-phare Sur le site de la Bibiothèque-Médiathèque Le Phare http://www.bibli-uccle.irisnet.be/phare/accueil.php Listées en tant que partenaires de PointCulture https://www.pointculture.be/partenaires/	
Canada	Archives Passe-mémoire https://www.archivespassmemoire.org	Non Liste et description des fonds		Présents sur Facebook		
Etat-Unis	Legacy project http://www.warletters.com	Non Pas non plus d'inventaire en ligne				
France	Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique http://autobiographie.sitapa.org	Il semble que oui mais : « Pour accéder à cette base de données dans notre intranet il vous sera demandé un nom d'utilisateur et un mot de passe. Pour les obtenir, il suffit d'être un utilisateur enregistré. » http://autobiographie.sitapa.org/fonds/article/consulter-le-fonds	Page Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_pour_l%27autobiographie_et_le_patrimoine_autobiographique	Présence sur Facebook et Twitter		Membre d'EDAC
	Micro archives http://microarchives.org/ Micro archives travaille en réseau : les « micro archivistes » collectent à	Non		Disposent d'un blog http://blog.microarchives.org Présence sur Facebook et Twitter		

	Yvelines, Paris, Vosges, Rouen					
Hollande	Nederlands Dagboekarchief https://www.dagboekarchieff.nl	Non	Page Wikipédia : https://nl.wikipedia.org/wiki/Nederlands_Dagboekarchief	Présence sur Facebook et Twitter	Ils collaborent avec la Meertens Institute. Donc présents sur sa page web https://www.meertens.knaw.nl/cms/en/collections/dutch-diary-archives	Membres d'EDAC (initiateurs du projet et assurent le secrétariat d'EDAC)
Italie	Archivio ligure di scrittura popolare http://www.dafist.unige.it/home/ricerca/alsp/archivio-alsp/	Oui Il y a une liste des fonds avec la possibilité de faire une recherche plein texte dans cette liste				
	Associazione archivio per la memoria e la scrittura delle donne Alessandra Contini Bonacossi http://www.archiviodistato.firenze.it/memoriadonne/	Non Le site donne une liste de noms des producteurs des fonds. En cliquant un nom, on est amené sur la page de description du fonds	Page Wikipédia : https://it.wikipedia.org/wiki/Archivio_per_la_memoria_e_la_scrittura_delle_donne_Alessandra_Contini_Bonacossi		Sur la page des archives d'État de Florence http://www.archiviodistato.firenze.it/asfi/index.php?id=111	
	Archivio Diaristico Nazionale http://www.archiviodiari.it	Oui https://catalogo.archiviodiari.it	Page Wikipédia https://it.wikipedia.org/wiki/Archivio_Diaristico_Nazionale		Possèdent un musée https://www.piccolomuseodeldiario.it/	Membres d'EDAC
Suisse	CRIEE https://edu.ge.ch/site/lacriee/	Oui https://edu.ge.ch/lacriee/pawtucket/			Sur ge.ch https://www.ge.ch/archives-documents-films-lien-ecole	Membre de notrehistoire.ch depuis le 9 mars 2020. Donc sur notrehistoire.ch. Contribué 47 documents, possède 4 galeries. https://notrehistoire.ch/@criee

	Histoires d'ici https://www.histoiresdici.ch	Non Pas d'inventaire à disposition non plus		Présents sur Facebook		Mentionnés sur le site du réseau suisse d'histoire orale, l'association oralhistory.ch https://oralhistory.ch/web/index.php/fr/component/k2/item/14-histoires-d-ici
	Mémoires d'ici https://www.m-ici.ch	Oui https://collections.m-ici.ch/suchinfo.aspx		Présents sur Facebook		Membre de notrehistoire.ch depuis le 6 juin 2012. Donc sur notrehistoire.ch. Contributeurs de 193 documents et 8 galeries https://notrehistoire.ch/@memoiresdici